

BUDGET 2020

Le Mans métropole



lemansmetropole.fr



Maison des associations de Trangé à énergie positive :
toiture végétalisée, bardage bois et panneaux photovoltaïques.
La position du bâtiment permet de profiter au mieux des apports solaires en hiver.

SOMMAIRE

CADRE FINANCIER	2
ÉCONOMIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25
Développement économique.....	25
Enseignement supérieur.....	32
Emploi – insertion.....	34
Droits de places : animation du domaine public.....	36
MOBILITE	38
Transports en commun.....	38
Déplacements doux.....	43
Voirie – éclairage public.....	46
Stationnement de surface et souterrain.....	49
URBANITE	51
Urbanisme	51
Aménagement urbain	53
Logement.....	57
Politique de la ville	60
DEVELOPPEMENT DURABLE	62
Une métropole agricole.....	62
Eau	64
Assainissement	68
Gestion des déchets.....	72
Transition énergétique	76
Les réseaux d'énergie.....	79
NATURE DANS L'AGGLOMERATION	83
Arche de la nature et Boulevard nature	83
Gestion des rivières	86
Structures touristiques communautaires	88
RESSOURCES INTERNES	91
Patrimoine communautaire	91
Informatique et télécommunications.....	95
Ressources humaines.....	98
Santé et sécurité au travail	102
Solidarités communautaires et mutualisations.....	105

LE CADRE FINANCIER 2020

Dernier budget du mandat communautaire se terminant en mars prochain, le budget 2020 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques publiques communautaires fixées jusqu'à la prochaine échéance électorale, et réaffirmées lors du DOB examiné par votre Conseil délibérant le 12 décembre 2019.

Le Mans Métropole,

une métropole durable qui tend vers un territoire à énergie positive,

une métropole attractive pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises,

une métropole de services pour un développement équilibré du territoire et de la qualité de vie de ses habitants,

une métropole de solidarités pour préserver les équilibres des communes et œuvrer à la synergie de l'action publique,

telles peuvent être résumées ces fortes ambitions visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme d'un territoire regroupant 19 communes et 209 563 habitants (population INSEE), en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.



Ce budget 2020 est caractérisé par les éléments suivants :

- une reconduction des taux de fiscalité locale votés depuis 2017, sachant qu'en 2019 le taux de TEOM a été baissé de 10%,
- une quasi-stabilité des dépenses réelles de fonctionnement,
- une progression de 1,40% des dépenses relatives aux ressources humaines,
- une poursuite du désendettement grâce à une bonne capacité d'autofinancement,
- un montant conséquent d'investissements programmés conformément au plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2014-2020.



LES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES

L'approche consolidée des 12 budgets communautaires amène à présenter au vote du Conseil un budget total égal à **475,848 M€** (soit **336,679 M€ en mouvements réels** hors opérations de gestion de dette équilibrées en dépenses et recettes) :

- **budgets Principal, Développement Économique et Transports** **372,219 M€**
(dont 276,250 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)
- **budgets annexes Eau et Assainissement** **90,761 M€**
(dont 58,389 M€ en mouvements réels hors opérations de gestion de dette)

- **budgets de zones d'activité et de lotissements** **12,868 M€**

ZA de l'Étoile (Trangé), ZAC des Hunaudières et du Grand Plessis (Ruaudin), Lotissement La Tremblaie (La Milesse), Lotissement Victor-Duruy (Saint-Saturnin), Lotissement Le Cormier (Mulsanne), Lotissement du Vieil Hêtre (Rouillon) dont les inscriptions provisoires pour 2019 enregistrent principalement des crédits de travaux et d'aménagement des terrains.

L'ensemble des budgets de ZAC et Lotissements nécessite une avance prévisionnelle d'équilibre du budget Principal de 0,830 M€.



LES PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES

La comptabilité annexe du **Développement Economique**, dont l'équilibre a nécessité sur la période 1999 à 2008 des participations du budget Principal, dégage depuis 2014 un excédent permettant des reversements au budget Principal (environ 2 M€/an) contribuant au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise créé courant 2018.

Le budget annexe des **Transports Urbains** traduit les effets du contrat de DSP conclu avec la SETRAM le 15/12/2017 pour une durée de 7 ans, qui porte par nature sur le réseau de transports collectifs mais aussi sur les mobilités urbaines, notamment le vélo ou la marche.

En 2020, les études pour l'aménagement des 3 chronolignes se poursuivent.

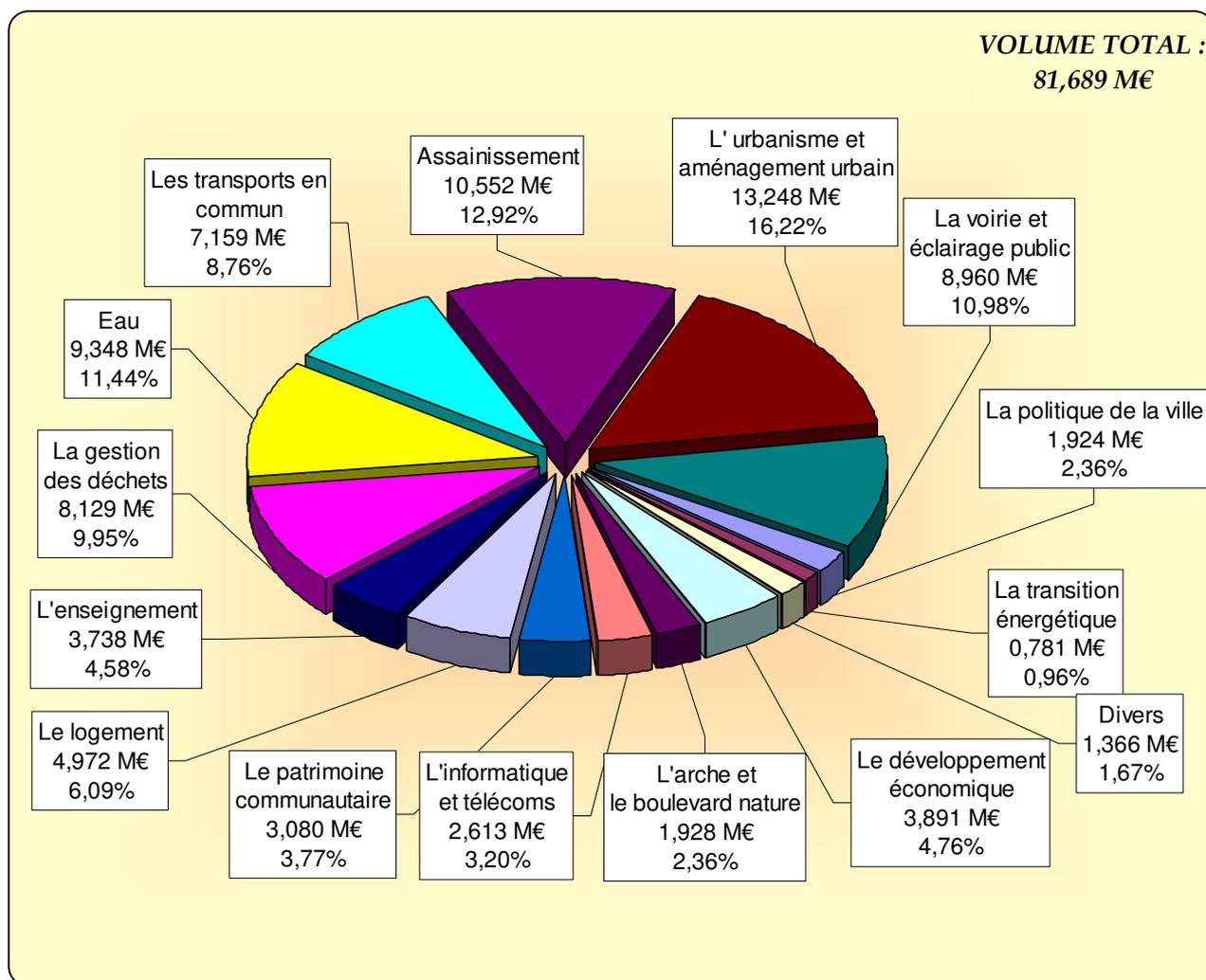
Le budget annexe de l'**Eau** est marqué par la poursuite du programme de modernisation de l'usine et de sécurisation de la production d'eau, notamment avec la restructuration de la filière de décantation primaire.

Le budget annexe de l'**Assainissement** affiche un important volume d'investissement programmé en 2020 (10,552 M€) avec principalement la construction d'une unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de la Chauvinière, et la mise en place d'un schéma directeur sur l'agglomération mancelle et différentes communes de Le Mans Métropole.

L'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ

Les crédits d'investissements proprement-dits tous budgets (travaux et acquisitions) sont proposés à hauteur de 81,689M€.

INVESTISSEMENTS PROPUREMENT-DITS	BP 2020 en M€	BP + DM1 2019 en M€
- Budget Principal	52,923	47,171
- Développement Economique	1,810	0,805
- Transports Urbains	7,056	6,599
Sous/total 1	61,789	54,575
- Eau	9,348	8,338
- Assainissement	10,552	15,980
Sous/total 2	19,900	24,318
Total	81,689	78,893



L'EMPRUNT CONSOLIDÉ

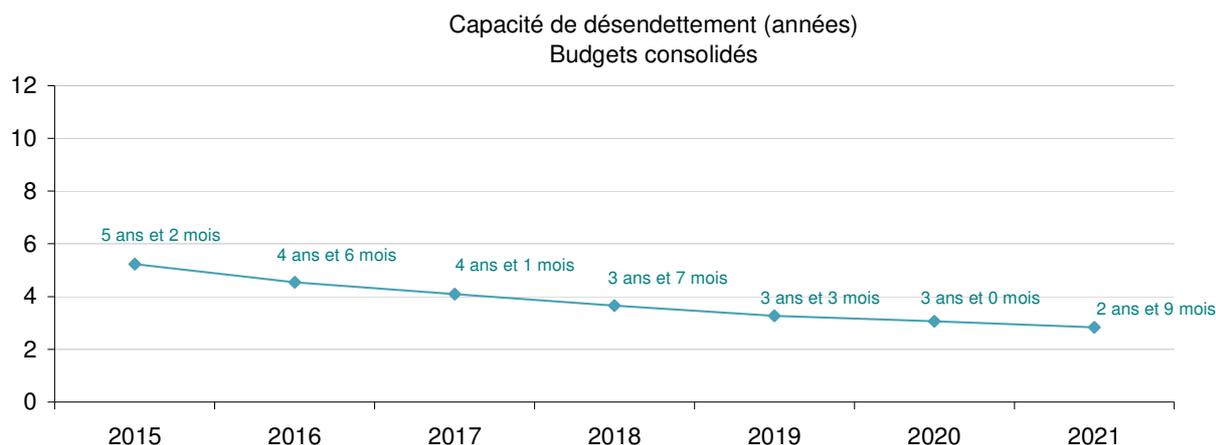
L'encours globalisé d'emprunt (tous budgets) s'établit à 281,434 M€ au 1^{er} janvier 2020. Il diminue de 24,535 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2019 du fait principalement de la prise en compte de l'amortissement du capital et de l'absence d'emprunt nouveau en 2019 pour le financement des investissements réalisés.

Sa répartition par budget est la suivante :

Budgets	Encours BP 2020	Encours BP 2019	Évolution
1 - Principal	56,602 M€	64,418 M€	-7,816 M€
2 - Développement Économique	0,081 M€	0,160 M€	-0,079 M€
3 - Transports	176,305 M€	187,383 M€	-11,078 M€
Sous-total 1 + 2 + 3	232,988 M€	251,961 M€	-18,973 M€
4 – Eau	24,066 M€	27,087 M€	-3,021 M€
5 - Assainissement	24,380 M€	26,596 M€	-2,216 M€
6 - ZA Etoile	0 M€	0,325 M€	-0,325 M€
TOTAL TOUS BUDGETS	281,434 M€	305,969 M€	-24,535 M€

Il est rappelé que de 2008 à 2020, l'encours global (tous budgets) de la dette a baissé de près de 206 M€.

La capacité de désendettement est largement maîtrisée avec une durée estimée à 3 ans fin 2020 (tous budgets) et demeure bien en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.



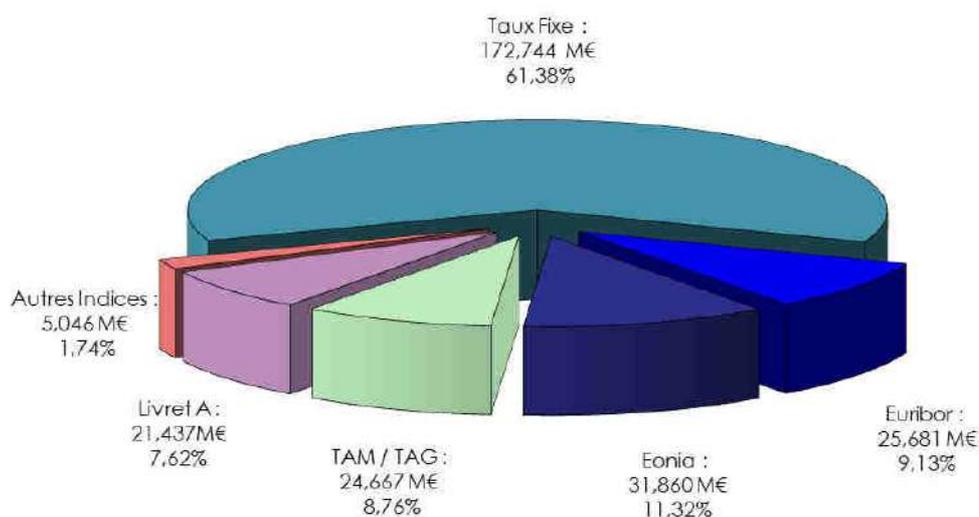
L'annuité de la dette (capital + intérêts) enregistre la diminution de l'encours et l'effet du bas niveau actuel des taux d'intérêts.

La charge financière diminue globalement (capital + intérêts) de 1,058 M€ (- 0,580 M€ au titre du capital et - 0,478 M€ au titre des intérêts).

Budgets	Annuité BP 2020	Annuité BP 2019	Évolution
1 - Principal	8,620 M€	9,748 M€	-1,128 M€
2 - Développement Économique	0,082 M€	0,093 M€	-0,011 M€
3 - Transports	14,920 M€	15,014 M€	-0,094 M€
Sous-total 1 + 2 + 3	23,622 M€	24,855 M€	-1,233 M€
4 – Eau	3,782 M€	3,426 M€	0,356 M€
5 - Assainissement	3,145 M€	3,002 M€	0,143 M€
6 - ZA Etoile	0 M€	0,325 M€	-0,325 M€
TOTAL TOUS BUDGETS	30,549 M€	31,607 M€	-1,058 M€

Le positionnement équilibré entre taux fixes et variables permet de profiter du très bas niveau actuel des taux courts, tout en protégeant la Collectivité d'une remontée de ces taux.

Structure et part représentative des types de taux d'intérêts



L'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE

Préserver un bon niveau d'autofinancement est un objectif déterminant pour Le Mans Métropole qui confirme ses projets et maintient un volume significatif d'investissements structurants.

L'analyse de l'autofinancement nécessite de recourir à une consolidation entre **budgets Principal, Développement Économique et Transports** compte tenu de leur étroite imbrication budgétaire et de leur poids déterminant.

Au-delà d'un **autofinancement consolidé de 59,2 M€** pour ces trois budgets, l'élément significatif à retenir est celui de l'autofinancement net, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements, après déduction de la charge de remboursement des emprunts.

AUTOFINANCEMENT EN M€								
BP 2020					BP + DM1 2019			
BUDGETS	Principal	Deveco	Transports	TOTAL	Principal	Deveco	Transports	TOTAL
- Obligatoire	14,434	0,620	17,065	32,119	14,396	0,073	16,624	31,093
- Complémentaire	25,166	0,482	1,415	27,063	26,697	0,936	1,857	29,490
Autofinancement brut total	39,600	1,102	18,480	59,182	41,093	1,009	18,481	60,583
<i>Variation 2020/2019</i>	<i>-1,493</i>	<i>0,093</i>	<i>-0,001</i>	<i>-1,401</i>				

BESOIN PROVISoire D'EMPRUNTS APRES AUTO-FINANCEMENT EN M€								
BP 2020					BP + DM1 2019			
BUDGETS	Principal	Deveco	Transports	TOTAL	Principal	Deveco	Transports	TOTAL
Emprunts prévisionnels	18,891	0,000	4,647	23,538	13,316	0,000	4,303	17,619
<i>Variation 2020/2019</i>	<i>5,575</i>	<i>0,000</i>	<i>0,344</i>	<i>5,919</i>				

Ce besoin d'emprunts prévisionnels d'équilibre au moment du vote du BP 2020 n'intègre pas les résultats de l'exercice comptable 2019 qui seront repris au moment de l'examen de la décision modificative n°2 en juin 2020. Le volume d'emprunts sera ajusté en conséquence



ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL

En dehors des éléments consolidés présentés dans les pages précédentes, les points essentiels relatifs au budget Principal sont les suivants, tandis que les autres budgets sont commentés dans les fiches thématiques correspondantes.

LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNEE 2020

Évolution prévisionnelle de la dotation globale de fonctionnement 2020/2019	- 0,209 M€
Évolution prévisionnelle des dotations et allocations de l'État 2020/2019	- 0,070 M€
Charge nette des dépenses de personnel	49,3 M€
Évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+ 0,66 %
Dotation de solidarité communautaire (classique + neutralité)	6,133 M€
Investissements proprement dits	52,923 M€
Taux moyen de financement des investissements sur ressources propres 2014-2019	96 %
Capacité de désendettement fin 2020	1 an 1 mois
Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2014-2019 Le Mans Métropole	+ 0,58 %
Valeur prévisionnelle du point d'impôt (hors fiscalité de zone)	0,869 M€
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) Loi de Finances 2020	1 %

STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT Mouvements budgétaires (Réels + Ordre)

LIBELLÉS	BP + DM1 2019	BP 2020		VARIATION
		Montant	Part en %	BP 2020/BP 2019
DEPENSES				
Dépenses de personnel (y compris subventions COS - ACSAC)	66 401 916,00	67 329 396,00	36,67%	1,40%
<i>dont refacturation par la Ville du Mans</i>	<i>2 700 000,00</i>	<i>2 700 000,00</i>		
Charges financières	2 487 000,00	2 261 000,00	1,23%	-9,09%
<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>1 566 000,00</i>	<i>1 461 000,00</i>		
Subventions et participations	17 966 838,00	16 808 676,00		-6,45%
<i>dont équilibre Transports</i>	<i>12 266 000,00</i>	<i>11 266 000,00</i>	6,14%	-8,15%
<i>dont subventions diverses</i>	<i>5 700 838,00</i>	<i>5 542 676,00</i>	3,02%	-2,77%
Dépenses courantes	27 151 472,00	28 479 159,00	15,51%	4,89%
<i>(collecte et traitement des ordures ménagères, entretien et réparations - voies et réseaux...)</i>				
Autres dépenses de fonctionnement <i>(contribution financière au SDIS, redevance eaux pluviales...)</i>	28 555 111,00	28 628 252,00	15,59%	0,26%
Dépenses d'ordre	(1) 41 720 453,00	(2) 40 121 562,00	21,85%	-3,83%
TOTAUX	184 282 790,00	183 628 045,00	100,00%	-0,36%
RECETTES				
DGF	19 821 776,00	19 596 880,00	10,67%	-1,13%
Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères	15 381 936,00	15 611 511,00	8,50%	1,49%
Impôts locaux	96 615 072,00	97 363 672,00	53,02%	0,77%
Compensations fiscales diverses	6 345 631,00	6 438 377,00	3,51%	1,46%
Autres recettes fiscales	5 871 433,00	6 179 966,00	3,37%	5,25%
Recettes sur gestion de personnel	17 997 000,00	18 012 210,00	9,81%	0,08%
<i>dont refacturation à la Ville du Mans</i>	<i>16 600 000,00</i>	<i>16 800 000,00</i>		
<i>dont refacturation au CCAS</i>	<i>730 000,00</i>	<i>721 000,00</i>		
Autres recettes de fonctionnement	21 187 724,00	19 428 885,00	10,58%	-8,30%
<i>dont réseau de chaleur</i>	<i>1 824 000,00</i>	<i>1 576 000,00</i>		
<i>dont redevance liée au contrat UVED</i>	<i>1 298 500,00</i>	<i>1 705 300,00</i>		
<i>dont reversement de la comptabilité annexe de Développement Économique</i>	<i>1 100 000,00</i>	<i>400 000,00</i>		
Recettes d'ordre	(1) 1 062 218,00	(2) 996 544,00	0,54%	n.s.
<i>dont travaux en régie</i>	<i>435 000,00</i>	<i>475 000,00</i>		
TOTAUX	184 282 790,00	183 628 045,00	100,00%	-0,36%

(1) Autofinancement brut 2019 = 41 093 235 € [dépenses d'ordre - recettes d'ordre (hors travaux en régie)]

(2) Autofinancement brut 2020 = 39 600 018 €

LE MANS METROPOLE
STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT
Mouvements budgétaires (Réels et Ordre)

LIBELLÉS	BP + DM1 2019	BP 2020	
		Montant	Part en %
DÉPENSES			
Acquisitions, travaux	39 718 860,19	40 822 045,00	53,43%
Subventions d'équipement	8 261 950,00	12 990 790,00	17,00%
Charges d'emprunts en capital	8 307 150,00	7 144 150,00	9,36%
Divers (dont reversement taxe d'aménagement et amendes de police...) et mouvements financiers	6 532 695,00	5 367 842,00	7,03%
<i>dont Avances remboursables aux budgets annexes des ZAC et Lotissements</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>1 117 597,00</i>	
Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)	11 200 000,00	8 850 000,00	11,58%
Dépenses d'ordre <i>dont travaux en régie</i>	(1) 1 062 218,00 <i>435 000,00</i>	(2) 1 228 544,00 <i>475 000,00</i>	1,60%
TOTAUX	75 082 873,19	76 403 371,00	100,00%
RECETTES			
Montant prévisionnel d'emprunt	13 315 850,19	18 890 544,00	24,73%
Subventions et ressources propres	6 938 845,00	6 157 450,00	8,06%
<i>dont subventions, PAE et taxe d'aménagement</i>	<i>2 238 845,00</i>	<i>2 157 450,00</i>	
<i>dont FCTVA</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>3 500 000,00</i>	
<i>dont amendes de police</i>	<i>1 700 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	
Diverses recettes (avances sur marché, créances...)	1 907 725,00	2 151 815,00	2,83%
Opérations de gestion et renégociation de dettes (Dépense - Recette)	11 200 000,00	8 850 000,00	11,58%
Recettes d'ordre	(1) 41 720 453,00	(2) 40 353 562,00	52,81%
TOTAUX	75 082 873,19	76 403 371,00	100,00%

(1) Autofinancement brut 2019 = 41 093 235 € (Recettes d'ordre - dépenses d'ordre (hors travaux en régie))

(2) Autofinancement brut 2019 = 39 600 018 €

INFORMATIONS FINANCIÈRES

RATIOS N°	LIBELLES	DONNEES BRUTES VALEURS M.14	Données corrigées propres à la collectivité (1)	Moyennes nationales de la strate année 2017 (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	683 €/h	599 €/h	396 €/h
2	Produit des impositions directes / population	465 €/h	465 €/h	373 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	871 €/h	788 €/h	502 €/h
4	Dépenses d'équipement brut / population	255 €/h	255 €/h	131 €/h
5	Encours de la dette / population	273 €/h	273 €/h	560 €/h
6	Dotations globales de fonctionnement / population	94 €/h	94 €/h	159 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	45,73%	38,15%	37,9%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82,22%	80,33%	88,1%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29,24%	32,34%	26,2%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	31,34%	34,66%	111,5%

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à LE MANS METROPOLE, à la VILLE DU MANS et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon, mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP. (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2019").

Pour information, l'intégration de la Métropole du Grand Paris dans la strate des métropoles et communautés urbaines a pour effet de modifier sensiblement la moyenne nationale des ratios financiers. Par exemple avant cette modification la moyenne nationale des dépenses réelles de fonctionnement/population était de 674 €/h.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle représente un volume global de 183,628 M€ (réelles + ordre) contre 184,283 M€ à l'issue de la Décision Modificative n°1 de 2019.

Les recettes réelles prévisionnelles évoluent globalement de - 0,32 %.

Cette diminution relève à la fois de la sur-estimation fin 2018 des montants inscrits au BP 2019 des redevances liées à la nouvelle DSP réseau de chaleur métropolitain, notamment sur la prime verte (- 0,224 M€), et du reversement prévisionnel du Budget Annexe de Développement Economique au Budget Principal d'un montant de 0,400 M€ (- 0,700 M€). Ce montant sera ajusté en fonction de la reprise des résultats 2019.

Le produit fiscal 2020 est principalement caractérisé par une reconduction des taux de fiscalité locale votés depuis 2017, sachant qu'en 2019 le taux de TEOM a été abaissé de 10 %.

Les dépenses réelles s'établissent à hauteur de 143,506 M€ contre 142,562 M€ en 2019 (BP + DM1), soit + 0,66 %. Cette variation est ramenée à 0,18 % après retraitement du reversement aux communes membres de la taxe de séjour sous forme de dotation de compensation suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme ».

Les principales évolutions sont :

- une augmentation des dépenses prévisionnelles de personnel estimée à + 1,40 % (+ 0,927 M€),
- une diminution des frais financiers de 9,09 % (- 0,226 M€),
- les autres dépenses de fonctionnement varient globalement de + 0,33 %,

I - LES PRINCIPALES RECETTES

Dans l'attente de la notification en début d'année de l'évolution des bases d'imposition, dont il sera tenu compte lors de la prochaine D.M. n° 1, le montant des recettes réelles inscrit est actuellement de 182,632 M€ .

A - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020

- **Données macro-économiques de l'année 2020** (chiffres extraits de la Loi de Finances pour 2020) :
 - Inflation prévisionnelle 2020 (hors tabac) : + 1%
 - Prévision d'évolution du PIB 2020 : + 1,30 %
- **Les modalités relatives à la réforme fiscale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales**

L'article 16 de la Loi de finances acte la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et détaille les étapes de la mise en place du nouveau panier fiscal des différentes catégories de collectivités (cf infra).

Ainsi, dès 2021, alors que les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, les intercommunalités recevront une fraction de la TVA nationale.

Il est par ailleurs prévu une clause de revoyure en 2023 : l'Etat remettra au Parlement, avant le 1^{er} avril 2023, un rapport évaluant le dispositif du point de vue de l'Etat et de celui des communes.

- Des ajustements internes au sein d'une enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reconduite**

La DGF 2020 est fixée nationalement à 26,802 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur 2018 et 2019, à périmètre constant.

Toutefois, dans la mesure où cette enveloppe est constante, certaines mesures telles que l'abondement des dotations de péréquation induisent comme chaque année un ajustement à la baisse de dotations, notamment la dotation de compensation des EPCI.

Le besoin de financement à couvrir s'élève en 2020 à 122 M€.

Le plafonnement de la compensation du versement transport (VT), mesure nouvelle introduite par la Loi de Finances 2020, finance ce besoin à hauteur de 43 M€, soit une diminution de la compensation VT de près de la moitié de son montant.

Le solde de 79 M€ est financé comme en 2019 par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert des compensations fiscales.

La traduction financière de la Loi de Finances pour Le Mans Métropole

Dotations et allocations compensatrices	Notifié 2019	Prévisions 2020	Écarts	
			Volume	%
Dotation globale de fonctionnement :	19,806 M€	19,597 M€	-0,209 M€	-1,05%
<i>dont dotation de compensation</i>	11,301 M€	11,092 M€	-0,209 M€	-1,85%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	8,505 M€	8,505 M€	+0,000 M€	0,00%
<i>Sous-total dotations (1).....</i>	19,806 M€	19,597 M€	-0,209 M€	-1,05%
Allocations compensatrices d'exonérations au titre de :				
- la taxe sur le foncier bâti (ZFU, HLM en ZUS et personnes de conditions modestes, exonérations de certains immeubles) et taxe foncière non bâti	0,324 M€	0,328 M€	+0,004 M€	+ 1,08%
- la contribution économique territoriale (CFE en ZFU et QPPV, diffuseurs de presse, CVAE en ZAT)	0,174 M€	0,166 M€	-0,008 M€	-4,66%
- la taxe d'habitation	3,110 M€	3,253 M€	+0,143 M€	+ 4,60%
<i>Sous-total compensations (2).....</i>	3,608 M€	3,747 M€	+0,139 M€	3,87%
Total dotations + allocations compensatrices (1+2)	23,414 M€	23,344 M€	-0,070 M€	-0,30%

Nota : Comme chaque année, il convient d'attendre courant février/mars la notification effective des dotations de l'État pour connaître leur évolution réelle par rapport à l'année précédente.

La Dotation Globale de Fonctionnement

- La dotation d'intercommunalité : 8 504 799 €

Le montant de la dotation d'intercommunalité devrait être reconduit, hors effet lié à la variation de population.

- La dotation de compensation : 11 092 081 €

Selon les premières estimations, la dotation de compensation pourrait diminuer localement de -1,85 %, soit -0,209 M€.

Soit un montant total de dotations de : 19 596 880 €

Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales

Au regard de leur niveau devenu très faible, les compensations liées aux exonérations de taxe foncière et à l'ex taxe professionnelle, ne constituent plus des variables d'ajustement permettant de financer l'augmentation de la péréquation.

Etant donné le volume des bases d'imposition exonérées, il est proposé d'inscrire au BP 2020 au titre des allocations compensatrices d'exonérations un montant de **3 253 195 € pour la taxe d'habitation, 327 689 € pour les taxes foncières et 165 560 € pour la contribution économique territoriale.**

B - LES RESSOURCES FISCALES

Les 4 grandes taxes locales y compris la CFE de Zone

- **Hypothèses envisagées d'évolution du produit fiscal en 2020**

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement au moment de la Décision Modificative n° 1 lorsque les bases taxables seront connues précisément.

Dans cette attente, et sur la base d'une non augmentation des taux d'imposition en 2020 (délibération présentée à cette même séance), il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 86 904 314 € au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises, estimé à partir des hypothèses suivantes :

- une évolution de la richesse fiscale basée sur une moyenne de + 0,4 % constatée ces dernières années,
- une revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation des résidences principales de + 0,9 %,
- une revalorisation forfaitaire des autres bases d'imposition basée sur une inflation constatée de + 1,2 %,
- la prise en compte, pour les taxes foncières et la CFE, de l'effet lié au dispositif de lissage sur douze ans de l'application des taux communautaires sur la commune de Champagné (2020 étant la 8ème année).

Pour information, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2020 est de : 0,869 M€ (hors CFEZ)

La réforme de la taxe d'habitation

L'année 2020 sera la troisième année d'application de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. À ce titre, 80% des foyers bénéficieront d'un dégrèvement total de la taxe (contre 65 % en 2019).

La collectivité percevra un produit de taxe d'habitation mais sans possibilité de modifier le taux.

A compter de 2021, les autres ménages (20 % restants) connaîtront une suppression progressive de leur taxe d'habitation, étalée sur 3 ans.

Pour la collectivité, ce dégrèvement sera transformé en exonération et le produit de taxe d'habitation qui continuera à être acquitté sera affecté à l'Etat (« nationalisation de la taxe d'habitation durant 2 ans »), sachant que de nouvelles ressources de compensation seront allouées aux budgets locaux : la taxe sur le foncier bâti des Départements pour les communes, une fraction de la TVA nationale pour les intercommunalités.

A noter : le produit de taxe d'habitation de référence pour le dispositif de compensation sera basé sur le taux et les abattements décidés par les collectivités en 2017 et les bases d'imposition de 2020.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues sous le nom de « taxe d'habitation sur les résidences et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

• **Hypothèses d'évolution du produit 2020 de CFE de Zone (CFEZ)**

Les bases de CFEZ ont enregistré ces dernières années des variations assez importantes, à la hausse ou à la baisse, directement liées au départ ou à l'installation d'entreprises.

Le montant de **1 679 761 €** inscrit au budget repose sur un enrichissement physique des bases d'imposition de + 0,4 % et une revalorisation forfaitaire de + 1,2 %.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de la décision modificative n° 1 suite à la notification des éléments fiscaux en mars/avril 2020.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)

Les estimations transmises au titre de la CVAE par la DDFiP font apparaître une baisse de - 0,563 M€ pour 2020, suite notamment à une modification des clés de répartition territoriale du produit d'une grande entreprise locale.

Le produit s'établirait ainsi à **8 379 597 €**.

La Garantie de Neutralité de la Réforme Fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR

Il s'agit de deux dotations :

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : **4 747 666 €**

S'agissant d'une recette figée, le montant réalisé en 2019 sera reconduit en 2020.

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP): **2 666 066 €**

Dès lors que le gisement des compensations de taxes foncières et de l'ex taxe professionnelle est devenu très réduit, la Loi de Finances pour 2020 intègre, comme en 2019, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle parmi les variables d'ajustement.

Le prélèvement correspondant est estimé localement à - 0,040 M€.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

• **Produit de TEOM**

Pour 2020, les hypothèses retenues pour l'évolution des bases d'imposition correspondent à celles de la taxe sur le foncier bâti (exposées supra).

Le produit complémentaire prévisionnel s'élève ainsi à + 0,230 M€ portant le montant à inscrire au BP 2020 à 15 610 511 € à partir d'une reconduction des taux votés en 2019 -en baisse de 10% par rapport à 2018- (délibération présentée à cette même séance).

• **Les rôles supplémentaires de TEOM**

Les réalisations restent toujours très limitées dans ce domaine.

Un crédit de 1 000 € est proposé, comme en 2019.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC est désormais stabilisée à hauteur de 1 milliard d'€.

Les montants 2020 seront connus en mai prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de sortie en sifflet s'appliquerait.

Par ailleurs, traditionnellement, le solde net dont bénéficie Le Mans Métropole est reversé aux communes membres sous forme de solidarité complémentaire.

Les conséquences budgétaires sont toujours traitées en Décisions Modificatives n° 2 ou n° 3, s'agissant d'une recette aléatoire.

Rappel des montants 2019 :

• Attribution (recette)	⇒	+ 2 748 927 €
• Prélèvement (dépense)	⇒	- 1 115 272 €
Soit un solde net de		+ 1 633 655 € reversé aux communes membres

La taxe sur les friches commerciales

Conformément à la délibération communautaire du 24/09/2018, la taxe sur les friches commerciales a été appliquée sur le territoire de Le Mans Métropole en 2019 pour la première année.

Les données transmises par l'administration fiscale font apparaître pour 2019 une recette de 345 864 €. Toutefois ce montant ne tient pas compte des demandes de dégrèvement par les contribuables concernés au titre des situations prévues par la législation, telles que par exemple les cas de vacance indépendante de la volonté du contribuable ou la mise en location au prix du marché.

Le produit définitif au titre de 2019 sera ainsi connu courant mars 2020.

Au-delà de son seul aspect financier, cette mesure a été adoptée dans un objectif de redynamisation du commerce et de lutte contre le phénomène de rétention foncière délibérée en favorisant la remise sur le marché de locaux commerciaux vacants.

En considération de ces éléments à caractère aléatoire, il est proposé pour 2020 de reconduire l'inscription du montant prudentiel du BP 2019 de **40 000 €**.

La taxe de séjour

Dans la continuité du transfert de la compétence « Promotion du tourisme », la Communauté Urbaine a institué la taxe de séjour sur l'ensemble de ses communes membres à compter du 1er janvier 2019.

La perception et la gestion de la taxe de séjour au niveau intercommunal, affectée au financement des offices de tourisme et aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, constituent un outil d'harmonisation de la politique touristique à l'échelle du territoire.

La recette 2020 est proposée à hauteur de 700 000 € sur la base d'une estimation du produit perçu en 2019.

Parallèlement une dépense de 50 000 € est prévue au budget pour le reversement au Conseil Départemental de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

C - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES ET AU DOMAINE PUBLIC

La grande majorité des recettes liées à l'activité des services est issue des missions dévolues à la Direction du Développement Urbain, à la régie du domaine public de la Direction Proximité Tranquillité et à la Direction de l'Environnement dans le cadre de la DSP réseau de chaleur.

Le volume de recettes considéré est de 11,614 M€ en stabilité par rapport à 2019 (11,744 M€) ; les principaux postes sont les suivants :

- Ordures ménagères : 4,906 M€ (BP + DM1 2019 = 4,463 M€)

En dehors du produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les recettes liées à la collecte et au traitement des déchets augmentent de 0,443 M€ par rapport à 2019 du fait principalement de l'évolution contractuelle de la redevance versée au titre de la DSP UVED (+ 0,407 M€). Elles se répartissent ainsi :

o subvention Eco-organismes	1,740 M€
o redevances fermiers	0,005 M€
o redevances liées au nouveau contrat UVED	1,705 M€
o facturation travaux (collectes OM)	0,020 M€
o autres recettes dont :	1,401 M€
. vente des métaux ferreux et non ferreux issus du traitement des mâchefers,	
. reprise du verre/plastique et papier carton,	
. redevances déchetterie et occupation domaine public	

- Les recettes liées aux réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité, sont inscrites pour un montant total de 1,566 M€ et se répartissent ainsi :

RESEAUX DE CHALEUR, DE GAZ ET D'ELECTRICITE	BP 2020	BP + DM1 2019
- Réseaux électricité et gaz	0,415 M€	0,316 M€
- Réseau de chaleur métropolitain	1,151 M€	1,503 M€
Total	1,566 M€	1,819 M€

La diminution des inscriptions concernant les réseaux de chaleur métropolitains s'explique par une surestimation fin 2018 des montants inscrits au BP 2019. Ces recettes estimées au 30 décembre 2019 s'établissent à 1,093 M€.

- Redevances de stationnement sur la voirie publique : 1,840 M€
- Forfait post stationnement : 0,630 M€
- Droits de place et de voirie : 0,800 M€

Marchés de plein vent, terrasses, emplacements de taxis.

- Loyers : 0,328 M€

Dont les recettes de loyers des bâtiments divers représentent 0,280 M€.

Dont les loyers des locaux industriels et commerciaux qui figurent au budget Principal (selon leur nature comptable) s'élèvent à 0,048 M€.

Nota : pour les autres locaux industriels, la comptabilité annexe de Développement Économique enregistre ces loyers à hauteur de 2,382 M€. Globalement, le patrimoine "économique" génère une recette de près de 3 M€.

II - LES PRINCIPALES DEPENSES

Pour rappel, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 encadre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement avec un objectif national contraignant d'évolution pour les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre correspondant à un taux de croissance annuel de +1,20 % sur le plan national.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a autorisé le Président de Le Mans Métropole par délibération du 4 juillet 2018 à signer le contrat avec l'Etat, avec une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée à + 1,35 % /an inflation comprise (1,20 % majorée de 0,15 % compte tenu de l'évolution des dépenses 2014-2016 inférieure localement à l'évolution moyenne nationale constatée pour les EPCI).

Pour mémoire, cet objectif a été largement respecté en 2018 avec un résultat de - 0,63 % et le sera également en 2019 (notification correspondante en avril 2020).

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP + DM1 2019	Variation en M€	Variation en %
Dépenses réelles (composées des charges : de personnel, de dette et d'autres charges courantes de fonctionnement)	143,506 M€	142,562 M€	+ 0,944	+ 0,66
Dépenses d'ordre (représentées essentiellement par les virements de la section investissement, autofinancement...)	40,122 M€	41,720 M€	- 1,599	- 3,83
Total	183,628 M€	184,283 M€	- 0,655	- 0,36

Les dépenses réelles comprennent :

DEPENSES REELLES	BP 2020	BP + DM1 2019	Variation en M€	Variation en %
Les charges financières	2,261 M€	2,487 M€	- 0,226	- 9,09
Les charges de personnel	67,329 M€	66,402 M€	+ 0,927	+ 1,40
Autres charges de fonctionnement	73,916 M€	73,673 M€	+ 0,243	+ 0,33
Total	143,506 M€	142,562 M€	+ 0,944	+ 0,66

L'évolution des charges réelles de fonctionnement par rapport à celles des BP + DM1 2019 est de **+ 0,944 M€, soit + 0,66 %**. Cette variation est ramenée à +0,18% après retraitement du reversement aux communes membres de la taxe de séjour sous forme de dotation de compensation suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme ».

Pour mémoire, l'inflation 2020 prévue dans la Loi de finances est de + 1 %.

A - SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

Les subventions aux associations et autres organismes de droit privé ou public

Elles s'élèvent à 4,633 M€ (hors subventions relatives à la gestion du personnel et reversement des fonds FSE) pour un montant équivalent BP + DM1 2019.

Les subventions à verser font l'objet d'une présentation détaillée au sein de la délibération spécifique examinée au cours de cette même séance.

Les contributions obligatoires

- La **contribution financière** à régler au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** est de **9,904 M€**. L'ajustement de la contribution est fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.
- La participation au **Syndicat Mixte Technopole** s'établit à **581 300 €** en reconduction par rapport à 2019.
- La participation au **Syndicat Mixte des 24 Heures** est inscrite à hauteur de **150 000 €** en attente du vote du budget du Syndicat.
- **Les Syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Mans et « Le Pays du Mans »** ont fusionné en fin d'année 2017, la contribution représente un montant total de **245 000 €**. Une contribution **Ingénierie Touristique** a été mise en place dans le courant de l'année 2017 par le Pays du Mans, sa participation est inscrite pour **24 000 €**. Le Mans Métropole a délégué sa compétence «**Plan Climat Air Energie Territorial**» (PCAET) au **Pays du Mans**. Un montant forfaitaire de la participation a été fixé à 10 000 €.
- La participation au **Syndicat Mixte des Gens du voyage** est de **330 000 €** (sur la base de 1,45 € par habitant + 0,10 € par habitant pour le reliquat ALT Allocation Logement Temporaire).
- Participation au **Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain** de la Sarthe pour **20 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte Sarthois - Aménagement Numérique (SMSAN)** pour **28 000 €**.
- **La contribution à la Mission Locale** s'établit à **275 000 €** en considération d'une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2020.

Les participations à divers syndicats mixtes à venir dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

- Participation au **Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe** pour **15 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié** est inscrite à hauteur de **60 000 €**.
- Participation au **Syndicat Mixte de l'Huisne** pour **60 000 €**.

Autre participation

- Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** bénéficie comme en 2019 d'un crédit de **110 000 €**.

B - AUTRES DÉPENSES SIGNIFICATIVES

Les dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères atteignent un montant total de **7,452 M€** (hors charges de personnel). Les recettes propres à ce secteur s'élèvent à 4,906 M€ (hors Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La fiche intitulée "la gestion des déchets ménagers" précise le budget et les orientations pour 2020 de cette importante activité.

Les dépenses courantes d'entretien

- Entretien de la voirie - travaux 2,822 M€
- Éclairage public 3,011 M€
*acquisition lampes, entretien candélabres...
et consommations EDF*
- Signalisation lumineuse 0,400 M€
panneaux, signalisation au sol...

Les autres charges générales

- Charges locatives de copropriété 0,476 M€
(RIA/Maine 2000/Condorcet/divers services)
- Primes d'assurances
 - dommages aux biens, bris de machines 0,101 M€
 - responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique 0,330 M€ (-0,030 M€ / 2019)
- Carburants * 2,105 M€

* L'augmentation de ce poste de dépense (+ 0,180 M€) s'explique par la hausse du prix moyen des carburants, des taxes au 1^{er} janvier 2020 et l'utilisation d'un nouveau gaz naturel comprimé (GNC + 18 000 €)

La redevance eaux pluviales calculée sur la base des charges de fonctionnement inscrites au budget annexe de l'Assainissement s'élève à **6,379 M€** (cf. fiche spécifique à ce budget).

L'équilibre du budget annexe des Transports Urbains appelle une participation du budget principal à hauteur de **11,266 M€**, (en diminution de 1 M€ par rapport à 2019) en reconduction du montant global 2019 suite à un ajustement de 1 M€ en DM3 2019 (cf. fiche spécifique à ce budget).

Les dotations de compensation liées au transfert de compétences :

Plusieurs compétences ont été transférées à le Mans Métropole suite aux Lois MAPTAM et NOTRe : réseaux de distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur, promotion du tourisme, donnant lieu à des transferts de recettes et de dépenses et au versement, par Le Mans Métropole, d'une dotation de compensation aux communes.

S'agissant des transferts relatifs aux réseaux, le montant de **370 863 €** versé chaque année depuis 2018 aux communes membres concernées est reconduit au BP 2020.

La dotation de compensation pour le transfert de la taxe de séjour, instaurée à compter de 2019, est proposée pour un montant de **687 240 €**.

La solidarité envers les 19 communes membres de la Communauté Urbaine

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (3 463 771 €)** est principalement liée à l'évolution des bases de CFE de Zone qui seront connues début 2020. Les autres composantes de cette solidarité sont notamment fonction de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et/ou Rurale (DSR), au nombre de logements sociaux, ...

Il est proposé, dans l'attente des données actualisées pour 2020, de reconduire provisoirement les inscriptions réalisées au moment du BP et de la Décision Modificative n°1 de 2019.

- **La Dotation de Solidarité/Neutralité** dont l'objet est d'assurer la neutralité fiscale pour les communes qui ont intégré Le Mans Métropole en 2013 et en 2017, s'élève à **2 669 042 €**. Cette dotation sera ajustée en 2020 au rythme de l'enrichissement fiscal économique de la commune bénéficiaire (produit résultant de l'augmentation annuelle des bases de CFE et de la CVAE).
- La provision pour harmonisation des compétences est reconduite à 215 002 €.

C - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-après, la fiche spécifique intitulée "Les ressources humaines" précise les évolutions budgétaires ainsi que les orientations retenues pour 2020.

CHARGE NETTE DU PERSONNEL	BP 2020	BP + DM1 2019	Variation en M€	Variation en %
Dépenses totales	67,329 M€	66,402 M€	+ 0,927	+ 1,40
Recettes totales	18,012 M€	17,997 M€	+ 0,015	+ 0,08
Solde	49,317 M€	48,405 M€	+ 0,912	+ 1,88

L'évolution de la charge nette (+ 0,912 M€) s'explique d'abord par l'application des mesures nationales impactant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et concernant le dispositif Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), et ensuite par les mesures propres à la collectivité (provision recrutement, mesures sociales).

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :
 - la participation aux dépenses des personnels de la Ville Centre travaillant pour le compte de Le Mans Métropole représente 2,700 M€,
 - la recette versée par la Ville Centre et son CCAS à Le Mans Métropole au titre de la facturation générale des frais de personnel s'élève à 16,800 M€.

La recette nette des facturations de personnel entre Le Mans Métropole et la Ville Centre s'établit donc à 14,100 M€.

- **La dotation complémentaire de rémunération**

Pour 2020, la prime est basée sur l'indice majoré de la fonction publique 327 (*montant brut par agent : 1 532 €*).

- **La prestation sociale complémentaire**

Il s'agit d'une participation volontaire des employeurs versée aux agents pour les aider à financer, en fonction de leurs revenus, une complémentaire santé.

Le montant budgété à ce titre est de 184 000 € en fonction de la réalisation estimée en 2019.

- **Les chèques vacances**

Compte-tenu des demandes formulées en 2019, le crédit est fixé à 65 000 €,

- **Subventions COS, ACSAC**

Les subventions en faveur du Comité des Œuvres Sociales (244 242 €) et de l'Association Culturelle et Sportive des Agents Communaux (20 354 €) seront actualisées en Décision Modificative n° 2 de 2020 en fonction des chiffres du Compte Administratif 2019 selon les dispositions des conventions respectives.

- **Subvention à l'association des Usagers du Restaurant Inter-Administratif**

Elle s'élève à 85 000 €, en reconduction par rapport à 2019.

D - LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Globalement, le montant de l'autofinancement brut s'établira à 39,600 M€.

Au-delà de ce premier chiffre, l'élément significatif à retenir est celui de l'autofinancement net, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements après déduction de la charge de remboursement en capital des emprunts.

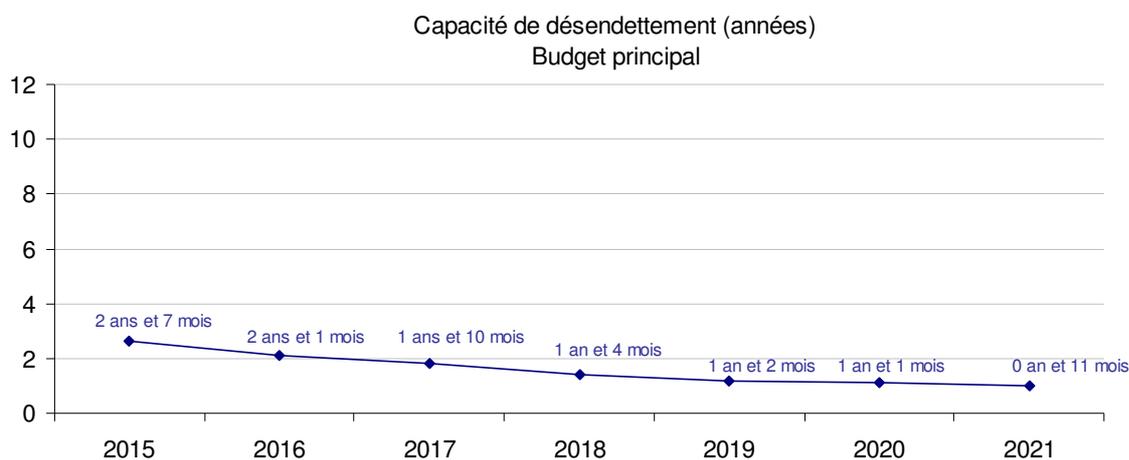
Avec la prise en compte des autres ressources propres, l'autofinancement net permet de financer les dépenses prévisionnelles d'investissement à hauteur de près de 65 % dès le Budget primitif.

Après reprise des résultats du Compte Administratif, l'autofinancement devrait permettre de financer les dépenses d'investissement réalisées sans recours à l'emprunt.

E - L'ANNUITÉ (CAPITAL + INTÉRÊTS) D'EMPRUNT

L'encours global d'emprunt s'établit à 56,602 M€, soit - 7,815 M€ (- 12,13 %).

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser le stock d'emprunts. La capacité de désendettement du budget Principal est largement maîtrisée avec une durée de 1an et 2 mois fin 2019, très en deçà du plafond national de référence à ne pas dépasser fixé à 12 ans pour les communes et les EPCI.

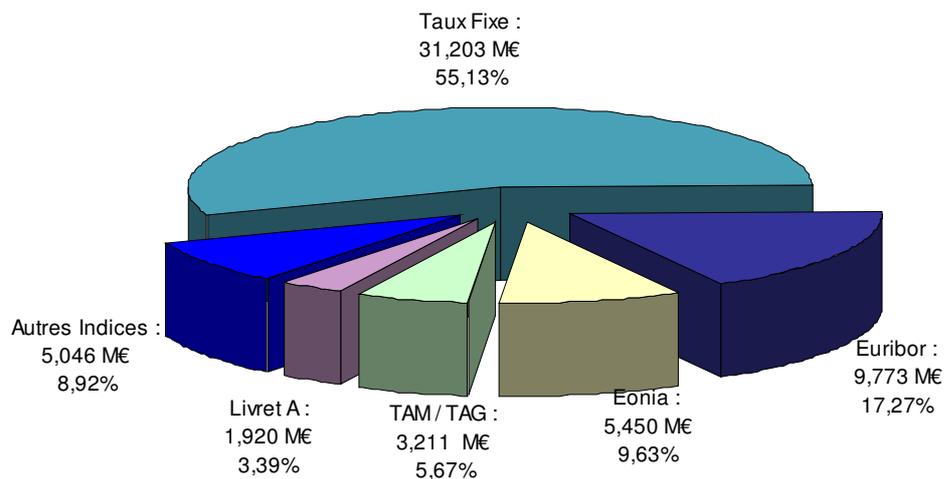


La diminution de l'encours et le maintien des taux d'intérêts à un bas niveau permettent d'afficher une annuité (capital + intérêts) 2020 en diminution par rapport à 2019 : - 11,57 % (- 1,128 M€).

	BP 2020	BP + DM1 2019	Variation	
			Valeur	%
Capital	7,120 M€	8,139 M€	-1,019 M€	-12,52
Intérêts yc swap	1,500 M€	1,609 M€	-0,109 M€	-6,77
Total Annuités	8,620 M€	9,748 M€	- 1,128 M€	-11,57

La part représentée par les taux variables (44,87 %) permet de bénéficier du bas niveau actuel des taux de marché.

Structure et part représentative des types de taux d'intérêts



Il est rappelé l'absence de « produits toxiques », de produits en devises ou hors zone euro.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Principal s'élèvent à **76,403 M€**.

- Mouvements réels 75,175 M€
- Mouvements d'ordre 1,228 M€

Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 8,850 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles atteint 66,325 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, et cautions), le montant total des prévisions d'investissements et acquisitions proprement dits s'élève à 52,923 M€.

L'agglomération, à travers ses investissements, porte de fortes ambitions pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire, de ses 19 communes, en conjuguant transition écologique et intérêts économiques.

De nombreux projets concernent la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.

L'attractivité globale s'inscrit dans la synergie des politiques de rayonnement, de développement économique et d'aménagement du territoire, créatrices de richesses pour la Métropole.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **76,403 M€**

Les plus significatives sont :

- | | |
|--|-----------|
| • L'autofinancement brut total | 40,122 M€ |
| • Le Fonds de Compensation de la TVA | 3,500 M€ |
| • La Taxe Locale d'Équipement - Taxe d'aménagement | 1,000 M€ |
| • Le produit des amendes de police (réf. année 2018) | 0,500 M€ |
| • Opérations de gestion de dette
(Équilibrées en dépenses et en recettes) | 8,850 M€ |
| • Cessions | 0,973 M€ |
| • Subventions et autres participations d'urbanisme | 0,477 M€ |
| • Autres recettes financières (avances remboursables) | 0,959 M€ |

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume d'emprunts prévisionnels de 18,891 M€ dont la souscription effective dépendra en fin d'année 2020 du niveau des investissements réalisés, des financements pouvant être perçus et de l'autofinancement dégagé.

Ce montant provisoire sera ajusté en décision modificative n°2 de 2020 avec la reprise des résultats 2019 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Montant global de la section de fonctionnement : 2,492 M€

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
dont principalement :		dont principalement :	
▪ Impôts et taxes	0,500 M€	▪ Loyers et recouvrement de charges	2,382 M€
▪ Autres dépenses d'exploitation	0,390 M€	▪ Autres recettes	0,010 M€
▪ Reversement prévisionnel au budget principal	0,400 M€		
▪ Autofinancement brut	1,102 M€		

Montant global de la section d'investissement : 2,161 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
dont principalement :		dont principalement :	
▪ Investissements proprement-dits	1,809 M€	▪ Autofinancement brut	1,102 M€
▪ Remboursement du capital de la dette	0,082 M€		

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ACTISUD - DEMOLITION PARTIELLE DE BATIMENT ET AMENAGEMENT	LE MANS METROPOLE	600 000
PEPINIERE - PERSEE - REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	LE MANS METROPOLE	150 000
ACTISUD-IMPLANTATION PEPINIERES INDUSTRIELLES (ETUDES)	LE MANS METROPOLE	30 000
CONSTRUCTION PEPINIERE LA MILESSE	LE MANS METROPOLE	710 000
Total Opérations Individuelles :		1 490 000

AMENAGEMENT DES PEPINIERS D'ENTREPRISE	LE MANS METROPOLE	30 000
AMENAGEMENT ATELIERS RELAIS ET VILLAS	LE MANS METROPOLE	70 000
ACTISUD	LE MANS METROPOLE	135 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	84 500
Total Opérations Annuelles :		319 500

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 1 809 500

L'ACTION ECONOMIQUE AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL :

Les subventions de fonctionnement sont proposées pour 1,210 M€ (cf. détail commenté pages suivantes).

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
AIDE ECONOMIQUE - CLAAS TRACTOR SAS	LE MANS METROPOLE	132 000
ROUILLON PÔLE D'EXCELLENCE AGRICULTURE METROPOLITAINE	LE MANS METROPOLE	41 000
DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	LE MANS METROPOLE	500 000
TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE - SOUTIEN IMMOBILIER	LE MANS METROPOLE	175 000
AIDE ECONOMIQUE - CENTRE DE CANCEROLOGIE DU MANS	LE MANS METROPOLE	1 000 000
Total Opérations Individuelles :		1 848 000

A.T.T.M. CONTRAT D'OBJECTIF	LE MANS METROPOLE	84 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - BATIMENTS ECONOMIQUES	LE MANS METROPOLE	50 000
Total Opérations Annuelles :		134 000

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 1 982 000

Autre aide

Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

- Dépenses (Prêts) 1,500 M€
- Recettes - 1^{ers} remboursements des prêts versés en 2019 0,390 M€

En 2020, les actions portées par Le Mans Métropole visent à renforcer l'attractivité et le dynamisme de son territoire en conjuguant notamment transition énergétique et intérêts économiques. Le quartier Novaxud est renforcé dans sa vocation de quartier d'affaires du Mans avec le rapprochement géographique des structures d'accompagnement des entreprises et entrepreneurs. Enfin, Le Mans Métropole poursuivra le développement de lieux d'accueil pour l'implantation des entreprises avec la construction d'une nouvelle pépinière et la poursuite du dispositif d'aide à l'immobilier.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE D'UNE CROISSANCE RESPONSABLE

En 2019, les rencontres économiques de Le Mans Développement étaient organisées sur le thème « entreprises et territoires : quelles solutions pour une croissance responsable ? ». Le Mans Métropole soutiendra en 2020 les actions déployées en ce sens.

Développement économique durable

EIT

Depuis 2017, la démarche EIT (Écologie industrielle et territoriale) déployée sur la zone d'activité des Hunaudières a pour objectif d'accroître la compétitivité des entreprises par la mise en place de synergies, leviers de performance, sources d'économies et d'optimisation des coûts (ex : collecte DEEE, achat groupé de prestations, d'énergie...). En 2020, Le Mans Développement travaillera l'essaimage du dispositif sur d'autres zones d'activités.

Densification urbaine et préservation des terres agricoles

Afin d'atteindre les objectifs de densification fixés par le PLUc, un travail d'identification des friches commerciales a été mené pour favoriser le renouvellement urbain. En parallèle, les nouveaux projets d'implantation d'entreprises sont étudiés dans un souci de limitation de la consommation foncière et de préservation des terres agricoles.

Plan agricole et alimentaire de Le Mans Métropole (PAAT)

La création d'un réseau d'entreprises de l'agroalimentaire sera proposée avec le soutien de Le Mans Développement. Le but est de valoriser les atouts agricoles et gastronomiques du territoire et d'anticiper les évolutions et innovations futures des filières.

Vers un territoire à énergie positive

Le Mans Métropole après l'adoption d'un plan solaire, ambitionne de structurer la filière Hydrogène et de devenir un territoire d'expérimentation et d'innovation. Le partenariat avec l'ACO pour la création d'une station à Hydrogène, le Symposium Hydrogène sont les premières briques de l'accompagnement de cette filière.

Développement de l'économie sociale et solidaire

Labellisation French Impact

La labellisation du territoire French Impact vient récompenser une volonté commune de contribuer au développement de projets d'innovation sociale pour répondre aux mutations sociales et territoriales. En 2020, le collectif piloté par le CEAS 72 dont fait partie Le Mans Développement, participera à des actions concrètes afin de répondre à trois défis prioritaires : réussir la transition énergétique, vivre les nouvelles mobilités et accompagner le "bien vieillir".

La Fabrique à entreprendre

Au Mans, La Fabrique à entreprendre de Le Mans Métropole a été initiée en 2016. Après quelques mois d'interruption, La Fabrique à entreprendre, reprise par le Syndicat mixte de la Technopole en 2019, est relancée.

La Fabrique à entreprendre de Le Mans Métropole entend :

- Développer la culture entrepreneuriale sur tous les territoires de Le Mans Métropole, avec une action spécifique sur les plus fragiles (Quartiers prioritaires de la Ville) ;
- Favoriser la détection des projets, accompagner leur émergence, notamment par son travail en réseau, la connaissance du milieu associatif, la présence d'agents de terrain (CitésLab) ;
- Accompagner la création, la reprise et la transmission (y compris le financement) ;
- Pérenniser les TPE en développant des outils post création et croissance ;
- Faciliter l'implantation d'hébergements dédiés aux TPE et de lieux d'expérimentation collective.

Les clauses sociales

Le Mans Développement a enrichi son offre auprès des entreprises en apportant une compétence nouvelle afin de faciliter les démarches incluant des clauses sociales dans les marchés publics. L'ouverture vers les marchés privés doit permettre de renforcer ce dispositif.

Le Mans Métropole participe au fonctionnement de son agence de développement économique Le Mans Développement à hauteur de 785 000 €.

AMELIORER LA LISIBILITE DES ACTIONS PORTEES PAR LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Par le rapprochement géographique, quartier Novaxud, des structures d'accompagnement des entreprises, Le Mans Métropole entend faciliter le parcours des entrepreneurs.

Le Mans Innovation

En 2019, Le Mans Innovation a préparé un programme d'accompagnement de huit semaines destiné à de jeunes entreprises innovantes. Ce programme, dénommé Chronos, est ouvert à 8 projets d'entreprise. Il vise à aborder un sujet central de l'entrepreneuriat (par exemple : le financement de l'innovation et la levée de fonds) pour amener plus rapidement le projet à maturité. Deux sessions seront organisées en 2020.

Plus largement, en 2020, la feuille de route de Le Mans Innovation, se décompose en 5 axes :

- éprouver l'offre de services à destination des porteurs de projets innovants afin de maximiser les chances de succès de la quarantaine de projets suivis en 2019,
- développer, en réseau avec les autres technopoles ligériennes une offre de services permettant de développer l'innovation dans les entreprises "traditionnelles" sur le territoire métropolitain et départemental,
- aider à l'émergence de filières innovantes sur le territoire, notamment dans le domaine de la santé, l'économie du vieillissement démographique, du tourisme, etc.,
- structurer sa démarche de communication,
- définir des indicateurs permettant de mesurer l'impact de l'effort public en matière d'innovation sur le développement économique mancelle.

Le Mans Métropole participe au fonctionnement de Le Mans Innovation à travers sa contribution au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Promotion de la Technopole mancelle, à hauteur de 581 300 €.

Le Mans Tech

Cette association a pour objectif de fédérer, promouvoir et accompagner les acteurs locaux impliqués dans les thématiques des nouvelles mobilités et des technologies propres (événement X mobility, concours...). Depuis 2019, la labellisation French Tech est portée par une communauté d'entrepreneurs soutenue par Le Mans Tech. Le Mans Métropole apporte son soutien en fonctionnement à hauteur de 120 000 €.

ID4CAR

Le pôle de compétitivité ID4CAR qui vise à développer l'innovation, la compétitivité et la performance des entreprises des filières Véhicules et Mobilités du Grand Ouest de la France est organisé autour de trois sites : Rennes, Nantes et Le Mans. Le Mans Métropole apporte son soutien au fonctionnement du pôle à hauteur de 65 000 €.

Le Mans Créapolis

En 2019, Le Mans Métropole a souhaité déplacer et agrandir sa pépinière thématique "Design - Créativité" dans le quartier d'affaires Novaxud. Ce rapprochement facilitera les actions de l'association Le Mans Créapolis qui visent à mettre en relation les savoir-faire créatifs (agences de communication, design, événementiels, conseils...) avec le tissu économique local.

ACCOMPAGNEMENT A L'IMPLANTATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

De nouveaux locaux pour l'accueil des entreprises

Le Mans Métropole souhaite renforcer l'offre d'accueil des entreprises existant sur son territoire.

Dans ce cadre, un bâtiment de 1000 m² à fonction de pépinière d'entreprises artisanales sera construit sur la zone de la Tremblaie à La Milesse. Une première approche a permis de définir un coût de travaux de 2 M€.

Par ailleurs, Le Mans Métropole réalisera les études techniques de faisabilité pour la création d'une pépinière d'Innovation Industrielle dédiée à la mobilité sur le site Actisud, à proximité du circuit.

Aide à l'immobilier d'entreprise

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise est reconduit en 2020. Il a permis d'accompagner 9 projets immobiliers depuis son lancement en 2018 et a conduit à l'attribution de 550 K€ de subvention et 1,5 M€ de prêt. À compter de 2020, le fond dédié au dispositif sera alimenté en partie par le remboursement partiel des prêts versés aux entreprises Geslin, MOBLER, Cis Optimax, SARR et LMIT.

Technocampus Acoustique

Un Technocampus concentre sur un même lieu des activités de recherche à finalité industrielle menées par des centres techniques, des entreprises de différents secteurs et des acteurs académiques. Au Mans, le Technocampus Acoustique sera construit sur le campus de Le Mans Université. La livraison de cet ensemble immobilier d'environ 2 700 m², dont 1 800 m² de halles technologiques, est prévue mi-2022.

L'année 2020 est consacrée à la phase étude conception, suite au concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2019.

Le coût d'opération est estimé à 9,3 M€ HT. Le Mans Métropole apportera une subvention de 875 000 € à ce projet structurant pour le territoire et la filière Acoustique en complément de la Région Pays de la Loire et du Feder.

Il hébergera des laboratoires de l'Université, une partie de l'activité du centre de transfert de technologie (CTTM), les équipes manuelles de l'IRT Jules-Verne et du pôle de compétitivité ID4CAR et des entreprises, notamment dans le cadre de leurs contrats de R&D. Les transports et les Énergies marines renouvelables sont les principales filières industrielles d'application.

Le CTTM organisera au Mans mi-octobre, en partenariat avec la Société des Ingénieurs de l'Automobile, le congrès international NVH 2020 (confort acoustique automobile), événement qui réunit la profession tous les deux ans, au Mans, depuis 20 ans.

Chiffres Clés

Autres structures soutenues par Le Mans Métropole

Chambre de Commerce et d'Industrie :

International Week : 2 000 €

Ruche Numérique : 20 000 €

24h du Code : 2 500€

Chambre des Métiers

Artisa Night : 7 000 €

Initiatives Sarthe : 61 620 €

Interclubs : 19 000 €

Ligépack : 15 000 €

Le Mans Sarthe Investissement : 3 000 €

Réseau Entreprendre : 3 000 €

Association de Sauvegarde du Patrimoine Sonore Industriel : 2 000 €

LE SOUTIEN AUX PROJETS DE SANTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

Cyberknife

Le Centre Hospitalier du Mans, la Clinique Victor-Hugo et le Centre Jean-Bernard vont regrouper une partie de leurs équipements pour constituer ensemble le Centre de cancérologie du Mans, à proximité immédiate du Centre Hospitalier. Il s'agira là de créer un centre d'excellence, à rayonnement national, dans la prise en charge du cancer.

Pour ce faire, un équipement de radiothérapie appelé Cyberknife va faire l'objet d'une acquisition par le Centre Jean Bernard. Cet appareil, doté d'un bras articulé, permet de détruire les cellules cancéreuses de façon extrêmement précise. La technique de radiothérapie robotisée utilisée par le Cyberknife permet de préserver au maximum les tissus sains environnants, grâce notamment au guidage par imagerie médicale et robotique. Ce guidage permet un contrôle et une correction en temps réel des mouvements du patient et de la tumeur. En acquérant cet outil, le Centre de Cancérologie du Mans deviendra l'un des plateaux techniques les plus performants d'Europe, permettant ainsi d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire du Mans.

Ce projet a été présenté le 14 mars 2018 aux Présidents du Mans Métropole, du Département de la Sarthe et à la Présidente de Région des Pays de la Loire, qui ont assuré de leur soutien au financement partiel de l'investissement dans cet équipement, à hauteur de 1 million d'euros pour chacune des collectivités, le coût total du Cyberknife étant estimé à 5 millions d'euros.

En cohérence avec les orientations prises par la Métropole du Mans en termes de santé publique, la Métropole mancelle apporte donc un soutien à ce projet, dans le cadre de la capacité des collectivités territoriales à intervenir en faveur de l'offre de soins dans les zones déficitaires, déterminées par l'Agence Régionale de Santé, dont fait partie le bassin du Mans.

Smokecheck

Dans le cadre des Assises de la Santé du 24 novembre 2018, Le Mans Métropole a été sollicitée par la société WeproM afin d'apporter un soutien financier au projet de développement d'une application de e-santé intitulée Smokecheck, en faveur de la lutte contre les maladies liées au tabac.

L'application Smokecheck devrait pouvoir augmenter la sensibilité de la détection précoce de la BPCO, augmenter le nombre de cancers bronchiques opérables au diagnostic et ainsi impacter de manière positive la survie des patients. D'autres pathologies symptomatiques seront aussi recherchées (coronaropathies, artériopathie des membres inférieurs, cancers ORL, œsophage, vessie, pancréas). Cette application permettra de détecter de façon pertinente les premiers signes de complications et d'orienter les patients vers leur médecin généraliste qui pourra prescrire le bilan adéquat.

La société WeproM, créée par l'association de 17 médecins de l'Institut interRégional de Cancérologie (Le Mans-Laval-Chartres-Caen) dont les co-gérants sont les Drs Fabrice Denis et Hugues Bourgeois, se charge de mener la phase d'expérimentation de cette application, qui a vocation à être un dispositif médical.

En complément de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et de l'Agence Régionale de Santé, il s'agit d'intervenir au stade de l'expérimentation, et donc de la recherche et de l'innovation.

Par ailleurs, suite à une rencontre entre le Dr. Denis et l'Agence Régionale de Santé, et au vu des premiers résultats encourageants de l'étude, l'Agence a choisi de subventionner également le dispositif, et de mettre en place une collaboration avec le CHU d'Angers : ainsi, les patients qui le nécessiteront pourront avoir un avis direct du CHU d'Angers.



Aujourd'hui près de 3 300 personnes ont téléchargé l'application, et 71% des fumeurs ont reçu une alerte via l'application. L'application a également permis de repérer plus tôt les cancers, chez 5% des utilisateurs, ce qui augmente les chances de guérison et de survie à la maladie.

En termes de prévention, 40% des utilisateurs ont dit qu'ils allaient arrêter de fumer, et 53% qu'ils vont réduire leur consommation.

Maisons de santé

Lors des Assises de la santé et des groupes de travail entre professionnels qui ont été mis en place est ressortie la volonté de certains professionnels de santé de se regrouper en créant des maisons de santé pluridisciplinaires.

En effet, aujourd'hui, les projets attirant les jeunes professionnels de santé sont ceux d'exercice coordonné entre différents professionnels de santé regroupés au sein d'une même structure, en maison de santé pluridisciplinaire, avec un projet de soin commun. Lors de ces nombreux échanges, il est apparu que ces professionnels avaient besoin de trouver un partenariat permettant de définir puis faire aboutir les projets. C'est dans ce cadre que Le Mans Métropole vient en appui aux professionnels de santé qui souhaitent s'associer afin d'être attractifs et d'offrir ainsi un meilleur accès aux soins à la population, au titre de sa compétence développement économique comprenant les aides à l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante.

Dans la continuité des Assises de la Santé, qui se sont déroulées le 24 novembre 2018 puis le 29 juin 2019, un travail important a été mené avec les professionnels et plusieurs projets de maisons de santé sont identifiés clairement sur le territoire aujourd'hui, en plus de certains qui sont en réflexion.

Il est maintenant nécessaire que la collectivité trouve un appui méthodologique pour définir les besoins et le programme des projets, et une aide concernant le montage juridique et financier de ces projets. Aussi, un bureau spécialisé dans ce type d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionné à cet effet. La Banque des territoires s'est engagée à financer 50% du montant final de cette mission.

Chiffres Clés

5 projets de maisons de santé pluridisciplinaires sont aujourd'hui identifiés :

- Le Mans : Quartier Anatole-France
- Le Mans : Quartier des Maillets
- Le Mans : Quartiers Sud (Glonnières-Vauguyon)
- Allonnes
- Coulaines

ZOOM

Au vu de son succès en termes de téléchargement après un lancement au Mans, l'application Smokecheck va être déployée dans plusieurs villes des Pays de la Loire, et notamment Angers et Nantes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE MANS, METROPOLE UNIVERSITAIRE

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT ANNUEL	LE MANS METROPOLE	392 400
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE - EQUIPEMENT LABORATOIRE	LE MANS METROPOLE	50 000
LMM - CPER 2015-2020 - LE MANS ACOUSTIQ. RESEAU TRANSDUCTEUR	LE MANS METROPOLE	380 000
LMM - CPER 2015-2020 - VOLET NUMERIQUE ICC	LE MANS METROPOLE	117 500
AUTRES SUBVENTIONS - FORMATION CONTINUE	LE MANS METROPOLE	5 000
ESGT - EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	LE MANS METROPOLE	31 250
	Total Opérations Individuelles :	976 150
ESAD TALM	LE MANS METROPOLE	125 000
I.T.E.M.M	LE MANS METROPOLE	35 000
CENTRE D'ENSEIGNEMENT CNAM	LE MANS METROPOLE	10 000
	Total Opérations Annuelles :	170 000

Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1 146 150

En 2019, avec l'objectif d'affirmer *Le Mans, Métropole universitaire*, la Communauté urbaine a quasiment doublé son soutien financier à Le Mans Université. Le développement des établissements de formation supérieure et des laboratoires de recherche sont des vecteurs majeurs de rayonnement et d'attractivité, économique, sociale, démographique.

Après cet effort conséquent, 2020 constituera une année structurante pour l'avenir du campus. Une nouvelle modalité de subventionnement donnera plus de visibilité à l'université pour engager ses actions de moyen terme. Le lancement d'instances de concertation entre les établissements et la métropole définiront les orientations majeures de la décennie.

LA PREMIERE ANNEE DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 PASSEE AVEC LE MANS UNIVERSITE

Jusqu'à présent, la subvention allouée à l'université était négociée annuellement. À compter de 2020, l'allocation de moyens est projetée sur trois ans par une convention-cadre qui vise des orientations essentielles et qui fixe les moyens alloués.

La subvention contribue à la conduite de 6 axes majeurs qui croisent exactement les priorités universitaires :

- Accompagner la réussite des étudiants par des pratiques pédagogiques diminuant le taux d'étudiants décrocheurs et valorisant les capacités de chacun d'entre eux, par une vie étudiante de qualité sur le campus et dans la ville, par des équipements adaptés,
- Ressourcer les compétences des entreprises avec plus de partenariats de recherche et développement avec les laboratoires, par le transfert de technologie, en facilitant les stages et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les entreprises mancelles, par l'accompagnement des étudiants entrepreneurs,

- Soutenir la recherche fondamentale par l'appui des programmes de recherche, par l'incitation financière à répondre aux appels à projets de recherche régionaux, nationaux, européens, par l'investissement dans l'instrumentation scientifique,
- Créer un éco-campus par un soutien aux opérations ayant de fortes ambitions environnementales dont une très haute performance énergétique et l'auto-production d'énergies propres,
- Communiquer sur le caractère universitaire du Mans Métropole à destination des lycéens manceaux et sarthois et de leur famille, à destination des entités socio-économiques du territoire pour les amener à recourir plus systématiquement aux compétences rares du campus, à destination de cibles nationales et internationales sur les atouts les plus remarquables des laboratoires manceaux.
- Rapprocher les universités du Mans et d'Angers : Le Mans Université et l'Université d'Angers ont engagé une démarche structurante de coopération. Le Mans Métropole encourage ce rapprochement pour constituer un ensemble qui pèsera entre Paris et l'axe Nantes-Rennes dans un paysage universitaire de plus en plus concurrentiel.

Le montant de la subvention de fonctionnement pour les trois années est de 1 245 000 € soit 415 000 € en 2020 et celui de la subvention d'investissement s'élève à 1 327 200 € soit 442 400 € en 2020. Avec ce niveau de financement, Le Mans Métropole maintient l'effort engagé dès 2019.

Comme auparavant, le soutien annuel n'interdit pas des financements complémentaires de projets émergents significatifs, au cas par cas.

LE LANCEMENT DU SCHEMA LOCAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Au cours de l'année 2019, le Syndicat mixte de la Technopole a conduit pour le compte de Le Mans Métropole, du Département, de la Région la réflexion et l'écriture du schéma local Enseignement supérieur, recherche et innovation pour les 5 à 10 années à venir.

Le schéma propose des axes prioritaires de formation et de recherche distinguant Le Mans dans l'espace national, d'attractivité du potentiel local, de renouvellement des coopérations locales et régionales. Le schéma concerne tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Si le schéma donne des orientations et favorise les synergies, il ne détermine pas préalablement les opérations à mener.

Le Mans Métropole sur la base de l'analyse du schéma se déterminera en 2020 sur son adoption et sur l'organisation de sa conduite en liaison avec les autres collectivités et l'État.

L'ELABORATION DU CPER 2021-2027

L'État en septembre 2019 a commencé les consultations avec l'Université et les établissements d'enseignement supérieur publics pour déterminer les opérations qui seront inscrites au prochain Contrat de Projet État-Région. Le Mans Métropole co-financeur sera associé au cours de l'année à la détermination des opérations, immobilières et d'équipements et à l'arrêt du plan de financement.

LE TECHNOCAMPUS ACOUSTIQUE

En 2020, le projet architectural sera réalisé avant le lancement des travaux pour livraison prévue au printemps 2022.

ZOOM

Outre le versement à Le Mans Université, la collectivité subventionne d'autres organismes ou actions de formation (Le Mans Acoustique, CNAM, Centre hospitalier du Mans...) à hauteur de 0,175 M€.

De plus, depuis 2016, la contribution versée à l'ESAD TALM relève de Le Mans Métropole au titre de sa compétence Enseignement Supérieur. Elle s'élève à 1,873 M€ dont 1,367 M€ sont compensés par la Ville du Mans sous forme de dotation de compensation.

EMPLOI – INSERTION

DONNÉES BUDGÉTAIRES

C'est un budget essentiellement de fonctionnement de 1,293 M€ dont 0,910 M€ au titre du PLIE.
Il représente les aides à verser sous forme de subventions aux associations et organismes divers.

La charge nette de personnel du service représente 0,199 M€.

La mission insertion-PLIE est structurée en 2 pôles :

LA MISSION INSERTION PORTEE PAR LE MANS METROPOLE

La collectivité accompagne des **structures d'insertion par l'emploi** en attribuant des subventions au titre de chantiers d'Insertion ou de structures associatives.

En 2018, les subventions octroyées ont contribué entre autres à l'accompagnement personnalisé de 772 demandeurs d'emplois sur les communes d'Arnage, Champagné, Le Mans, le soutien à la lutte contre la discrimination à l'image pour 350 personnes, ou encore le soutien à la mobilité pour 161 bénéficiaires.

En 2020, nous poursuivons 3 objectifs majeurs :

Encourager les structures à mutualiser leur ingénierie de projets, renforcer la qualité des dossiers; et enfin poursuivre les partenariats locaux pour une bonne cohérence territoriale et une efficacité d'action.

Une enveloppe budgétaire de 333 100 € est consacrée à ces structures :

Un accompagnement de proximité au plus près des habitants :

Le Mans Métropole soutient différentes associations qui accompagnent des demandeurs d'emplois au plus proche des habitants c'est le cas pour les associations ASCAPE, DEPAR à Arnage ou le centre d'animation sociale de Champagné, la cravate solidaire...

Le soutien à la mobilité

Les projets visent à l'aide au déplacement, à la formation, à la conduite et à l'éducation routière pour les personnes en difficulté d'insertion professionnelle

La création d'un groupement de Créateurs

La finalité est l'insertion socioprofessionnelle de jeunes, notamment déscolarisés en s'appuyant sur leur envie d'entreprendre comme catalyseur (100 personnes sensibilisées, 40 en émergence de projet). Le groupement de Créateurs accompagne leur envie d'entreprendre, et favorise l'acquisition et le développement de leur autonomie sur le plan social, économique, mais aussi décisionnel (faculté de décider et d'agir par soi-même), au travers d'un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

L'aide à la création d'entreprise

La fabrique à entreprendre : La fabrique est un outil de développement et de revitalisation économique des quartiers prioritaires. Plateforme entrepreneuriale, elle propose un parcours de création d'entreprise simplifié, de qualité et cohérent.

Let's co up : Coopérative d'activité et d'emploi, elle vient compléter le paysage local de l'accompagnement à la création d'entreprise en permettant aux entrepreneurs d'accéder au statut de salarié-entrepreneur pendant la phase de test de leur activité.

L'émergence et le développement de projets socialement innovants

Le Mans Métropole accompagne le CEAS dans l'émergence et le développement de projets socialement innovants. Un des objectifs est de consolider l'offre d'accompagnement "émergence" (animation du dispositif de l'incubateur "Innovation Sociale CUB")

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI CO-FINANCE PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Dans un contexte économique toujours sensible pour les demandeurs d'emplois de longue durée, en partenariat avec Pôle emploi, les services de l'État et le Conseil départemental, l'objectif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Le Mans Métropole est d'apporter une réponse aux besoins et attentes des personnes les plus vulnérables, bénéficiaires de minimas sociaux, résidant pour partie en quartier Politique de la Ville.

Ce dispositif permet notamment de contractualiser avec l'Union européenne et, à ce titre, d'obtenir des financements de l'Europe en faveur de l'inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

En 2018, ce dispositif a permis entre autres à 361 personnes de bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'insertion dont 62 % ont bénéficié d'une sortie dynamique (sorties dans l'emploi durable, emploi de transition et sorties positives "suite de parcours")

Au titre de l'année 2020, le Plie financera différents projets pour un FSE de 910 000 € au bénéfice de 950 personnes.

La mise en situation de travail des habitants de Le Mans Métropole : objectif 350 contrats.

Le Plie intervient dans le co-financement de structures d'insertion par l'activité économique et notamment des chantiers d'insertion du territoire. Un salarié recruté dans ce cadre développe son expérience, ses compétences professionnelles et bénéficie, d'un suivi et d'un accompagnement renforcé. En 2020, nous cibons la signature de 350 contrats à durée déterminée d'insertion représentant 140 ETP ; la simplification du mode de gestion

La mise en œuvre de parcours emploi compétences : objectif 400 parcours

Les personnes durablement éloignées du marché du travail rencontrent des difficultés d'ordre social et professionnel, le Plie finance des actions d'accompagnement global et de coordination de parcours centrées sur la personne et en lien avec les acteurs de l'insertion du territoire. L'objectif est d'organiser un parcours inclusif pour la personne.

La lutte contre la récidive : Objectif 100 accompagnements vers l'emploi de personnes sous main de justice

L'action vise à accompagner vers l'emploi plus de 100 personnes placées sous main de justice, incarcérées au sein de la Maison d'Arrêt Le Mans Les Croisettes, ou placées au Centre éducatif fermé d'Allonnes.

L'e-inclusion : réduction de la fracture numérique : objectif 100 personnes

L'objectif est de favoriser l'appropriation des outils numériques du public cible, déjà en situation de vulnérabilité et qui accuse également un retard sur les compétences et les usages du numérique le confrontant ainsi à une exclusion professionnelle plus conséquente.

DROITS DE PLACES : ANIMATIONS DU DOMAINE PUBLIC

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Charges courantes (transports de fonds, fluides, gardiennage...)	0,128 M€	▪ Encaissement des droits de places pour l'occupation du domaine public	0,500 M€
▪ Charge nette de personnel	0,075 M€	▪ Droits de voirie (terrasses...)	0,300 M€
	0,203 M€		0,800 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
LMM - RENOVATION BORNES ELECTRIQUES MARCHES	LE MANS METROPOLE	10 000
	Total Opérations Individuelles :	10 000

Total de l'axe : **COMMERCE ET MARCHES PLEIN VENT** 10 000

LES MARCHES DE PLEIN VENT



La ville du Mans **recense 15 marchés traditionnels** reconnus à l'extérieur. Deux principaux marchés permanents sont réputés, Pontlieue (2 fois par semaine), Jacobins (3 fois par semaine), et la partie brocante des Jacobins du vendredi matin figure même dans les calendriers nationaux.

Ces marchés regroupent les producteurs de la Sarthe comme les maraichers, horticulteurs, apiculteurs, fromagers et charcutiers.

Le 5 février 2019, un arrêté des marchés de plein vent a été mis en place et distribué à l'ensemble des commerçants abonnés.

La commission d'attribution des marchés du 24 septembre 2019, convient, entre les commerçants et la Ville du Mans, d'appliquer systématiquement cet arrêté et de verbaliser les commerçants qui seraient en infraction. L'objectif est de permettre une certaine sérénité dans le déroulement des marchés, notamment lors du déballage et du remballage : respect de l'espace public (avant 5h et en moyenne après 14h), gestion des déchets.

Pour 2020, deux objectifs pour la cellule Droits de Place :

- Réorganiser le marché des Jacobins en regroupant l'alimentaire et les produits manufacturés sur un seul espace.
- Réorganiser le marché de Pontlieue.

FOIRE AUX OIGNONS

La foire aux oignons est une institution au Mans puisqu'elle existe depuis plus de 800 ans.

Elle a été marquée cette année par le **retour des producteurs locaux et des métiers de l'artisanat**. Cette foire dont l'entrée au public est ouverte de 9h à minuit a accueilli près de 20 000 visiteurs.

Elle regroupe des producteurs d'ails, d'oignons et d'échalotes ainsi que quelques autres commerçants en provenance de toute la France.

L'objectif pour 2020 sera d'augmenter encore le nombre de participants et mettre fin au déballage.



BRADERIE

La traditionnelle braderie du Mans est une grande manifestation ouverte aux commerçants sédentaires, aux commerçants ambulants et aux particuliers. Elle s'étend des Jacobins à la rue Nationale, via les rues piétonnes. Les commerçants non sédentaires s'installent quant à eux sur l'esplanade des Jacobins. Pour les particuliers, le vide-grenier se tient sur les allées des Veuves à l'arrière des Quinconces.

En 2019 la braderie a accueilli :

- 164 Commerçants sédentaires
- 54 Non sédentaires
- 25 Particuliers

FLEURISSE MANS



La Ville du Mans a organisé sa **3^e édition Fleurisse Mans** avec une **trentaine d'exposants**, horticulteurs, fleuristes, associations de jardinage, palmiers, plants diverses. Le service Propreté a été associé à l'évènement sur le volet compost.

Cette manifestation attire un public de plus en plus nombreux.

L'objectif 2020 sera d'amener plus de commerçants à exposer sur l'Esplanade des Jacobins.

Chiffres Clés

Au total 31 marchés sont gérés sur l'ensemble du territoire communautaire : 19 marchés sur la Ville du Mans et 12 marchés sur les autres communes membres

TRANSPORTS EN COMMUN

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe des transports urbains

Les chiffres clés du budget 2020 (en M€)

Montant global de la section de fonctionnement 73,606 M€

Les principales dépenses :

Contribution versée au délégataire	48,800 M€
Frais financiers	3,670 M€
Amortissement des immobilisations	16,000 M€
Autofinancement complémentaire	1,415 M€

Les principales recettes

Versement transport	42,000 M€
Compensation versement transport	0,350 M€
Recettes d'exploitation du réseau	14,006 M€
Location vélos	0,194 M€
Subvention d'équilibre du budget principal	11,266 M€
Autres dotations, subventions	0,970 M€
Reprise provisions	1,510 M€

Montant global de la section d'investissement 33,927 M€

dont opération de gestion (dette et patrimoine) 10,800 M€

Les principales dépenses

Investissements proprement dits	7,057 M€
Subvention d'équipement versée au délégataire	1,400 M€
Remboursement du capital de dette	11,250 M€
Reprise provisions	1,510 M€

Les principales recettes :

Emprunts prévisionnels	4,647 M€
Amortissement des immobilisations	16,000 M€
Autofinancement complémentaire	1,415 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
LE MANS N-O - PARKING RELAIS BARTHOLDI	LE MANS - NORD OUEST	48 000
LE MANS S-E - CENTRE DE MAINTENANCE TRAMWAY ET ANNEXES	LE MANS METROPOLE	117 000
BATIMENTS EXPLOITATION BUS	LE MANS METROPOLE	53 500
INVESTISSEMENTS SETRAM	LE MANS METROPOLE	4 060 133
SOUS STATIONS DE REDRESSEMENT	LE MANS METROPOLE	18 000
Total Opérations Annuelles :		4 296 633

LE MANS S-O - EVOLUTION SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	600 000
SITE PIFFAULT - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ATELIER	LE MANS METROPOLE	30 000
CHRONOLIGNES	LE MANS METROPOLE	1 200 000
REPLACEMENT CUVES CARBURANT - SITE SETRAM - RUE PIFFAULT	LE MANS METROPOLE	820 000
RENOUVELLEMENT SYSTEME BILLETTIQUE ET RENOVATION SAEIV	LE MANS METROPOLE	100 000
LE MANS S-E - CENTRE HUNAUDIERE BATIMENT STOCKAGE BALAYEUSE	LE MANS METROPOLE	10 000
Total Opérations Individuelles :		2 760 000

Total de l'axe TCSP - Budget Transports	7 056 633
--	------------------

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
LE MANS N-O - HALTE FERROVIAIRE - QUARTIER HOPITAL	LE MANS METROPOLE	102 000
Total Opérations Individuelles :		102 000

Total de l'axe TCSP - Budget Principal	102 000
---	----------------

Total de l'axe TCSP	7 158 633
----------------------------	------------------

Les travaux de rénovation de la station de carburant du réseau de transport sont programmés d'avril à juillet 2020. Dans le même temps, seront réalisées au cours de ce 1^{er} semestre 2020 les études de diagnostic et de faisabilité du projet de restructuration du site de maintenance bus de la Setram. Le programme et l'enveloppe financière de cette opération d'ensemble devraient être soumis à l'approbation du conseil communautaire courant 2^e semestre 2020.

Le projet d'aménagement des chronolignes et celui du renouvellement des systèmes billettique et SAEIV du réseau de transports suivront sensiblement le même calendrier avec des études préalables dans le 1^{er} premier semestre aboutissant à l'étape clé d'approbation des programmes en cours d'année 2020.

LA RENOVATION DE LA STATION DE CARBURANT

La station actuelle et le système de distribution gazoil, mis en service en 1978, sont vieillissants et ne peuvent plus être maintenus en l'état. Une des 2 cuves est indisponible et certains dysfonctionnements au niveau des distributeurs ont conduit la collectivité à programmer la rénovation de la station, indépendamment du projet global de restructuration du site Setram avenue Pierre-Piffault.

Même si le nombre devrait dans les années à venir évoluer à la baisse, une part importante du parc autobus reste aujourd'hui constituée de véhicules Diesel. Il est donc impératif de disposer d'une station de carburant aux normes et parfaitement fonctionnelle.

Ainsi, après les études de maîtrise d'œuvre menées en 2019, un crédit de 820 000 € est inscrit au BP 2020 pour la réalisation des travaux qui comprennent notamment :

- le remplacement des cuves par des nouveaux modèles prenant en compte l'évolution du parc (augmentation des véhicules GNV et diminution des véhicules diesel) et d'autre part la baisse des kilomètres diesel,
- le passage d'un stockage aérien de l'Adblue (mélange liquide développé pour les moteurs diesels permettant de réduire les émissions de monoxyde d'azote émises par ce type de moteurs) à un stockage enterré,
- le remplacement des distributeurs et l'optimisation de leur nombre compte tenu de l'évolution du parc,
- le remplacement du système de suivi des consommations des véhicules diesel, GNV et Adblue,
- la réfection du réseau de distribution.

La consultation des entreprises a été lancée au dernier trimestre 2019. Les travaux de génie civil devraient démarrer en avril 2020 pour un achèvement de l'opération prévue fin juillet 2020.

L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DU SITE PIFFAULT

Le centre de maintenance de la Setram avenue Pierre-Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards.

Actuellement le parc est constitué de 150 véhicules soit 136 bus, dont 46 bus articulés y compris 10 BHNS, et 14 minibus pour les personnes à mobilités réduites (PMR) et le transport à la demande (TAD).

Compte-tenu de l'évolution du parc de véhicules et de l'ancienneté du site, il est nécessaire d'une part de procéder à l'extension des ateliers pour améliorer l'organisation du travail et, d'autre part, de procéder à des restructurations lourdes et au remplacement d'équipements importants afin de maintenir les installations en conformité et éviter des risques de pollution et d'arrêt de l'exploitation.



Ce projet, de l'ordre de 15.20 M€ (études 1.20 M€ – travaux 14 M€), a pour objectifs de :

- renforcer la structure et l'isolation du bâtiment (atelier + garage) et assurer le désamiantage
- augmenter la capacité des ateliers et les adapter aux BHNS,
- augmenter la capacité de stockage de matériels et modifier les aires de lavages,
- augmenter le réseau d'alimentation en GNV,
- réaménager les aires de stationnement et équiper les parkings d'ombrières photovoltaïques,
- mettre le site en conformité au regard de la réglementation ICPE.

Des ombrières photovoltaïques seront construites sur les aires de stationnement. L'installation d'une station à hydrogène (production et distribution) capable d'alimenter une dizaine de bus sera étudiée.

Sur la base d'un pré-programme établi par le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART), l'année 2019 a été consacrée à la procédure de consultation d'un maître d'œuvre. Celui-ci procèdera au cours du 1^{er} trimestre 2020 à la réalisation des études diagnostic et de faisabilité qui permettront au SART de finaliser le programme de réhabilitation globale du site. Après adoption de ce programme et de son enveloppe financière prévisionnelle par le conseil communautaire, le maître d'œuvre engagera au cours du 2^e semestre 2020 les études de conception du projet. Un crédit de 600 000 € a été inscrit au BP 2020 pour sa rémunération.

Compte tenu de la transformation sensible du site, il est attendu du concepteur la mise en place de solutions techniques et environnementales permettant au centre de maintenance de la Setram de devenir un site exemplaire au regard du développement durable et notamment sur les aspects suivants :

- prise en compte de la future réglementation énergétique et environnementale - performance énergétique des bâtiments,
- choix des matériaux bio-sourcés à faible impact environnemental,
- gestion des déchets (démolition et exploitation) : recyclage et étude en partenariat avec des opérateurs économiques locaux,
- traitement des eaux pluviales de toiture - amélioration de la qualité de l'air
- traitement paysager : insertion dans le paysage et intégration de la bio diversité et du renforcement des continuités écologiques locales.

LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME BILLETTIQUE ET RENOVATION DU SYSTEME SAEIV

Le réseau de transports en commun de LMM est doté d'un Système Billettique et d'un Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) tous deux mis en service en 2007 avec la 1^{re} ligne de tramway. Leur périmètre a augmenté en 2013-2014 lors de l'extension du réseau avec la 2^e ligne de tramway et en 2015-2016 avec la ligne BHNS. Ces deux systèmes, fortement interdépendants, sont absolument essentiels au bon fonctionnement de notre réseau et à son exploitation. Or, ils sont aujourd'hui obsolètes et doivent être renouvelés en tout ou partie.

Une consultation a été lancée en 2019 en vue de la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le marché d'AMO est prévu en 2 tranches soit :

- une 1^{re} tranche, d'une durée de 6 mois, relative à la définition du projet et aux études préalables. Celle-ci sera réalisée en 2020,
- une 2^e tranche, d'une durée de 4 ans, qui couvrira la phase de consultation des fournisseurs de systèmes, le suivi des installations et la période de garantie.

Selon la décision qui sera prise à l'issue de la 1^{re} tranche de conserver ou de remplacer les afficheurs à LED actuellement installés dans les stations Tramway et BHNS, ce projet est estimé dans son ensemble entre 14 M€ et 16 M€ HT.

Un crédit de 100 000 € est inscrit au BP 2020 pour la rémunération de l'AMO.

LE PROJET "CHRONOLIGNES"

Le 4 juillet 2018, le conseil de Le Mans Métropole a approuvé l'avant-programme relatif à l'aménagement de trois chronolignes pour une enveloppe globale évaluée à 30 000 000 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été notifié le 9 janvier 2019 au groupement CENOVIA/TRANSAMO.

À l'issue de la procédure de consultation lancée en 2019 par le mandataire auprès des bureaux d'études, les études préliminaires vont se dérouler tout au long du 1^{er} semestre 2020. Elles vont permettre de vérifier la faisabilité de chaque chronoligne, de préciser les contraintes physiques, économiques et environnementales de chaque projet, de définir un programme de travaux et une première estimation. Le diagnostic transports et le diagnostic amiante des chaussées réalisés en 2019 viendront également alimenter ces études qui seront présentées au Conseil communautaire en début du 2^e semestre 2020. Celui-ci décidera de la poursuite des études sur l'ensemble des 3 chronolignes ou d'une poursuite partielle sur 1 ou 2 lignes et validera à cet effet le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la ou des chronolignes ainsi retenue(s).

Le mandataire organisera à suivre la procédure de consultation du maître d'œuvre avec pour objectif un démarrage des études d'avant-projet (AVP) début février 2021.

Un crédit de 1 200 000 € est inscrit au BP 2020.

DEPLACEMENTS DOUX

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT	LE MANS METROPOLE	50 000
	Total Opérations Individuelles :	50 000
REQUALIFICATION PARCS VELOS	LE MANS METROPOLE	20 000
	Total Opérations Annuelles :	20 000
Total de l'axe : DEPLACEMENTS DOUX		70 000

Un des moyens d'offrir une alternative diversifiée et attractive aux déplacements automobiles est de développer ensemble, de manière complémentaire et plus respectueuse de l'environnement, le vélo, la marche à pied et les transports publics.

Pour affirmer ces enjeux forts, le cadre législatif de ces dernières années, avec notamment les lois Grenelle (2009), et le Plan d'actions pour les mobilités actives (2015), intensifie l'objectif d'assurer un partage de l'espace public entre l'ensemble des usagers : piétons, cyclistes, usagers des transports en commun, automobilistes.

La mise en place d'un Plan vélo et mobilités actives à l'échelle nationale ainsi que la récente Loi d'Orientation des Mobilités qui renforce la part des modes actifs viennent conforter cette dynamique.

LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT



Le réseau cyclable structurant a pour vocation de compléter et parfaire le réseau cyclable existant. Sa finalité est également la mise en place d'une offre de connexions permettant des déplacements inter et intra-communaux.

Les itinéraires devront être aménagés de façon cohérente et remédier aux discontinuités et ruptures cyclables existantes.

Ce réseau cyclable a vocation à relier les différentes communes de Le Mans Métropole à la ville centre. Il participe également du renforcement de l'intermodalité en facilitant l'accès aux gares et principaux arrêts de transports en commun.

Les tracés desserviront les principales zones d'activités ainsi que les équipements générant des flux de déplacements notables : établissements sportifs et de loisirs, pôles de santé, etc.

Il est envisagé de réaliser un programme de 125 km à horizon 2030, se répartissant en 67 itinéraires couvrant l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole : 8 itinéraires déjà existants et 59 à aménager pour assurer la continuité du réseau.

Ce programme a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole le 7 novembre 2019.

La mise en place du réseau cyclable structurant sera confiée à un mandataire dont les missions porteront sur l'étude, la maîtrise foncière, les aménagements de voirie nécessaires à sa réalisation.

La procédure pour la désignation de ce mandataire a été engagée en décembre 2019 pour notification du marché prévue en juin 2020.

Le coût global de ce projet, programmé sur 7 ans, est estimé à 21 M€ TTC.

Un premier crédit de 50 000€ est inscrit au BP 2020.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Dans ses nouveaux projets d'aménagements, la collectivité prend systématiquement en considération la place des piétons et des vélos. Elle tend vers une meilleure répartition du domaine public entre les différents usagers et cherche à améliorer la sécurité des utilisateurs des modes doux. Ces opérations permettent d'accroître le linéaire de voies cyclables.

Il en est ainsi des projets ci-après qui s'achèveront ou démarreront en 2020 :

- Allonnes – Giratoire VC 247/VC 23 – Création d'une voie verte de 150m et 70m de bandes cyclables
- Arnage – Avenue Nationale – Création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 350m
- Le Mans – Avenue Bollée – Mise en place d'une voie bus partagée avec les vélos
- Le Mans – Avenue Pierre-Piffault– Création d'une piste cyclable de 550m
- Le Mans – Rue des Frères-Renault – Création d'une voie mixte de 250m
- Le Mans – Rue Copernic – Création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 250m
- Le Mans – Route de Laval – Création d'une voie verte de 380m
- Le Mans – Rue du Chêne-Vert – Création d'une voie verte de 100m
- Mulsanne – Rue de Nettleham – Création d'une voie verte de 1 500m
- Yvré l'Évêque - Rue Guy-Bouriat – Création d'une piste cyclable de 400m et d'une bande cyclable de 250m

Des travaux plus ponctuels, mais participant au même objectif, sont également réalisés par le service Voirie-Éclairage public-Circulation : création de bande cyclable, mise en place de jalonnement, matérialisation au sol, mise en contresens cyclable...

Un crédit de 20 000€ est inscrit pour le déploiement d'une offre de stationnement vélo.

UNE PASSERELLE PIETONS-2 ROUES ENTRE LE MANS ET COULAINES

En vue de la construction d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe entre les communes du Mans et de Coullaines, Le Mans Métropole a confié à la SPL Cénovia Cités un mandat d'études décomposé en 2 phases à savoir :

Une phase 1 d'analyse de l'implantation de la passerelle

Celle-ci a abouti avec l'adoption, par le Conseil communautaire du 23 mai 2019, du tracé situé entre le gymnase de la Madeleine au Mans et la rue de Provence à Saint-Pavace, conformément à l'emplacement réservé aux PLU du Mans et de Saint-Pavace, et à proximité immédiate de la future maison de quartier, du gymnase de la Madeleine et du boulevard Nature en bordure de Sarthe.

Une phase 2 d'étude technique et financière de l'implantation retenue

Dans le cadre de cette 2^e phase, Cénovia Cités a organisé une consultation pour la désignation d'un programmiste. Le marché correspondant a été notifié en novembre 2019. Les études de programmation sont actuellement en cours pour un rendu à intervenir fin du 1^{er} semestre 2020.

Après validation du programme et de l'enveloppe financière par le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole, un nouveau contrat de mandat sera passé avec la SPL Cénovia Cités pour la réalisation proprement dite du projet (études de maîtrise d'œuvre et travaux). La 1^{re} mission du mandataire dans le cadre de ce contrat consistera à conduire, au cours du 2^e semestre 2020, la procédure de désignation d'un maître d'œuvre en vue d'un démarrage des études de conception de la passerelle début 2021.

Chiffres Clés

1 350 Km de voirie pour 3 386 voies dont 5% réglementées en zone 30

226 Km d'itinéraires cyclables dont 117 Km de bandes cyclables et 109 Km de pistes cyclables

28 Km de doubles sens cyclables soit 160 rues

60 carrefours équipés de panneaux "cédez le passage cyclistes"

150 aires piétonnes et zones de rencontre

3 880 emplacements vélos et 25 parkings vélos couverts

ZOOM

La délégation de service public du réseau de transport public et des mobilités est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, la Setram s'est engagée à développer le parc de vélos à assistance électrique (VAE), afin de suivre et de répondre à la demande des habitants de la Métropole. Véritable alternative à la voiture et complémentaire du réseau de transports public, le parc de VAE est proche d'atteindre et dépasser les 1 500 unités. À cet effet, la Setram prévoit l'acquisition de 1000 vélos répartis sur les années 2019 à 2024.

Le contrat de DSP prévoit également d'augmenter l'offre de consignes à vélos. Après celles installées en 2019 (Gare-Sud, Éperon et Antarès), 3 nouvelles consignes seront installées au cours du 1^{er} trimestre 2020.

VOIRIE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Dépenses courantes d'exploitation	7,124 M€	▪ Refacturation de travaux de voirie à des tiers (ERDF, GRDF...)	0,200 M€
▪ Charge nette de personnel	6,708 M€	▪ Taxes pour utilisation du domaine public	0,280 M€
		▪ Autres taxes (terrasses...)	0,300 M€
	13,832 M€		0,780 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
CHAMPAGNE - RUE ARAGON	CHAMPAGNE	10 000
COULAINES - RUE DE LA GIRONDE	COULAINES	10 000
LE MANS - REAMENAGEMENT DE LA RUE COPERNIC	LE MANS - EST	150 000
REPLACEMENT ARMOIRES EP	LE MANS METROPOLE	15 000
AMENAGEMENT VOIRIE POUR MALVOYANTS	LE MANS METROPOLE	30 000
GESTION CENTRALISEE DES FEUX TRICOLORES	LE MANS METROPOLE	42 000
PLAN DE PREVENTION DU BRUIT (ETUDE)	LE MANS METROPOLE	33 000
LE MANS - RUE DU LEARD	LE MANS - NORD OUEST	10 000
LE MANS - CHEMIN DE L'ETRE DES PRES - AMENAGEMENT DE VOIES	LE MANS - OUEST	30 200
LE MANS - AVENUE DE TOULOUSE	LE MANS - SUD EST	460 000
LE MANS - RUE ETIENNE FALCONNET	LE MANS - SUD EST	30 000
LE MANS - PROMENADE NEWTON	LE MANS - SUD EST	10 000
LE MANS - AVENUE PIERRE PIFFAULT	LE MANS - SUD OUEST	1 320 000
	Total Opérations Individuelles :	2 150 200

ALLONNES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ALLONNES	265 000
ARNAGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	ARNAGE	216 000
COULAINES - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	COULAINES	49 000
LA CHAPELLE ST AUBIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	100 000
LE MANS CDV - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - COEUR DE VILLE	365 000
LE MANS EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - EST	280 000
EMPREINTES DES PILOTES	LE MANS METROPOLE	5 000
MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET EP	LE MANS METROPOLE	451 300
DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - HORS LE MANS	LE MANS METROPOLE	95 000
DNP - RENFORCEMENT DE VOIRIE	LE MANS METROPOLE	650 000
EQUIPEMENT SLT, BORNES, STATIONS DE COMPTAGE	LE MANS METROPOLE	240 000
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (JALONNEMENT)	LE MANS METROPOLE	140 000
DNP - ECLAIRAGE PUBLIC - LMM	LE MANS METROPOLE	90 000
DNP - ETUDES ET TRAVAUX LE MANS METROPOLE	LE MANS METROPOLE	1 350 000
ACCIDENT D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	LE MANS METROPOLE	410 000
PROGRAMME TRAVAUX BORNES D ACCES	LE MANS METROPOLE	15 000
LE MANS NORD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD EST	270 000
LE MANS NORD OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - NORD OUEST	300 000
LE MANS OUEST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - OUEST	456 000
LE MANS SUD EST - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD EST	250 000
LE MANS SUD OUEST- ETUDES ET TRAVAUX VCEP	LE MANS - SUD OUEST	368 000
DNP - ETUDES ET TRAVAUX VCEP - LE MANS	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000
MULSANNE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	MULSANNE	100 000
PRUILLE LE CHETIF - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	PRUILLE LE CHETIF	60 000
RUAUDIN - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	RUAUDIN	60 000
SARGE LES LE MANS - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	SARGE-LES-LE MANS	200 000
TRANGE - ETUDES ET TRAVAUX VCEP	TRANGE	14 000
Total Opérations Annuelles :		6 809 300

Total de l'axe : VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC 8 959 500

DNP : DEPENSES NON PROGRAMMEES

En 2020, Le Mans Métropole, gestionnaire de la voirie et de ses équipements, poursuit sa politique d'aménagement et de conservation du patrimoine routier au travers d'actions quotidiennes en faveur de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie.

AMELIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER ET DE SES EQUIPEMENTS CONNEXES

Le Mans Métropole assure l'entretien du patrimoine public routier et de ses installations connexes par la mise en œuvre de programmes annuels. Ainsi, en 2020, seront réalisés dans le cadre de ces différents programmes d'intervention :

- La mise en conformité des feux tricolores avec le contrôle de 31 armoires électriques, la poursuite du raccordement au réseau de fibre pour alimenter les différents carrefours à feux pour 90 000 €,
- Pour une meilleure signalisation, le renouvellement des panneaux de police et du marquage au sol, ainsi que la mise en place de panneaux directionnels pour un montant de 592 000 € dont 452 000 € en fonctionnement et 140 000 € en investissement,

- Et pour améliorer les 36 000 foyers lumineux de Le Mans Métropole, le remplacement des différents organes de l'éclairage (mâts, ballast, lanternes) pour un montant de 350 000 €.

En 2020, une enveloppe de 650 000 € est dédiée au renforcement de 2 tronçons de chaussée de la rocade : Patton entre Les Ardriers et Rubillard et Cugnot entre Jean-Mac et le Bowling.

Des travaux complets de voirie et/ou d'éclairage public sont également prévus tant sur Le Mans que les communes. On notera :

- La réfection complète d'une partie de l'avenue Pierre-Piffault pour 940 000 € de travaux de voirie et 380 000 € d'éclairage public soit une enveloppe globale de 1 320 000 €.
- La rénovation de l'éclairage public l'avenue de Toulouse pour 460 000 €.
- L'aménagement de voirie et agrandissement de trottoirs rue Principale et rue des Bruyères à Sargé (200 000 €).

Une enveloppe de 90 000 € est consacrée à la réalisation d'études techniques préalables au lancement des procédures des marchés publics pour les chantiers suivants : la rue du Léard, le chemin de l'Être-des-Prés, la rue Falconnet, la promenade Newton sur Le Mans ainsi que la rue Aragon sur Champagné ou bien encore la rue de la Gironde à Coulaines.

Sécurisation de l'espace public



Le Mans Métropole poursuit en 2020, les programmes de travaux de réaménagement de chaussée et trottoirs, d'aménagement de sécurité aux abords des écoles, de mise en place de zone "30" ou de confection de plateau pour assurer la qualité et la sécurisation des déplacements. Une enveloppe de 4 978 000 € est proposée pour ces opérations de proximité. À titre d'exemple, on peut citer :

- L'aménagement d'un carrefour et la mise en place définitive du marquage de la piste cyclable avenue Jean-Jaurès/ boulevard Churchill (100 000 €).
- La sécurisation et la création de plateaux aux abords des écoles : Lycée Saint-Joseph à Pruillé-le-Chétif (60 000 €) – rue du Happeau (180 000 €).
- Mise en accessibilité PMR rue du Commandant-Delaboudinière devant l'école Paul-Éluard (90 000 €).

Chiffres Clés

219 carrefours équipés de feux tricolores

36 079 foyers lumineux

926 km de réseaux électriques

1350 km de voirie pour 3386 voies

226 km d'itinéraires cyclables, soit 117 km de bandes cyclables et 109 km de pistes cyclables

25 parkings vélos couverts sur le Mans et 3880 emplacements vélos sur LMM

122 aires piétonnes et zones de rencontre

STATIONNEMENT DE SURFACE ET SOUTERRAIN

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Location parking Les Quinconces payée à la Ville et remboursement des frais parking Bonnet	0,058 M€	▪ Droits de stationnement (surface)	1,840 M€
▪ Frais divers (bancaires, Antaï, Serveur informatique FPS)	0,083 M€	▪ Forfait Post-Stationnement	0,630 M€
▪ Remboursement de frais à la Ville du Mans (Habillage, Locaux, Moyens informatiques, véhicules)	0,076 M€	▪ Redevance versée par le délégataire (parking souterrains et enclos)	0,650 M€
▪ Remboursement de la charge salariale des Agents de Surveillance de la Voie Publique - ASVP	0,535 M€	▪ Location emplacements parking Bonnet	0,033 M€
	0,752 M€		3,153 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
PARKING MEDIATHEQUE - RENOVATION PEINTURES ET PIANOTAGE	LE MANS - COEUR DE VILLE	500 000
	Total Opérations Individuelles :	500 000
LE MANS - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS - JACOBINS	LE MANS METROPOLE	85 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAIN	LE MANS TOUS QUARTIERS	15 000
	Total Opérations Annuelles :	100 000
Total de l'axe : STATIONNEMENT		600 000

Le Mans Métropole offre 3694 places de stationnement réparties dans 12 parkings en ouvrage et en enclos ainsi que 2038 places de stationnement en surface avec horodateurs.

L'exploitation de l'ensemble de ce parc de stationnement est assurée par Cénovia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) qui a pris effet le 1^{er} janvier 2015 et qui se terminera fin décembre 2022. 95% des investissements prévus au contrat de DSP ont d'ores et déjà été réalisés par Cénovia.

En tant que propriétaire des ouvrages, Le Mans Métropole a inscrit au BP 2020 un crédit de 585 000€ pour des travaux à réaliser cet été dans les parkings Médiathèque et Jacobins. Une provision globale de 15 000 € est également prévue pour des dépenses diverses dans les parkings.

LES REALISATIONS DE LE MANS METROPOLE

Parking Médiathèque

Il sera procédé au désamiantage du niveau -1 ainsi qu'à la reprise du pianotage dans l'ensemble du parking (-1 et -2) et à la rénovation des peintures. Ces travaux ont été estimés par le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART) à 500 000 € TTC. Ils se dérouleront sur une période de deux mois.

Parking Jacobins

Les travaux, estimés à 100 000 € TTC, concernent la réfection des peintures des trémies d'accès aux différents niveaux. Leur durée est évaluée à un mois.

LES ACTIONS DU DELEGATAIRE

L'installation de nouvelles centrales de détection gaz

Les parkings sont des espaces clos généralement peu ou mal ventilés où le flux régulier de voitures dégage des gaz de combustion particulièrement nocifs pour la santé. Les centrales de détection gaz permettent de mesurer, de contrôler les concentrations et d'adapter la ventilation en fonction des différents seuils de toxicité. Elles pilotent automatiquement les ventilateurs d'extraction de l'air vers l'extérieur des parkings souterrains.

Les systèmes de détection des parkings des Halles et de la Médiathèque sont aujourd'hui obsolètes ; les pièces de maintenance ne sont plus produites. Cénovia a programmé leur remplacement par un matériel plus récent dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Seront ainsi installées de nouvelles centrales permettant de détecter, non seulement le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote, mais également le dioxyde d'azote et particules fines contenus dans les gaz d'échappement.

La durée d'intervention pour l'installation de ces centrales est estimée à une semaine par parking.

La poursuite du partenariat Mouv'n'GO

Pour répondre aux problématiques de mobilité en zones périurbaines et rurales, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe a mis en place à compter de février 2018, pour une durée expérimentale de trois ans, un service d'autopartage étendu, au 1^{er} janvier 2020 à 11 communes. Ce service, appelé Mouv'n'Go, met à disposition des habitants de ces communes, qui s'abonnent à la plateforme, des véhicules électriques en location de courte durée.

Le Mans Métropole et Cénovia se sont associées à cette démarche dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP intervenu en décembre 2018 aux termes duquel les utilisateurs des véhicules électriques en autopartage Mouv'n'Go ont pu bénéficier, en 2019, d'une offre tarifaire spécifique de 1 € pour 2 h de stationnement dans les 4 parkings du centre-ville du Mans (parkings souterrains République et Jacobins et parkings en ouvrage Quinconces P2 et Gare P2). Ces parkings permettent également de recharger les véhicules aux bornes électriques.

Le Mans Métropole et Cénovia poursuivront en 2020 leur partenariat avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Pour encourager ce mode de déplacement en facilitant le stationnement en plein centre-ville, l'offre de stationnement préférentielle aux abonnés Mouv'n'Go est reconduite.

Si les statistiques montrent qu'en 2019 peu de véhicules Mouv'n'Go sont venus dans les parcs (84 passages enregistrés), il n'en demeure pas moins que les 2/3 des voyages de ces nouveaux usagers se font vers Le Mans.

L'autopartage est par ailleurs appelé à se développer avec 3 nouvelles communes (Mamers, Marolles-les-Braults et Le Lude) qui, hors cadre du Pôle métropolitain, ouvrent leurs propres stations.

URBANISME

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement des services Urbanisme et Foncier

Dépenses		Recettes	
▪ Locations mobilières, charges locatives et de propriétés	0,860 M€	▪ Revenus des immeubles et remboursement de charges	0,576 M€
▪ Taxes foncières	0,700 M€	▪ Autres recettes	0,006 M€
▪ Autres charges	0,153 M€		
▪ Charge nette de personnel	1,492 M€		
	3,205 M€		0,582 M€

Investissement

Dépenses		Recettes	
▪ voir le détail des investissements repris sur l'axe "Aménagement Urbain"		▪ Participations d'urbanisme	0,113 M€

L'approbation du Plu communautaire est prévue en janvier 2020. Cette année sera consacrée à mettre en place les conditions de mise en œuvre de ce futur document. Des études urbaines seront engagées sur des secteurs en renouvellement urbain et des sites en extension pour définir l'orientation de développement des nouvelles zones d'habitat et d'activités.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE

2020 : Approbation du Plu communautaire

Après plus de quatre années de travaux liés à son élaboration, le Plu communautaire sera approuvé en conseil communautaire en janvier 2020.

Ce document servira de référence aux projets de développement de Le Mans Métropole et des communes qui la composent à l'horizon 2030. Ce nouveau Plu est un des leviers de l'adaptation du territoire au changement climatique par la limitation de l'étalement urbain, la construction de la ville sur elle-même, la préservation de terres agricoles et d'une Trame Verte et Bleue. Le Plu communautaire restitue près de 300 hectares au secteur agricole et naturel. Il contribue à inverser fortement la tendance par rapport aux Plu(s) actuellement en vigueur. Plus de 50 % de la production de logements se fera en renouvellement urbain.

Le nouveau règlement modernisé servira de base à l'instruction des autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes. Des documents de communication facilitant la lecture et l'appropriation du Plu communautaire seront réalisés notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation thématiques, (OAP "composition urbaine" et "patrimoine").

Les crédits inscrits doivent permettre de couvrir la reproduction de l'ensemble des documents constituant le PLU communautaire et de commencer à mettre en œuvre les publications nécessaires.

LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE COMMUNAUTAIRE

2020 : Approbation du RLP communautaire

Après deux années d'élaboration avec en particulier les associations et les représentants des afficheurs, le nouveau Règlement local de publicité communautaire (RLPc) sera approuvé début 2020.

Le Règlement local de publicité communautaire va permettre d'améliorer l'intégration de l'affichage publicitaire dans le paysage en réduisant le nombre et le format des dispositifs. Ce nouveau document servira de base à l'instruction des demandes d'autorisation et transfèrera la compétence à l'ensemble des maires de Le Mans Métropole.

Les crédits inscrits permettront de couvrir les frais nécessaires à la reproduction des documents après approbation.

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Projet Partenarial d'Aménagement



Sur la Ville du Mans, des études urbaines vont être menées sur les emprises militaires de l'ETAMAT libérées par le Ministère de la Défense avenue Bollée et avenue Félix-Geneslay. Ces deux sites représentent des potentiels urbains majeurs permettant d'envisager sur l'un (site avenue Bollée) un nouveau quartier à vocation résidentielle intégrant toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique et sur l'autre (avenue Félix-Geneslay) une nouvelle zone économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières.

Ces sites de renouvellement urbain ont fait l'objet d'un Programme partenarial d'aménagement avec l'État signé en juillet 2019. À ce titre l'État apporte une aide de 336 175 € HT pour le financement des études urbaines, soit 50 % du budget prévisionnel.

Un protocole d'intention partenariale est également projeté avec SNCF Immobilier pour conduire une réflexion concertée sur la valorisation de fonciers appartenant à SNCF.

Les autres opérations

Sur le centre bourg de Fay, des études urbaines permettront de définir les conditions d'aménagement de deux secteurs de renouvellement urbain. La procédure de consultation pour la désignation d'un bureau d'études s'est déroulée au cours du 4^e trimestre 2019 en vue d'un démarrage des prestations début 2020.

Sur Allonnes, les acquisitions engagées par Le Mans Métropole en 2019 pour la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial du Mail seront payées en 2020 pour un montant de 550 000 €. Au total sur cette opération, Le Mans Métropole aura réalisé un montant d'acquisitions de 1 852 187 €. La suite de l'opération et les acquisitions restant à réaliser seront mises en œuvre par Cénovia Cités dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Sur Coulaines, des crédits d'acquisition sont prévus pour permettre de mettre en œuvre une première tranche du projet d'aménagement du centre ville rue de Vienne.

LES PROJETS EN EXTENSION URBAINE

Sur Trangé, une provision de crédits est inscrite pour permettre d'engager les acquisitions foncières en vue de l'extension de la ZA de l'Etoile, à vocation économique.

Le secteur d'extension sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin au Sud de la ZAC Cœur de ville sera confié à Cénovia Cités en vue de son aménagement pour développer une nouvelle offre en habitat.

AMÉNAGEMENT URBAIN

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Il s'agit principalement d'un budget d'investissement regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement de l'espace public. Pour l'exercice 2020 le montant global inscrit au titre de ces opérations s'élève à près de 11 M€ (voir détail ci-après).

Outre ces dépenses d'investissement proprement-dits, les opérations d'aménagement de ZAC et lotissements conduites en régies nécessitent une avance d'un montant prévisionnel global de 0,830 M€ au titre de leur préfinancement pour 2020.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Dépenses diverses	0,033 M€
▪ Charge nette de personnel	1,942 M€
	<hr/>
	1,975 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
AIGNE - ENTRÉES DE BOURG	AIGNE	300 000
ALLONNES - GIRATOIRE VC 147 - VC 23	ALLONNES	1 500 000
ALLONNES - ILOT CHABRIER - ETUDES	ALLONNES	15 000
ARNAGE - AVENUE NATIONALE	ARNAGE	2 862 000
CHAUFOR NOTRE DAME - TRAVERSEE PRINCIPALE - RD 355	CHAUFOR NOTRE DAME	5 000
FAY - PLACE DE L'EGLISE - TRANCHE 3 - ETUDES	FAY	60 000
FAY - RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG	FAY	80 000
LA MILESE - EXTENSION PLACE DE L'EUROPE	LA MILESE	150 000
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 2	LE MANS - COEUR DE VILLE	1 700 000
LE MANS - QUARTIER SAINT NICOLAS - PHASE 3 (ETUDES)	LE MANS - COEUR DE VILLE	40 000
LE MANS - PLACES SAINT PIERRE ET DU HALLAI - ETUDES	LE MANS - COEUR DE VILLE	50 000
LMM - ETUDES PARKING DU VERGER - ARCHE DE LA NATURE	LE MANS METROPOLE	35 000
BANQUE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES	LE MANS METROPOLE	150 000
PLU COMMUNAUTAIRE	LE MANS METROPOLE	50 000
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE COMMUNAUTAIRE	LE MANS METROPOLE	15 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - PART. PREVISIONNELLE AUX ZAC	LE MANS METROPOLE	1 200 000
TRANGE - EXTENSION ZAC DE L'ETOILE	LE MANS METROPOLE	20 000
RESERVES FONCIERES	LE MANS METROPOLE	410 000
LE MANS - RUE DU VILLARET	LE MANS - NORD EST	20 000
LE MANS - PEPE CARREFOUR EDISON - AVENUE RHIN ET DANUBE	LE MANS - NORD OUEST	1 000
LE MANS - RUES VOLTAIRE ET CORDELET	LE MANS - NORD OUEST	400 000
LE MANS N-O - AMENAGEMENT ROUTE DE LAVAL	LE MANS - NORD OUEST	260 000
LE MANS - RUES DU CHENE VERT ET DE AH AH	LE MANS - NORD OUEST	450 000
LE MANS - RUE GRENOUILLET	LE MANS - NORD OUEST	160 000
LE MANS - LIAISON ANTARES - CHEMIN DES COURSES	LE MANS - SUD EST	23 000
LE MANS - SITES ETAMAT	LE MANS TOUS QUARTIERS	100 000
MULSANNE - RUE DE NETTLEHAM	MULSANNE	920 000
SAINT GEORGES DU BOIS - SECTEURS SOULIGNE ET ST APPOLINE	SAINT GEORGES DU BOIS	1 350 000
SAINT SATURNIN - ETUDE - RUE DE L'EGLISE	SAINT SATURNIN	202 000
SARGE LES LE MANS - ETUDES SECTEUR DU PUIIS LAURIAU (PAE)	SARGE-LES-LE MANS	50 000
TRANGE - ROUTE DE LA BRUYERE	TRANGE	200 000
	Total Opérations Individuelles :	12 778 000

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LOGICIELS - MATERIELS -SCE AMENAGT	LE MANS METROPOLE	2 000
CLOTURE ZAC (FRAIS D'ACTES)	LE MANS METROPOLE	10 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - TRAVAUX DIVERS	LE MANS METROPOLE	20 000
LOGICIELS MATERIELS - URBAN	LE MANS METROPOLE	1 000
LE MANS - DEPENSES NON PROGRAMMEES - EXTENSION RESEAUX ERDF	LE MANS TOUS QUARTIERS	50 000
	Total Opérations Annuelles :	83 000

Total de l'axe : URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN 12 861 000

Le programme d'aménagement des espaces publics a pour objectif de renforcer l'attractivité des centres-villes, des centres-bourgs et des quartiers en améliorant les qualités urbaines et paysagères. Ces projets permettent également d'améliorer le confort et la sécurité des différents modes de déplacements. L'enveloppe de crédits affectée au BP 2020 à ces travaux s'élève à 11 250 000 €. Près de 3 M€ seront par ailleurs consacrés aux opérations d'aménagement de nouveaux quartiers d'habitats et d'activités.

LES ESPACES PUBLICS

Plusieurs projets s'achèveront en 2020 : l'aménagement du giratoire route de Laval au Mans, l'extension de la place de l'Europe à La Milesse, l'aménagement du giratoire VC147 / VC 23 à Allonnes et de l'avenue Guy-Bouriat à Yvré-L'Évêque.

Cette année 2020 sera marquée par les travaux d'aménagement de l'avenue Nationale à Arnage, des entrées de bourg à Aigné, du quartier Saint-Nicolas (2^e phase) et du secteur Voltaire Cordelet au Mans, de la rue de Nettleham à Mulsanne, des secteurs des rues de Souigné et de la Croix Sainte-Apolline à Saint-Georges-du-Bois, de la route de la Bruyère à Trangé et de la rue de l'Église à Saint-Saturnin.

Des études seront par ailleurs menées sur la place de l'Église à Fay, le quartier Saint-Nicolas (3^e phase), la rue du Villaret et le secteur Épau - rue de Belgique au Mans ainsi que sur le secteur du Puits-Lauriau à Sargé-Lès-Le Mans.

Arnage – Avenue Nationale

L'avenue Nationale, très fréquentée, est dégradée et inconfortable pour tous les usagers.

Le projet a pour objectif la mise en valeur des espaces publics, le traitement qualitatif de l'entrée de la ville par la végétalisation des espaces, la mise en valeur de la Sarthe et du ruisseau avec la création d'une percée visuelle et d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite, et la création d'espaces sécurisés pour tous (piétons, vélos, voitures).

Les travaux, démarrés fin 2019, se poursuivront jusqu'à fin 2021.

Le Mans Métropole consacrera 2 862 000 € à cette opération en 2020.



Le Mans – Quartier Saint-Nicolas (phase 2)

Afin de renforcer l'attractivité et conforter le dynamisme commercial du quartier Saint-Nicolas, le réaménagement de ses rues piétonnes va se poursuivre.

La 2^e phase concernera les rues Saint-Martin, de Bolton et de la Juiverie. La mise en place d'un revêtement qualitatif en pierre naturelle, le granit, et la présence de végétal valoriseront ces rues.

Le Mans Métropole consacrera 1 700 000 € à cette opération en 2020.

Saint-Georges-du-Bois – Secteurs des rues de Souigné et de la Croix-Sainte-Apolline

Ces deux secteurs, impactés par la croissance urbaine de la commune, doivent être réaménagés.

Pour le secteur de la rue de Souigné, il est prévu de sécuriser les modes de déplacements doux et de renforcer la perception de centralité au niveau du carrefour rue du Mans, rue de Souigné et place de l'Église. Le projet prévoit également de réorganiser les stationnements nécessaires au groupe scolaire et aux riverains, d'intégrer les nouvelles liaisons de bus communautaires et de renforcer la présence du végétal.

Quant au secteur de la rue de la Croix-Sainte-Apolline, il convient d'apaiser la circulation automobile à l'entrée du bourg, de sécuriser le carrefour de la Croix-Sainte-Apolline, de connecter les circulations douces et de végétaliser.

Le Mans Métropole consacrera 1 350 000 € à cette opération en 2020.

LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

La participation financière à l'équilibre des opérations concédées :

25 opérations d'aménagement sont concédées par Le Mans Métropole à des aménageurs. Le Mans Métropole contribue à l'équilibre de ces opérations par le biais d'une participation financière.

Un crédit de 1 200 000 € sera inscrit en 2020.

Les opérations en régie :

Sept opérations sont menées en régie et font l'objet de budgets annexes.

Des crédits à hauteur de 1 742 000 € seront inscrits en 2020 sur l'ensemble de ces budgets.

Ruaudin – ZAC des Hunaudières

Créée en 1991, cette ZAC s'étend sur 115 ha à l'Est de la ligne droite des Hunaudières. Elle a pour objet l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales.

Les travaux de voirie pour permettre la desserte du projet dit "Maine Street" sont lancés. Ils doivent s'étaler jusqu'à l'été 2020. Une dépense de 750 000 € et une recette pour Participation pour équipement public exceptionnel de 217 500 € figurent au BP 2020. Une recette de 284 500 € a été également inscrite correspondant au versement d'une indemnité pour immobilisation d'un terrain non acquis par le promoteur.

La commercialisation de la partie centrale de cette ZAC, délimitée par le boulevard des Hunaudières, le chemin des Queutes et la RD 338, se poursuit avec notamment l'acquisition d'un nouveau terrain (200 000 €) pour étendre ce secteur.

Ruaudin – ZAC du Grand-Plessis

Cette ZAC s'étend sur 27 ha, dont 12 seront urbanisés, avec pour vocation la construction de près de 300 logements et quelques commerces.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent en 2020 et viseront à finaliser le projet de la partie centre-bourg comprenant la construction de 50 logements de quelques cellules commerciales et une requalification de l'ensemble de l'espace public. Parallèlement, les démarches d'acquisitions foncières nécessaires à l'opération seront finalisées en 2020 pour la partie centre-bourg (crédits de 92 000 €) avec la démolition d'un 1^{er} bâtiment fin 2019/début 2020.

Mulsanne – Lotissement du Cormier

Ce projet, en extension de la zone d'activités du Cormier actuelle, porte sur un terrain de 5 ha pour accueillir de l'activité.

Les travaux d'aménagement de la rue de Saint-Exupéry ont été engagés début octobre 2019 et seront achevés en janvier 2020. Le solde de cette opération sera réglé en 2020 (120 000 €).

Rouillon – Lotissement du Vieil-Hêtre

Ce secteur initial de 12 ha a vu l'entreprise CBM s'installer sur 5 ha. Le reste des terrains accueillera une ou plusieurs entreprises.

La mise en œuvre de cette zone d'activités nécessitera des études techniques en 2020. Une provision pour acquisitions (260 000 €) est également inscrite pour la dernière propriété à acquérir.

La Milesse – Lotissement de la Tremblaie

Ce lotissement, créé en 2012 pour de l'activité artisanale, porte sur une surface de 7 ha.

La vente du lot 7 à Le Mans Métropole est inscrite en recette pour un montant de 133 740 €. Sur ce terrain d'une superficie de 6 687 m², est envisagée la construction d'un bâtiment de 1 000 m² à fonction de pépinière d'entreprises artisanales. A cet effet, un mandat d'études est confié à la SPL Cenovia Cités pour l'élaboration du programme de l'opération et la détermination de son enveloppe financière. Après validation de ces éléments par le Conseil communautaire, la SPL Cenovia Cités mettra en œuvre, dans le cadre d'un nouveau mandat, la procédure de désignation d'un maître d'œuvre en vue d'une réalisation des études de conception à compter du 2^e semestre 2020. Un crédit de 710 000 € est proposé au BP 2020 du budget annexe du développement économique pour la rémunération de la SPL Cenovia Cités et le versement des avances au mandataire.

LOGEMENT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Dépenses diverses (études, acquisitions de données...)	0,221 M€
- dont marché suivi animation du programme d'amélioration du parc privé "Habitat Qualité"	0,200 M€
▪ Fonds de Solidarité Logement	0,110 M€
▪ Charge nette de personnel	0,490 M€
	0,821 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
PARC PRIVE - AMELIORATION ET CONFORTS DS LOGEMENTS	LE MANS METROPOLE	245 000
LMMH - TX DE REHABILITATION - SUBVENTION EN ANNUITE	LE MANS TOUS QUARTIERS	655 000
	Total Opérations Individuelles :	900 000

AIGNE - LOGEMENT SOCIAL	AIGNE	2 500
ALLONNES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	ALLONNES	43 200
ARNAGE - LOGEMENT SOCIAL	ARNAGE	33 300
COULAINES - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	COULAINES	45 500
LA CHAPELLE SAINT AUBIN - LOGEMENT SOCIAL	LA CHAPELLE SAINT AUBIN	38 000
LE MANS CDV - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - COEUR DE VILLE	594 500
CHAUFOR NOTRE DAME - LOGEMENT SOCIAL	CHAUFOR NOTRE DAME	39 000
LE MANS NORD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD EST	760 000
LE MANS NORD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - NORD OUEST	875 600
LE MANS NORD OUEST - ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - NORD OUEST	80 000
LE MANS OUEST- ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - OUEST	28 000
LE MANS SUD EST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD EST	620 200
LE MANS SUD EST - ACCESSION A LA PROPRIETE	LE MANS - SUD EST	49 540
LE MANS SUD OUEST - LOGEMENT SOCIAL	LE MANS - SUD OUEST	298 200
MULSANNE - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE	MULSANNE	28 000
MULSANNE - LOGEMENT SOCIAL	MULSANNE	200 500
PRUILLE LE CHETIF - LOGEMENT SOCIAL	PRUILLE LE CHETIF	39 000
SAINT SATURNIN - LOGEMENT SOCIAL	SAINT SATURNIN	280 400
SARGE LES LE MANS - LOGEMENT SOCIAL	SARGE-LES-LE MANS	9 700
YVRE L'EVEQUE - LOGEMENT SOCIAL	YVRE L'EVEQUE	7 000
	Total Opérations Annuelles :	4 072 140

Total de l'axe : LOGEMENT

4 972 140

Le Mans Métropole développe une politique en matière d'habitat axée sur la prise en compte de l'ensemble des besoins en logement.

UNE PREMIERE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU 3^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2019-2025), DANS UN CONTEXTE DE DEMARRAGE DE L'ANRU II ET D'EVOLUTION DES CONDITIONS DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE.

L'année 2020 sera marquée par :

- la 1^{re} année de mise en œuvre du 3^e PLH (2019-2025) avec des évolutions de nos dispositifs de soutien à l'accession à la propriété et au logement locatif social,
- le démarrage opérationnel de l'ANRU II (démolitions, constructions et réhabilitations), générant une hausse de la section d'investissement,
- le soutien apporté au développement de l'Office communautaire Le Mans Métropole Habitat et à la rénovation de son patrimoine,
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme habitat qualité, en faveur de l'amélioration des logements privés sur l'ensemble du territoire,
- la prolongation d'un an de la convention de délégation des aides à la pierre (initialement signée pour 2014-2019), et l'examen des modalités de passage à une délégation de type 3 (sans mise à disposition des services de l'État pour l'instruction), suite à la demande faite par M. le Préfet du fait de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Construire une offre diversifiée de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération

Le Mans Métropole soutient la construction de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération en apportant aux bailleurs sociaux une aide forfaitaire de 2 500 € à 5 500 € par logement. Il est prévu une évolution des modalités de cette aide début 2020.



1 656 500 € sont prévus à ce titre, notamment :

- 103 logements acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA ; dont 16 dans le cadre de l'ANRU) par Le Mans Métropole Habitat avenue Bollée au Mans,
- 49 logements acquis en VEFA boulevard de Maule par PODELIHA à Saint-Saturnin,
- 8 logements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par Sarthe Habitat "Les Jardins du Plessis" à Chaufour-Notre-Dame.

Soutenir l'attractivité du parc locatif social



Le Mans Métropole soutient l'attractivité du parc social ancien en apportant un cofinancement sur les travaux de rénovation thermique, d'adaptation des logements aux problématiques de vieillissement, de handicap et de sécurisation. Les modalités de ces aides seront retravaillées début 2020.

1 951 900 € sont dédiés à cet axe en 2020, notamment :

- la rénovation thermique des groupes Allée de Cannes, Epine et Davoy (454 logements) par Le Mans Métropole Habitat au Mans,
- la réhabilitation globale de la résidence Elsa Triolet (45 logements) par PODELIHA au Mans,
- la réhabilitation globale dans le cadre de l'ANRU de la résidence Honoré DAUMIER (36 logements) par Mancelle d'Habitation au Mans.

271 500 € seront par ailleurs dédiés à la démolition de logements au Mans (21 logements du FJT Le Flore) et à Allonnes (160 logements de Sarthe Habitat).

Agir en faveur de la qualité et de l'attractivité du parc privé ancien

Le Programme habitat qualité, lancé le 6 septembre 2018 à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire, vise à dynamiser l'amélioration de la qualité du parc privé. Son animation est confiée à l'opérateur Soliha, retenu dans le cadre d'un marché public.

Ce programme vise notamment la rénovation globale de logements très dégradés, l'amélioration de la performance énergétique des logements (y compris en copropriétés), et le développement d'un parc locatif privé de qualité à loyers maîtrisés.

Il devrait prendre son rythme de croisière en 2020, avec des inscriptions de 200 000 € en fonctionnement (suivi-animation) et 245 000 € en investissement (aides aux propriétaires pour leurs travaux).

Poursuivre le soutien à l'accession à la propriété avec un dispositif réajusté

Le 3^e PLH (2019-2025) fixe un objectif de développement des programmes d'accession sociale avec une cible de 75 logements par an à atteindre progressivement dans le cadre d'une montée en charge.

Pour dynamiser les réalisations, restées jusqu'à présent modestes, il est prévu une refonte de la stratégie et des outils de soutien de Le Mans Métropole à l'accession, avec une première étape de réajustement du dispositif actuel dès début 2020.

274 240 € sont provisionnés pour le financement de divers programmes, notamment deux nouvelles opérations à conventionner d'ici début 2020 :

- Belle Chasse (20 maisons), au Mans par Sarthe Habitat,
- Rue Gounod (18 maisons), à Allonnes par la société Gallas (dispositif expérimental, opération portée par un opérateur privé).



Chiffres clés

25 638 logements sociaux au 1^{er} janvier 2018 (soit 26% des résidences principales).

3 624 demandes de logement social satisfaites sur Le Mans Métropole au cours de l'année 2018.

POLITIQUE DE LA VILLE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Charges dans le cadre du Programme de Réussite Educative	0,047 M€	▪ Participations dans le cadre de :	
▪ Autres charges	0,057 M€	- Réussite Educative	0,393 M€
▪ Subventions versées	0,565 M€	- Renouvellement Urbain	0,218 M€
▪ Charge nette de personnel	0,941 M€		
	1,610 M€		0,611 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ALLONNES - ANRU - QUARTIER CHAOUÉ - CC DU MAIL	ALLONNES	950 000
ALLONNES - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	ALLONNES	490 000
COULAINES - ANRU - SECTEUR CENTRE VILLE (DONT MANDAT)	COULAINES	50 000
LE MANS - ANRU CENTRE COMMERCIAL DES SABLONS (MANDATS)	LE MANS - EST	50 000
LE MANS - ANRU 2 SECTEUR EPAU - RUE DE BELGIQUE	LE MANS - EST	50 000
LE MANS EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - EST	253 000
LE MANS NORD EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - NORD EST	56 000
LE MANS SUD EST - ANRU - LOGEMENTS SOCIAUX	LE MANS - SUD EST	25 000
	Total Opérations Individuelles :	1 924 000

Total de l'axe : POLITIQUE DE LA VILLE

1 924 000

UNE ACTION FORTE POUR LES TERRITOIRES

Les quartiers de Chaoué-Perrières (Allonnes), Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans), Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Épine (Le Mans) bénéficient d'actions spécifiques répondant à des besoins repérés. Ils constituent les Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) de l'agglomération mancelle.

Le service Politique de la Ville anime et gère le Contrat de ville intercommunal, outil de mise en œuvre de cette politique dédiée, en lien avec les services des 3 communes concernées : Allonnes, Coulaines et Le Mans.

Autour de la programmation annuelle des actions menées sur les quartiers prioritaires sur les thèmes de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux droits, du lien social ou de l'emploi, il instruit près de 200 dossiers, accompagne une centaine de porteurs de projets, en lien très étroit avec les partenaires, institutionnels, élus et habitants, selon un cycle contraint prédéfini.

Au-delà de ces actions de proximité, le service gère des dispositifs phares, dans des domaines différents et complémentaires:

- le Programme de Réussite Éducative ;
- le Nouveau **Programme de Renouvellement Urbain**, avec, pour le quartier de Chaoué-Perrières, une **Maison du Projet**, favorisant la participation des habitants ;
- les Conseils Citoyens ;
- et, pour évaluer cette politique transversale, un **Observatoire** qui se construit avec l'ensemble des partenaires concernés.

UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION EN CONSTRUCTION

Le Contrat de ville, document cadre de la Politique de la ville, s'achève en 2020.

Son avenant, signé fin 2019, nommé **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés** est basé sur des mesures nationales (40 mesures énoncées en juillet 2018, Pacte de Dijon, PaQte pour les entreprises des quartiers) et pour une meilleure pertinence et un meilleur écho localement, sur un diagnostic local.

Ce diagnostic partagé s'est achevé en juin 2019. Il a permis aux professionnels de la Politique de la ville, aux habitants des QPV et aux élus, de mettre à plat les problématiques, les besoins et prioriser les objectifs, voire de lancer de nouvelles actions. Au cœur de cette démarche globale, une journée dédiée à la Politique de la ville sur l'agglomération a eu lieu le 14 mars 2019, réunissant plus de 340 personnes. Intitulée "Nos quartiers notre avenir", elle a permis une sensibilisation à la question de l'innovation sociale, objet de travail visant à trouver de nouvelles actions à mener au sein des QPV et aussi à définir de nouveaux outils d'ingénierie. Cette journée a également été l'occasion d'une première restitution des travaux de diagnostic, mis en perspective par des approches scientifiques et de terrain. Enfin, elle a permis de valoriser les actions déjà en place, déclinées sur toutes les thématiques de la Politique de la ville.

Chiffres Clés

Contrat de Ville 2015-2020

26 signataires

3 communes concernées/5 quartiers prioritaires/5 conseils citoyens/26 265 habitants

142 actions financées dans le programme Contrat de Ville 2019 pour un montant 533 877 €

1 Maison du projet



UNE MÉTROPOLE AGRICOLE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Elaboration d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial :	0,018 M€	▪ Participation dans le cadre du Plan Alimentaire et Agricole Territorial	0,006 M€
- <i>Contrat de prestation de services</i>	0,005 M€		
- <i>Services extérieurs - Autres frais divers</i>	0,013 M€		
▪ Subventions versées	0,018 M€		
	<hr/>		<hr/>
	0,036 M€		0,006 M€

Le Mans Métropole a décidé en septembre 2017 la mise en place d'un Plan agricole et alimentaire territorial, avec pour objectif de générer une nouvelle dynamique autour des thématiques "agriculture métropolitaine" et "alimentation de qualité".

L'enjeu pour Le Mans Métropole au travers de ce dossier est :

- la création d'emplois,
- le développement des circuits courts alimentaires,
- le développement des productions alimentaires de qualité,
- le développement de l'agriculture biologique, des filières sous labels et signes de qualité,
- le maintien et développement de l'agriculture périurbaine, en identifiant les besoins fonciers dédiés à cette économie,
- une offre en produits alimentaires de qualité pour les publics en précarité,
- un marketing du territoire (valorisation touristique et filières de développement économique)

Il s'agit d'édifier les bases d'un système agricole et alimentaire pérenne et de mettre en place une gouvernance originale, inexistante actuellement sur ces sujets, en mettant en réseau et en fédérant l'ensemble des acteurs locaux.

Le plan d'actions en cours d'élaboration traite des thèmes suivants :

- l'éducation à l'alimentation, au "bien manger" qui est un enjeu transversal,
- la valorisation de l'image du territoire, ses atouts agricoles, sa gastronomie,
- le développement des circuits de proximité et les liens "producteurs-consommateurs",
- le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, d'une répartition équitable entre les acteurs et l'accompagnement de l'efficacité économique,
- l'encouragement des pratiques éco-responsables de production et de consommation.

Des porteurs de projet sont aujourd'hui approchés pour donner un caractère plus opérationnel aux actions qui ont été recensées (phasage, délais, coûts et financements).

Chiffres Clés

- Superficie agricole : 8 400 ha, soit 32% du territoire de Le Mans Métropole
- 150 exploitants agricoles

ZOOM

Parmi les actions phares, il convient de noter la création d'un pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine porté par l'Entreprise Publique Locale La Germinière à Rouillon, projet qui vise à consolider la filière du maraîchage et à développer l'approvisionnement local en restauration hors domicile (RHD). La finalité de ce de projet est double :

- Créer une exploitation agricole "modèle", de taille moyenne (6 ha) capable de fournir en fruits et légumes les restaurants collectifs les plus importants du territoire, soit un enjeu de production d'environ 120 t de légumes dès 2020.
- Devenir un support de formation et d'expérimentation pour les maraîchers.

Ce projet estimé globalement à 0,479 M€ fait l'objet d'une participation de Le Mans Métropole à hauteur de 0,207 M€.

EAU

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe de l'eau

Les chiffres clés du budget 2020 (en M€)

Montant global de la section de fonctionnement	23,231 M€
dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes).....	3,328 M€

Les principales dépenses :

Frais de personnel	5,326 M€
Autres dépenses d'exploitation	4,260 M€
Frais financiers	0,691 M€
Autofinancement brut	7,981 M€

Les principales recettes

Produits issus de la vente d'eau	18,030 M€
Autres recettes d'exploitation	0,652 M€

Montant global de la section d'investissement	17,391 M€
dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes)	4,045 M€

Les principales dépenses :

Investissements proprement-dits	9,348 M€
Remboursement du capital de dette	2,665 M€

Les principales recettes :

Emprunts prévisionnels	3,778 M€
Taxe d'aménagement, subventions, participations	0,180 M€
Autofinancement brut	7,981 M€

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 12 décembre 2019.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
STATION DE SURPRESSION - EAU - COMMUNE CHAMPAGNE	CHAMPAGNE	45 000
DECANTATION PRIMAIRE UPEPE	LE MANS METROPOLE	5 677 000
INFORMATISATION RELEVÉ COMPTEURS EAU	LE MANS METROPOLE	60 000
DEMATÉRIALISATION ET FACTURES EN LIGNE	LE MANS METROPOLE	100 000
RESERVE D'EAU NATURELLE	LE MANS METROPOLE	160 000
SIG EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	250 000
RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS DE + DE 15 ANS	LE MANS TOUS QUARTIERS	15 000
MISE EN PLACE POLITIQUE DE SURETE DE L'EAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	20 000
Total Opérations Individuelles :		6 327 000

AIGNE - EAU - CANALISATIONS	AIGNE	150 000
COULAINES - EAU - CANALISATIONS	COULAINES	50 000
LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - COEUR DE VILLE	90 000
LE MANS C-D-V - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - COEUR DE VILLE	200 000
LE MANS EST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - EST	150 000
LE MANS EST - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - EST	220 000
EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EPAU	LE MANS - EST	94 000
COMMUNES LMM HORS LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	20 000
LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - NORD EST	80 000
LE MANS N-E - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS - NORD EST	180 000
LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS	LE MANS - OUEST	250 000
LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS	LE MANS TOUS QUARTIERS	550 000
LE MANS - EAU - MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS TOUS QUARTIERS	110 720
LE MANS - EAU - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000
LE MANS - EAU - BORNES DE PUISAGE ET PURGES SUR RESEAU	LE MANS TOUS QUARTIERS	9 000
EAU - GENIE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	186 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS	LE MANS TOUS QUARTIERS	320 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS	LE MANS TOUS QUARTIERS	10 000
EAU - SERVITUDES CONDUITES EAU POTABLE	LE MANS TOUS QUARTIERS	1 500
SAINT SATURNIN - EAU - CANALISATIONS	SAINT SATURNIN	80 000
SARGE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS	SARGE-LES-LE MANS	100 000
TRANGE - EAU - CANALISATIONS	TRANGE	80 000
Total Opérations Annuelles :		2 941 220

Total de l'axe : DEVELOPPEMENT DURABLE	9 268 220
---	------------------

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	22 000
ACQUISITION MATERIEL	LE MANS METROPOLE	0
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	4 270
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	39 000
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	15 000
Total Opérations Annuelles :		80 270

Total de l'axe : RESSOURCES INTERNES	80 270
---	---------------

Les investissements 2020 seront essentiellement consacrés au démarrage des travaux à l'Usine de Production d'Eau Potable de l'Épau et aux études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle.

TRAVAUX A L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'ÉPAU



Un marché portant sur la conception et la réalisation a été attribué le 17 juillet 2019 au groupement DEGREMONT/EGDC/BOUYGUES/SETEC HYDRATEC/CM2A/SARC OUEST pour mettre en œuvre la 2^e phase de modernisation de l'Usine de Production d'Eau Potable de l'Épau. Ce marché intègre d'une part, la restructuration de l'étape de décantation primaire et l'amélioration de la sécurisation du site et d'autre part, la pose de panneaux photovoltaïques sur les installations nouvelles et le recours à la modélisation en 3D.

Après les études règlementaires et de conception réalisées au second semestre 2019, l'année 2020 sera marquée par la construction de trois nouveaux bâtiments :

- Un bâtiment pour le pompage de l'eau brute
- Un bâtiment pour le traitement et le stockage des réactifs
- Un bâtiment pour le traitement des boues

Ces travaux ont fait l'objet d'une réévaluation financière en Conseil Communautaire par délibération du 27 juin 2019 qui porte ce projet à 25 M€ répartis sur la période 2019 à 2023.

Un crédit de 5,677 M€ est inscrit en travaux.

CREATION D'UNE RESERVE D'EAU NATURELLE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

La création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne, en face de l'Usine de Production d'Eau Potable de l'Épau, a pour objet de faire face aux éventuelles pollutions accidentelles qui se déverseraient dans l'Huisne et de garantir l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle avec un volume adapté en complément de ceux déjà existants entre châteaux d'eau et réservoirs.

Ce projet comprendra donc :

- un plan d'eau d'une capacité de 72 000 m³ correspondant à une superficie de l'ordre de 3 Ha pour une profondeur moyenne de 2,5 mètres correspondant à 3 jours de consommation, temps admis pour le passage et le traitement d'une pollution grave,
- un ouvrage d'arrivée au plan d'eau pour alimenter la réserve en toute période et l'isoler en cas de pollution accidentelle de la rivière,
- un canal d'amenée,
- un ouvrage de restitution à l'Huisne maintenant un niveau constant dans le plan d'eau et évacuant le débit excédentaire non utilisé,
- un canal de sortie pour favoriser la circulation d'eau dans la réserve,
- un dispositif de prise d'eau dans la réserve pour alimenter l'usine de traitement d'eau potable de façon continue,
- un itinéraire de passage pour les véhicules d'entretien,

- une végétalisation du site afin d'offrir un maximum de supports utiles à la faune dans le respect des zones humides,
- des cheminements piétons ayant pour but la découverte des richesses naturelles des milieux aquatiques.

L'estimation sommaire du projet est de l'ordre de 5 millions d'euros HT, évaluation qui pourra évoluer fortement en fonction de la nature des sols rencontrés.

Dans le cadre de ce projet, une procédure de consultation en vue de la désignation d'un assistant au maître d'ouvrage a été lancée en juillet 2019. L'année 2020 sera consacrée, une fois le marché notifié sur une période de 4 ans, à la définition des procédures réglementaires, à l'élaboration des dossiers réglementaires et du planning de travaux.

Pour 2020, 150 000 € sont inscrits pour les études et 10 000 € pour les travaux.

Chiffres Clés

- 12 199 224 m³ produits par l'Usine de Production d'Eau Potable (au 31/12/2018)
- 33 423 m³ produits en moyenne chaque jour
- Déploiement de la télé relève sur la commune du Mans depuis septembre 2019

ASSAINISSEMENT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Budget annexe de l'Assainissement

Les chiffres clés du budget 2020 (en M€)

MONTANT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27,619 M€
Dont redevances Agence de l'Eau (dépenses/recettes)	1,305 M€
Les principales dépenses :	
Frais de personnel	4,313 M€
Dépenses d'exploitation et autres dépenses	11,726 M€
(dont contrat d'exploitation de la STEP : 6 M€)	
Frais financiers	0,775 M€
Autofinancement brut	9,500 M€
Les principales recettes	
Produits issus de la redevance assainissement	16,088 M€
Contribution eaux pluviales versée par le budget principal	6,379 M€
Autres recettes d'exploitation	3,847 M€
MONTANT GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22,519 M€
Dont opération de gestion de dette (dépenses/recettes)	8,310 M€
Les principales dépenses :	
Investissements proprement-dits	10,552 M€
Remboursement du capital de la dette	2,380 M€
Les principales recettes :	
Emprunts prévisionnels	3,700 M€
FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions, participations	1,009 M€
Autofinancement brut	9,500 M€

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par délibération du 12 décembre 2019

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO)

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	LE MANS METROPOLE	361 840
ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE	LE MANS METROPOLE	13 500
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX NEUFS AVEC PARTICIPATION	LE MANS METROPOLE	20 000
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DANS BATIMENTS EXPLOITATION	LE MANS METROPOLE	6 000
LE MANS S-E - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - SUD EST	200 000
LE MANS OUEST - ASST - COLLECTEURS VISITABLES	LE MANS - OUEST	490 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX	LE MANS METROPOLE	200 000
LE MANS C-D-V - ASST - RESEAUX	LE MANS - COEUR DE VILLE	100 000
LE MANS N-E - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD EST	130 000
LE MANS SUD EST - ASST - RESEAUX	LE MANS - SUD EST	200 000
LE MANS S-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - SUD OUEST	70 000
LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX	LE MANS - OUEST	260 000
LE MANS N-O - ASST - RESEAUX	LE MANS - NORD OUEST	250 000
CHAMPAGNE - ASST - RESEAUX	CHAMPAGNE	60 000
LA MILESSÉ - ASST - RESEAUX	LA MILESSÉ	100 000
MULSANNE - ASST - RESEAUX	MULSANNE	30 000
SAINT SATURNIN - ASST - RESEAUX	SAINT SATURNIN	30 000
SARGE LES LE MANS - ASST - RESEAUX	SARGE-LES-LE MANS	70 000
CHAMPAGNE - STATION EPURATION	CHAMPAGNE	95 000
PRUILLE LE CHETIF - ASSAINISSEMENT - RESEAUX	PRUILLE LE CHETIF	40 000
SAINT GEORGES DU BOIS - ASST - RESEAUX	SAINT GEORGES DU BOIS	50 000
TRANGE - STATION EPURATION	TRANGE	50 000
Total Opérations Annuelles :		2 826 340

STATION EPURATION DES ETANGS	LE MANS - SUD OUEST	25 054
CHAMPAGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	CHAMPAGNE	12 000
LMM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LE MANS METROPOLE	236 000
RUAUDIN - STATION EPURATION	RUAUDIN	65 000
STATION CHAUVINIÈRE - TRAVAUX METHANISATION	LE MANS METROPOLE	7 218 000
GESTION DIAGNOSTIC PERMANENT	LE MANS METROPOLE	55 000
FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	FAY	10 000
TRANGE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	TRANGE	1 000
CHAUFOUR NOTRE DAME - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	CHAUFOUR NOTRE DAME	10 000
TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION	TRANGE	50 000
RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	RUAUDIN	1 000
AIGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	AIGNE	350
LA MILESSÉ - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	LA MILESSÉ	350
SAINT SATURNIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	SAINT SATURNIN	350
Total Opérations Individuelles :		7 684 104

Total de l'axe : ASSAINISSEMENT	10 510 444
--	-------------------

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	21 000
Total Opérations Annuelles :		21 000

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS	21 000
--	---------------

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	970
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	5 000
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	15 000
Total Opérations Annuelles :		20 970

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	20 970
--	---------------

Les investissements 2020 seront essentiellement consacrés aux études des systèmes d'assainissement, aux travaux sur les stations d'épuration sur les communes de Le Mans Métropole et à la finalisation de la construction de l'unité de méthanisation sur le site de la Chauvinière.

L'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE MANCELLE

Les schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées consistent à établir un programme d'actions pour réduire les potentiels dysfonctionnements du (des) réseaux et de la (des) station(s) de traitement tout en rendant compatible le développement de l'urbanisation avec la capacité des ouvrages. Ils comportent donc une phase préalable de diagnostic du système d'assainissement collectif pour en recenser les anomalies, quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu.

En 2020, un crédit de 236 000 € est inscrit afin de continuer les études en cours sur le système d'assainissement de la Chauvinière avec la mise en œuvre de campagnes de mesures et d'investigations complémentaires.

Une somme globale de 156 000 € est par ailleurs prévue pour l'engagement de nouveaux schémas:

- Schéma directeur d'assainissement de la commune de Fay
- Schéma directeur d'assainissement de la commune de Ruaudin
- Schéma directeur d'assainissement des communes d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin (communes de l'ex communauté de communes de l'Antonnière)

Les schémas directeurs des communes de Champagné, de Chaufour-Notre-Dame, de Trangé seront achevés en 2020.

Les travaux sur les stations d'épuration

Au titre de l'année 2020, sont également prévus des travaux sur les stations d'épuration de l'agglomération mancelle:

- Travaux d'aération et acquisition d'une table d'égouttage pour une somme globale de 95 000 € à la station de Champagné
- Travaux sur des pompes perméats et des peintures sur sols pour une somme globale de 65 000 € à la station d'Épuration de Ruaudin
- Travaux d'aération pour une somme globale de 50 000 € à la station d'épuration de Trangé

Une nouvelle station d'épuration à Trangé est également prévue avec l'inscription d'un premier crédit d'études de 50 000 € suite aux conclusions du schéma directeur. Le lagunage actuel ne suffit plus et ne peut pas évoluer face à l'évolution urbaine prévisionnelle de cette commune.

En 2020, l'établissement du cahier des charges et le lancement d'une consultation seront effectués afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La finalisation de la construction de l'unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Chauvinière

La création d'une unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de la Chauvinière a été actée par une délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015.

Le marché global de performance a été attribué à la CFSP (Compagnie Fermière des Services Publics) à compter du 1^{er} octobre 2017.



Avril 2019 a vu le démarrage des travaux de méthanisation qui ont pour but de transformer les boues d'épuration issues des eaux usées en biogaz lequel sera injecté dans les réseaux. Ainsi les implantations d'un digesteur, d'un gazomètre et de l'unité de traitement des eaux chargées issues de la digestion (traitement des retours) ont commencé.

L'année 2020 verra la finalisation des travaux d'amélioration de la station avec la création d'une unité de traitement des sables, d'une unité de traitement des matières de vidange et l'ajout d'un turbo compresseur pour l'aération du traitement biologique.

7,218 M€ sont inscrits à cet effet.

La fin des travaux ainsi que la première injection de biométhane dans le réseau GRDF sont prévues en décembre 2020. Les recettes engendrées par la vente de gaz sont estimées à 9,7 millions d'euros sur la période 2021 à 2026.

Chiffres Clés

- 118 051 abonnés desservis sur les communes d'Allonnes, Arnage, Aigné, Champagné, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, La Milesse, Le Mans, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Sargé-lès-Le Mans, Saint-Saturnin, Yvré-l'Évêque, et depuis le 1^{er} janvier 2017, Trangé, Chauffour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois
- 1 165 kms réseau et 9 265 880 m³ facturés (au 31/12/2018)

GESTION DES DÉCHETS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Charges (hors personnel et charges non individualisables, telles que financières et carburants notamment) dont :	7,452 M€	▪ Redevance versée par l'exploitant	1,705 M€
- Collecte des déchets	0,628 M€	▪ Subventions liées au soutien en matière de recyclage	1,740 M€
- Traitement des déchets (dont contrat avec l'exploitant)	5,485 M€	▪ Vente de matériaux	1,240 M€
- Equipements UVED/UTM	1,339 M€	▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	15,611 M€
▪ Dépenses du personnel (collecte et traitement)	8,792 M€	▪ Autres recettes diverses	0,202 M€
	16,244 M€		20,498 M€

Nota : en 2020, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est maintenue à 3 € HT par tonne incinérée, ce qui représente une dépense de 0,194 M€.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
LE MANS - ACHAT ET INSTALLATION CONTENEURS- CITE PLANTAGENE	LE MANS - COEUR DE VILLE	58 000
LE MANS - CONTENEURS ENTERRES -BORD DE L'HUISNE	LE MANS - EST	40 000
LE MANS -TRANSFERT DECHETERIE CHAUVINIÈRE - ETUDES	LE MANS METROPOLE	94 000
LOCAUX D'ACCUEIL DES EQUIPAGES PROPRETE	LE MANS METROPOLE	60 000
CONTENEURISATION AUPRES DES USAGERS	LE MANS METROPOLE	4 775 000
ACHAT CONTENEURS ENTERRES PROJET AMENAGEMENT VOIRIE	LE MANS METROPOLE	90 000
	Total Opérations Individuelles :	5 117 000

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

DÉPENSES NON PROGRAMMÉES - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	102 500
CHAMPAGNE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500
LE MANS - CHAUVINIÈRE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	500
LE MANS RIBAY - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	10 500
MULSANNE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	10 500
RUAUDIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	40 500
SAINT SATURNIN - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	10 500
SARGE LES LE MANS - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	147 300
VEHICULES NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	835 000
MOBILIER ET MATERIEL PROPRIÉTÉ	LE MANS METROPOLE	141 200
MATERIEL TECHNIQUE NETTOIEMENT	LE MANS METROPOLE	14 500
COLLECTE SÉLECTIVE	LE MANS METROPOLE	318 500
VEHICULES COLLECTE	LE MANS METROPOLE	1 350 000
FAY - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500
SAINT GEORGES DU BOIS - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500
CHAUFOR NOTRE DAME - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500
TRANGE - DECHETERIES	LE MANS METROPOLE	7 500
Total Opérations Annuelles :		3 012 000

Total de l'axe : GESTION DES DECHETS 8 129 000

D'un montant de 3 567 400 € au Budget Primitif 2019, le budget d'investissement de la Propreté s'élève en 2020 à 5 982 000 € dont près de 80 % seront consacrés à la mise en place du programme de conteneurisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble des communes de Le Mans Métropole. Parallèlement, l'étude d'optimisation des déchets et les travaux de sécurisation dans les déchèteries se poursuivront.

LA CONTENEURISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Afin de faciliter le respect de l'arrêté de propreté et le règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés, la collectivité a décidé de doter l'ensemble des usagers de Le Mans Métropole de bacs roulants normalisés.

Ce dispositif permettra de rendre l'espace public plus propre en limitant les salissures générées par des déchets déposés en vrac ou en sacs et une présentation des déchets dans des contenants homogènes contribuera à donner une meilleure image de nos rues les jours de collecte. Cette démarche préservera la santé et la sécurité des agents de collecte.

Un marché a donc été notifié le 7 octobre 2019 pour la fourniture des bacs roulants. Il porte également sur l'enquête des besoins chez les usagers, la distribution des bacs ainsi que la création d'un fichier informatique recensant les données liées à cette dotation.

Les premières enquêtes devraient débuter dans la seconde quinzaine de novembre.

L'objectif est de doter la moitié des usagers dans les 4 mois suivant la notification soit le 7 février 2020 et la totalité des usagers de LMM pour le mois d'août 2020.

Les bacs seront de couleur "gris anthracite". Plusieurs volumes seront disponibles pour correspondre aux besoins du foyer. Pour les producteurs non-ménagers, il a été acté de limiter la fourniture à 2 bacs de 770 litres, en cohérence avec l'arrêté communautaire en vigueur.

Pour les usagers ne pouvant rentrer un bac chez eux, une dérogation pourra être accordée après vérification sur site.

Un montant de 4 755 000 € TTC a été inscrit au budget primitif 2020.

L'ETUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

Depuis plusieurs années, le secteur collecte du service Propreté doit faire face à diverses évolutions :



- la diminution du volume des ordures ménagères résiduelles
- l'augmentation de la quantité de déchets triés entraînant une inadaptation du rythme de collecte face aux attentes des usagers.

Par ailleurs, les prestations réalisées entre les communes se sont juxtaposées au fil des intégrations.

Il s'agit aujourd'hui de définir :

- un schéma de collecte optimisé et cohérent, adapté aux besoins des usagers et des territoires,
- les limites du service public de gestion

des déchets ménagers et assimilés.

Aussi, il a été décidé de confier une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets au groupement Girus GE – Calia Conseil et Valeurs et Performances RH, en février 2019.

L'étude est décomposée en trois phases :

- l'analyse du schéma d'organisation du service présentée en octobre 2019
- l'identification des besoins présentée courant janvier 2020
- l'identification des options techniques à valider présentée courant 1^{er} trimestre 2020.

L'étude comporte également trois tranches optionnelles :

- propositions de scénarii d'évolution,
- accompagnement à la définition du nouveau schéma d'organisation générale du service de collecte,
- aide à la rédaction du règlement de collecte et de propreté.

Cette étude est inscrite au budget 2020 pour un montant de 76 000 € TTC.

SECURISATION DES DECHETERIES – QUAIS A GRAVATS

Dans la continuité des travaux de sécurisation des déchèteries, engagés depuis la fin de l'année 2014, le service Propreté prévoit la mise en place de dispositifs antichute spécifiques pour les quais dédiés aux gravats, afin de supprimer le risque de chute de hauteur, conformément à la réglementation applicable aux Installations Classées Pour l'Environnement.

Plusieurs accidents graves liés à des chutes dans les bennes sont recensés en France chaque année, avec parfois la mise en cause de la responsabilité de la collectivité.

Aujourd'hui, seuls les quais dédiés aux métaux, aux incinérables et aux déchets verts ont été équipés de dispositifs semblables.

Les quais destinés aux cartons sont équipés d'un autre type de dispositif spécifique (grille avec fentes horizontales pour obliger à aplatiser ou déchirer/découper les cartons).



À la suite d'un prototype réalisé et mis en place à la déchèterie de Mulsanne en 2018, six quais dans cinq déchèteries restent à équiper. Ce prototype a permis d'affiner le cahier des charges pour les prochains équipements.

Un montant global de 60 000 € TTC a été inscrit au budget 2020, avec une répartition par opération sur chaque déchèterie.

Chiffres Clés

260 : nombre total de conteneurs enterrés mis en place entre 2017 et 2019 sur le quartier des Bords de l'Huisne

65 619 tonnes valorisées énergétiquement dont 52 865 tonnes d'ordures ménagères résiduelles provenant des ménages en 2018

10 632 tonnes d'emballages (papier-carton, plastiques, acier, aluminium, briques alimentaires) et papiers collectés, 5 839 tonnes d'emballages en verre collectés

446 364 passages enregistrés en 2018 dans les 7 déchèteries de Le Mans Métropole avec une collecte totale de 28 712 tonnes de déchets.

ACQUISITION D'UN CAMION GNV

En 2019, l'acquisition d'un camion fonctionnant au GNV (gaz naturel pour véhicules) a été actée. Il s'agit d'un camion équipé d'un bras de halage pour assurer les rotations des caissons de déchèteries. Une consultation a été lancée via « l'accord-cadre » du marché acquisition de Poids Lourds. Compte tenu des délais de livraison, ce véhicule, d'un montant de 179 640 € TTC, sera réceptionné courant 2020. La motorisation GNV produit 95 % de particules fines et 50 % de NOX en moins qu'une motorisation Diesel. La motorisation GNV comparable à l'essence est moins bruyante et la maintenance est moins coûteuse.

Le recours à ce type de carburant pour les véhicules lourds est limité aux camions effectuant des rotations dans les déchèteries car il n'y a actuellement qu'une seule station sur l'agglomération.

À partir de 2020, ce sera le service SART-Parc Auto qui aura en charge l'achat de tous les véhicules lourds du service Propreté. L'acquisition d'un second véhicule a d'ores et déjà été validée.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les crédits suivants sont inscrits au BP 2020 au titre de la transition énergétique :

- 13 000 € pour la réalisation d'un audit externe sur la situation en matière de développement durable et la réalisation de vidéogrammes mettant en valeur les actions de la collectivité
- 35 500 € pour l'adhésion à Air Pays de Loire
- 19 745 € de subventions de fonctionnement notamment pour Sarthe Nature Environnement (18 245 € dont 15 245 € pour le point info énergie), 500 € pour Renaissance Environnement Santé et 1 000 € de provisions pour diverses actions

Côté recettes de fonctionnement, un partenariat avec Enedis a été mis en place afin de soutenir les actions menées par la Collectivité dans le domaine de la transition énergétique portant sur un montant de 40 000 €

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
CHAMPAGNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	CHAMPAGNE	20 000
COULAINES - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	COULAINES	30 000
LE MANS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	LE MANS - COEUR DE VILLE	112 000
GENERATEURS PHOTOVOLTAIQUES - ETUDE	LE MANS TOUS QUARTIERS	50 000
MULSANNE - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	MULSANNE	240 000
ROUILLON - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	ROUILLON	237 000
SAINT GEORGES DU BOIS - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	SAINT GEORGES DU BOIS	50 000
SAINT SATURNIN - PARTICIPATION TRANSITION ENERGETIQUE	SAINT SATURNIN	42 000
Total Opérations Individuelles :		781 000

Total de l'axe : TRANSITION ENERGETIQUE 781 000

LES FONDS DE CONCOURS VERSES AUX COMMUNES SUR LA THEMATIQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de son territoire, le Mans Métropole souhaite encourager les actions menées par les communes membres en matière d'efficacité énergétique de leurs bâtiments communaux. Ainsi, le 4 avril 2019 le Conseil Communautaire a instauré un dispositif d'intervention par fonds de concours à destination des communes pour la réalisation d'opérations de rénovation énergétique. 14 communes ont déposé des dossiers pour un montant global de travaux de 12,105 M€. Le montant de fonds de concours attribués s'élève à 2,573 M€. Pour tenir compte du calendrier prévisionnel de réalisation des différents travaux un montant de 0,731 M€ est inscrit au BP 2020 (cf détail dans tableau ci-dessus).

LE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, **le plan climat air énergie territorial (PCAET)**, constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

En novembre 2017, la collectivité a décidé de transférer la compétence d'élaboration du Plan climat air énergie territorial au Syndicat mixte du Pays du Mans, qui a notamment en charge le Schéma de Cohérence Territorial.

Le projet de PCAET élaboré par le Pays du Mans, en collaboration avec l'ensemble des établissements publics engagés, porte une ambition forte :

- Une réduction des consommations énergétiques de 30% en 2030, de 50% en 2050,
- Un objectif de 37% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 (ce qui revient à multiplier par 5 la production sur le territoire par rapport à 2014) pour faire en sorte que la production en 2050 rejoigne la courbe des consommations aux alentours de 3 729 GWH

Le **plan d'actions** porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. C'est un plan qui couvre la période 2020 - 2026. Il se décline en cinq axes :

Axe 1 - Faire vivre le Plan climat air énergie territorial

Il s'agit d'assurer une gouvernance du plan et de garantir notamment un suivi des actions.

Axe 2 - Développer les filières énergétiques propres et renouvelables

Sur le territoire de Le Mans Métropole, il convient de souligner :

- La mise en œuvre du Plan énergie solaire
- La création d'une unité de méthanisation sur le site de la Station d'épuration de la Chauvinière destinée à valoriser les boues et à alimenter le réseau de chaleur. Un enjeu de production de 19 600 MégaWh par an
- Le développement du réseau de chaleur métropolitain
- La valorisation du bois "énergie" en développant les chaufferies individuelles ou collectives
- Une réflexion à mener sur le stockage de l'énergie avec l'émergence de nouvelles technologies (comme par exemple, la pile à hydrogène).

Axe 3 – Repenser les services de mobilité (les transports collectifs, les mobilités dites "actives", la voiture partagée, l'utilisation de véhicules propres)

Les projets de Le Mans Métropole portent sur :

- La mise en place de lignes de bus express
- La création de trois chronolignes
- La mise en œuvre du schéma directeur Vélo
- L'expérimentation du bus à l'hydrogène
- Le déploiement de la flotte de véhicules fonctionnant au BIO GNV

Axe 4 – Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone

Il s'agit pour Le Mans Métropole :

- de la mise en œuvre du Plan Local Habitat et du Programme d'Intérêt Général
- de développer les constructions en matériaux bio-sourcés
- de renforcer l'efficacité énergétique des équipements publics, grâce notamment à la mise en place de contrats de performance énergétique

Axe 5 – Renforcer le stockage carbone et la biodiversité sur le territoire

L'enjeu est :

- d'encourager les pratiques agro-écologiques rurales et urbaines. Le Mans Métropole s'appuiera sur le Plan agricole et alimentaire territorial en cours de préparation.
- de limiter l'artificialisation des sols.
- Un coefficient nature a été introduit dans le Plan Local d'Urbanisme intracommunautaire qui vient d'être approuvé.
- Le remplacement des revêtements des cours d'écoles et des espaces publics sera regardé également
- de développer le végétal en ville, en requalifiant notamment les friches urbaines.

Axe 6 – Mettre en place un système de consommation durable et de valorisation des déchets

Les efforts seront portés sur :

- le développement du compostage et la valorisation des bio-déchets
- la création d'une recyclerie pour favoriser le réemploi et la réutilisation des apports en déchetterie
- la gestion et les usages publics de l'eau
- et une politique d'achats responsables, qui s'attache à la responsabilité sociétale des entreprises ou aux choix de produits respectueux de l'environnement

Le programme d'actions co-construit sera réalisé par les acteurs du territoire engagés dans la démarche, dont Le Mans Métropole et Le Syndicat Mixte du Pays du Mans, dans le respect de leurs compétences respectives.

Chiffres Clés

Sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole

- **Consommations énergétiques : 2 725 GWh/an**
- **Production d'ENR : 177 GWh / an**
- **Autonomie énergétique : 6,49 %**
- **Quantité de gaz à effet de serre émis : 1 021 KiloTéq CO₂**
- **Captation de carbone : 21 KiloTéq CO₂ / an**

LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Réseau de chaleur métropolitain	0,047 M€	▪ Réseau de chaleur métropolitain (redevance de concession)	1,151 M€
▪ Schéma directeur des réseaux de chaleur et études de faisabilité pour la création d'un nouveau réseau sur le nord de l'agglomération	0,160 M€	▪ Distribution de gaz et d'électricité :	
		- Gaz	0,163 M€
		- Electricité	0,252 M€
		▪ Autres réseaux	0,010 M€
	0,207 M€		1,576 M€

LE RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN

Le Mans Métropole a concédé à la société Syner'gie, filiale du groupe Dalkia dédiée à cette concession, le service public de la chaleur. Le nouveau contrat, signé le 27 juillet 2016 pour 24 ans prévoit la réalisation de 23 M€ de travaux de modernisation et d'extension du réseau. L'ambition de ce nouveau contrat est de rechercher, en synergie avec le contrat de concession de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved), une valorisation maximale de la chaleur produite par les déchets sur notre territoire. Pour poursuivre le développement de la chaleur renouvelable sur notre territoire, sera lancée en 2020 une révision du schéma directeur des réseaux de chaleur.

Travaux d'extension et de modernisation du réseau de chaleur métropolitain



Syner'gie a engagé en 2017 et poursuivi en 2018 et 2019 des travaux de modernisation et de développement du réseau de chaleur de Le Mans Métropole. Ces travaux ont pour objet de valoriser la totalité de la chaleur produite par l'Uved pour une optimisation énergétique et économique de cet outil.

Ces travaux prévoyaient la réalisation de 20km de réseaux pour connecter le réseau des Bords de l'Huisne à l'Uved (7 km de liaison). Il s'agissait également de moderniser les réseaux existants et de

développer 2 nouvelles branches vers les quartiers de Ronceray et Glonnières (travaux livrés en octobre 2018) et vers le Pôle Santé sud (travaux livrés au cours de l'été 2019).

Les travaux s'achèveront en 2020

La dernière phase de ces travaux dits de "premier établissement", c'est à dire prévus au contrat, va se dérouler au cours de l'année 2020 avec la modernisation de la chaufferie.

Le nouvel équipement a été reconstruit sur la parcelle de l'ancienne chaufferie qui a été démantelée. La nouvelle chaufferie permet déjà d'effectuer l'appoint et le secours, les trois nouvelles chaudières gaz sont en place. La dernière phase des travaux consiste à réaménager le site et abattre l'ancienne cheminée pour la remplacer par une nouvelle plus basse et plus discrète.

À l'étude la poursuite du développement du réseau sur et autour de l'avenue Bollée

Le schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2014 prévoyait le développement du réseau vers le centre ville du Mans en passant par l'avenue Bollée. En effet, un réseau de chaleur a vocation à se développer dans les quartiers où la densité est la plus forte. Une étude est en cours pour envisager ces développements et les coordonner avec les travaux d'aménagement urbain pour la création d'une chronoligne sur l'avenue Bollée. Un programme de développement sera proposé aux élus en fin d'année 2020.

Le réseau de chaleur métropolitain outil de transition énergétique

Une synergie entre les concessions Uved et réseau de chaleur

La négociation de la concession du réseau de chaleur métropolitain a été menée en parallèle de celle de l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved). Les contrats permettent ainsi d'optimiser la production et l'utilisation de la chaleur de combustion des déchets. L'Uved triple ainsi sa capacité de production de chaleur et son réseau valorisera cette chaleur renouvelable à hauteur de 84% du volume distribué.

Contribution notable au Plan climat énergie : - 37% d'émission de CO₂

Les travaux sur l'Uved et le réseau de chaleur métropolitain contribuent très fortement aux objectifs du Plan climat énergie de Le Mans Métropole en permettant, à l'horizon 2020, d'augmenter la production d'Énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) de 100 000 Mégawatheures/an et de diminuer de 32 000 tonnes/an les émissions de CO₂ du territoire (équivalent à 8 500 voitures en moins). Ramené aux émissions de CO₂ calculés par le Bilan Carbone de la ville du Mans et de Le Mans Métropole (86 000 tonnes d'équivalent CO₂ annuel), ce projet permet à lui seul d'aller au-delà de l'objectif de 2020 (- 20% de CO₂) avec une économie de 37%.

Tarif de la chaleur concurrentiel et stable

Le réseau dessert 18 000 équivalents logements dont 8 000 logements sociaux, avec un tarif de la chaleur peu sensible au cours volatil des énergies fossiles. En effet, la part de 84% de chaleur distribuée issue de l'Uved est basée sur un prix de vente en sortie de l'Uved de 21€/MWh indexé sur le coût de la vie.

Redevance de concession en hausse

D'un point de vue économique, il est à noter que l'investissement est intégralement porté par le délégataire qui se rémunère directement sur les usagers de la chaleur (logements collectifs et équipements) sur les 24 ans de durée du contrat. Ainsi, tout en permettant des investissements sur notre territoire, le projet ne pèse pas sur le budget de Le Mans Métropole. Au contraire, le développement du réseau permet de percevoir des redevances de concession, celles-ci seront de 1 151 000 € HT en 2020.

Révision du schéma directeur des réseaux de chaleur

Le premier schéma directeur des réseaux de chaleur élaboré en 2013 et 2014 a permis le développement du réseau métropolitain sur le sud du Mans ; cette réalisation a positionné les réseaux de chaleur comme un outils structurant pour la transition énergétique de notre territoire.

Le futur schéma directeur permettra d'envisager à l'échelle de Le Mans Métropole, le développement de la chaleur renouvelable. Il envisagera avec les maîtres d'ouvrage des réseaux existants (copropriétaires de la Percée centrale, Hôpital, Université et bailleurs sociaux de Coulaines) le devenir de ces réseaux.

Pour approfondir la réflexion du schéma, une étude de faisabilité d'un nouveau réseau sera conduite sur le nord de l'agglomération où se trouvent les réseaux existants.

Le montant de la prestation intellectuelle pour le schéma directeur et l'étude de faisabilité est de 160 000 € pour 2020.

LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Cette compétence, s'agissant de Le Mans Métropole, est aujourd'hui limitée au territoire de la Ville du Mans. Pour les 18 autres communes de la métropole, c'est le Département de la Sarthe qui est propriétaire des réseaux.

Un nouveau contrat a pris effet au 1^{er} juin 2019, pour une durée de 30 ans. Il traduit l'attachement de la collectivité à la solidarité territoriale nationale, via la péréquation tarifaire et financière.

Les évolutions et les enjeux du texte proposé sont globalement plus favorables aux territoires urbains, avec notamment des redevances de concession revalorisées :

- un terme R1 dit "de fonctionnement" bénéficiant d'un seuil minimum de rémunération de 120 000 € (à comparer au montant de 50 000 € qui était perçu les années passées)
- un terme R2 dit "d'investissement" dont l'assiette a été élargie :
 - aux travaux de rénovation des colonnes montantes liés aux opérations de rénovations urbaines ou de réhabilitation de l'habitat
 - aux travaux concourant au respect des obligations en matière de transition énergétique
 - à tout ou partie de ces travaux réalisés par les communes membres de Le Mans Métropole (un point qu'il conviendra de négocier avec l'exploitant).

Le texte va également dans le sens d'une meilleure connaissance du patrimoine concédé, en distinguant les biens de retours, les biens de reprise ou les biens propres affectés au service.

Enfin il favorise une déclinaison locale des investissements à réaliser, par le jeu de l'élaboration de schémas directeurs et de programmes pluriannuels. Les objectifs recherchés de manière concertée avec l'exploitant s'attachent à :

- poursuivre la sécurisation du réseau,
- améliorer les classes de précision concernant la position des réseaux
- orienter les investissements vers des enjeux de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie, développement du numérique, autoconsommation)
- prévenir les situations de précarité énergétique.

LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

De même, les communautés urbaines détiennent depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 une compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Le Mans Métropole exerce aujourd'hui cette compétence sur l'ensemble des communes de son territoire desservies en gaz, soit 16 communes. En effet les opportunités économiques n'ont pas permis à ce jour d'envisager un développement du réseau vers les Communes de Trangé, Chaufour-Notre-Dame et Fay.

Le nouveau contrat conclu en janvier 2017, d'une durée de trente ans, prévoit notamment des dispositions concernant :

- la protection de l'environnement (notamment la qualité d'insertion des ouvrages)
- le raccordement des installations de production de bio-méthane, avec notamment à l'horizon 2021, la mise en service de l'unité de méthanisation de la station d'épuration sur le site la Chauvinière. La quantité de gaz produite sera de l'ordre de 13 GigaWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 1 000 logements ou la consommation en carburant d'une flotte de 60 bus.

Chiffres Clés

Réseau de chaleur

- 23 M€ de travaux
- 37 km de réseau
- 84 % de la chaleur distribuée issue de l'UVED
- 32 000 tonnes de CO2/an économisé à partir de 2020
- 18 000 équivalents logements desservis par le réseau de chaleur en 2020

Distribution d'électricité

- Longueur de réseau : 1 070 km
- Nombre de clients consommateurs : 88 381
- Quantité d'électricité acheminée : 708 GigaWh
- Quantité d'électricité produite : 105 MégaWh
- Nombre de clients producteurs : 262

Distribution de gaz

- Longueur du réseau : 862 km
- Quantité de gaz acheminée : 1,6 GigaWh
- Nombre de clients desservis : 67 500
- Quantité de biométhane produite : 0

ARCHE DE LA NATURE ET BOULEVARD NATURE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Gestion des espaces forestiers	0,028 M€	▪ Produits forestiers (dont coupe de bois)	0,021 M€
▪ Autres dépenses	0,230 M€	▪ Produits des animations payantes	0,028 M€
▪ Masse salariale	1,717 M€	▪ Autres recettes	0,011 M€
	1,975 M€		0,060 M€

BOULEVARD NATURE

Au 1er décembre 2019, 4,456 M€ d'études, acquisitions et travaux ont été réalisés sur ce projet.

Les recettes perçues du FEDER, de l'Etat, de la Région et du Département s'élèvent à 2,338 M€ sur un montant attendu de 2,496 M€.

Des crédits d'entretien et des frais d'honoraires pour d'éventuelles études, sont proposés par le service Nature en Ville pour un montant de 35 000 €.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
BOULEVARD NATURE	LE MANS METROPOLE	900 000
ARCHE DE LA NATURE - LES PETITES GRANGES - AGRANDIS. HANGAR	LE MANS METROPOLE	130 000
ARCHE DE LA NATURE - MAISON DE LA FORET - SERRE A PAPILLONS	LE MANS METROPOLE	250 000
ARCHE DE LA NATURE- SALLE EXPOSITION (EXGRANGE)	LE MANS METROPOLE	150 000
	Total Opérations Individuelles :	1 430 000
ARCHE DE LA NATURE	LE MANS METROPOLE	498 500
	Total Opérations Annuelles :	498 500

Total de l'axe : ARCHE ET BOULEVARD NATURE

1 928 500

ARCHE DE LA NATURE

Rénovation de la signalétique du domaine : modernité et lisibilité

Pour guider et renseigner le visiteur au sein des 500 hectares, plus de 400 panneaux, totems et pupitres sont disposés sur l'ensemble du domaine. Vieillissants, difficiles à entretenir, et surtout trop peu visibles, le service envisage de remplacer l'ensemble en 2020. Des matériaux bruts et une couleur judicieusement choisie permettront de redynamiser la signalétique en affichant une identité moderne, de clarifier les messages, et de faciliter les cheminements des visiteurs.

Un budget d'investissement de 120 000 € est proposé pour ce faire.



Une volière à papillons, pour émerveiller petits et grands

Courant 2020, débutera la construction d'un nouvel équipement à côté de la Maison de la Forêt. Une serre à papillons, d'environ 90 m² permettra de découvrir la plupart des papillons de notre territoire, avec plus de 200 individus à admirer dans un décor fleuri. L'ambition de ce projet est de sensibiliser, via une proposition 100% ludique et sensorielle, à la protection et à la conservation des insectes, fragiles animaux menacés, et au-delà, au rôle majeur des écosystèmes, également menacés. Le public pourra découvrir ces nouvelles installations et s'émerveiller devant les nombreuses espèces de papillons

Pour ce projet, un crédit de 250 000 € porté par le service Architecture et Régies Techniques, est inscrit au BP 2020. L'Arche de la Nature assurera le fonctionnement, à hauteur de 32 000 €/an environ, ainsi que la signalétique de l'équipement, pour environ 5 000 € d'investissement. Ce projet est également partagé avec le service Nature en Ville pour les plantations et l'entretien des végétaux. Pour les plantations, un investissement initial de 2 000 € sera nécessaire.

Un nouvel arrêt pour la carriole grand public

La promenade en carriole proposée au public passe actuellement par le parking du Verger, la Maison de la Prairie et le parking de la Futaie. En 2020, le tour sera agrandi pour desservir la Maison de la Forêt et son parking des Granges.

Un investissement de 35 000 € est nécessaire pour adapter les chemins au passage des véhicules hippomobiles. Les travaux d'abattage-élagages seront gérés en interne.

BOULEVARD NATURE

Sur les 45 km déjà réalisés, la fréquentation est importante, ce qui nécessite des interventions régulières d'entretien de la bande roulante et quelques reprises de revêtement pour les tronçons les plus anciens. L'implantation de panneaux informatifs sur le tracé se poursuivra en 2020, ainsi que l'aménagement et la sécurisation des traversées de voirie sur La Chapelle-Saint-Aubin.

Les négociations pour les acquisitions foncières se poursuivent, essentiellement sur les communes du Mans, de Rouillon et d'Arnage, et vont être lancées sur Mulsanne. En parallèle, seront lancées en 2020 les études pour constituer le dossier de demande de déclaration d'utilité publique, sur la base d'un tracé finalisé avec l'ensemble des communes concernées.

Au Mans, les travaux seront achevés sur la portion du quartier Madeleine-Bords de Sarthe. Au fur et à mesure de l'aboutissement des démarches foncières, des travaux pourront être engagés sur le secteur Chauvinière-Riffaudières et à Arnage-Bords de Sarthe. Enfin, dès le premier semestre 2020, d'importants travaux permettront l'aménagement d'un tronçon de 3,5 km à Rouillon.

Les réflexions se poursuivront pour le franchissement de plusieurs routes départementales à fort trafic, notamment la route de Paris à Yvré-l'Évêque.

Ce projet bénéficiera en 2020 de subventions de la Région Pays de la Loire au titre du Schéma régional des véloroutes et voies vertes et par l'État (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dans le cadre de l'appel à projets "territoires à énergie positive pour la croissance verte".

Chiffres Clés 2019

Arche de la Nature

- Plus de 18 000 scolaires accueillis en animation
- Environ 30 000 spectateurs au Sweet FM live qui s'est déroulé sur la Plaine du Verger
- 1 nouvelle race au sein du cheptel équin : la mule poitevine

Boulevard Nature

- Linéaire prévu : 72 km
- Linéaire réalisé : 45 km

GESTION DES RIVIÈRES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Entretien des cours d'eau	0,080 M€
▪ Suivi, entretien et diagnostics des digues	0,040 M€
▪ Gestion des barrages sur l'Huisne	0,007 M€
▪ Lutte contre les nuisibles aquatiques (ragondins)	0,010 M€
▪ Participation à divers syndicats mixtes pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations :	
- Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe	0,015 M€
- Syndicat Mixte de la Sarthe Est Aval Unifié	0,060 M€
- Syndicat Mixte de l'Huisne	0,060 M€
▪ Etude GEMAPI sur l'Huisne	0,015 M€
	0,287 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
PROTECTION AGGLO CONTRE LES INONDATIONS	LE MANS METROPOLE	50 000
CONTRAT ENTRETIEN / RESTAURATION SARTHE HUISNE	LE MANS METROPOLE	130 000
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - REHAUSSE QUAI LEDRU ROLLIN	LE MANS METROPOLE	5 000
	Total Opérations Individuelles :	185 000

AMENAGEMENT ENTRETIEN RIVIERES	LE MANS METROPOLE	20 000
	Total Opérations Annuelles :	20 000

Total de l'axe : GESTION DES RIVIERES 205 000

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le Mans Métropole est compétent depuis le 1er janvier 2018 en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ». L'exercice de cette compétence sera délégué à des structures à l'échelle des bassins versants cohérents. Ainsi, depuis 2018, Le Mans Métropole est devenu membre de plusieurs syndicats mixtes. Cette structuration se poursuivra en 2020 avec :

- la constitution d'un syndicat sur le bassin Sarthe Amont avec les 4 autres EPCI concernés ;
- la création au 1er janvier 2020 du syndicat mixte du bassin de l'Huisne-Sarthe, qui prendra en charge la compétence GEMA sur le bassin ;
- la conduite d'études sur les sous-bassins du Roule-Crottes et de la Bujerie sur le bassin Sarthe aval, non inclus dans le syndicat mixte Sarthe Est Aval Unifié.

En parallèle, afin de satisfaire aux obligations de propriétaires de berges, Le Mans Métropole poursuivra les importants travaux de restauration des berges de la Sarthe Amont au niveau du quartier de la Madeleine engagés en 2018 afin de sécuriser le passage du Boulevard Nature.

En 2020, sont prévus des travaux ponctuels de restauration de berges, la poursuite du confortement des berges de l'Huisne étant prévue en même temps que les travaux sur le barrage de l'Épau.

GESTION DES BARRAGES

Le Mans Métropole, en tant que propriétaire du barrage de l'Épau (Yvré-l'Évêque) soumis aux obligations de restauration de la continuité écologique, engagera en 2020 un maître d'œuvre pour conduire les études de :

- mise en place d'une passe à poissons par la Maison de l'Eau valorisable en termes d'intérêt pour le public ;
- optimisation de la production hydroélectrique du site sur les bases de l'étude conduite en 2019.

De plus, la gestion des barrages de Pontlieue, du Gué-de-Maulny et de Bouches d'Huisne, sera assurée, en groupement de commandes avec le Département de la Sarthe, par Le Mans Métropole qui engagera en 2020 les réflexions pour la restauration de la continuité écologique et la production d'hydroélectricité sur ces barrages.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Au titre de la lutte contre les inondations, l'année 2020 permettra de poursuivre les études préalables à la conduite des actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité aux inondations sur les secteurs de la Confluence Sarthe-Huisne et de la Raterie au Mans. Les quartiers Val de Sarthe et Matfeux à Arnage seront également concernés par cette démarche.

Le suivi règlementaire des 3 digues de protection contre les crues sera poursuivi avec des visites de contrôle bisannuelles et la rédaction d'un rapport annuel de surveillance. Des études devront également être menées afin de compléter les dossiers d'autorisation en systèmes conformément au décret digues de 2015.

Chaque automne, les écourues sont enfin le moment d'un nettoyage des embâcles présents dans les cours d'eau, ceci afin de réduire les risques de débordement par accumulation en période hivernale.

Chiffres Clés

Linéaire de cours d'eau : 227 km

Linéaire de voie navigable : 15 km

STRUCTURES TOURISTIQUES COMMUNAUTAIRES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Arnage - Plan d'eau de la Gèmerie :			
▪ Espaces naturels (réparation des équipements, faucardage...)	0,085 M€	▪ Redevance DSP Camping du Pont Romain à Yvré l'Evêque	0,013 M€
▪ Subvention à l'Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie (AGAG)	0,015 M€	▪ Redevance de stationnement pour les camping-cars	0,005 M€
Port du Mans :			
▪ Fournitures et réparations des bateaux électriques	0,015 M€		
▪ Redevance versée au délégataire dans le cadre de la DSP	0,028 M€		
	0,143 M€		0,018 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
AMENAGEMENT SECTEUR DU PORT DU MANS	LE MANS METROPOLE	100 000
YVRE L'EVEQUE - EXTENSION CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	73 000
YVRE L'EVEQUE - REFECTION CLOTURES CAMPING DU PONT ROMAIN	LE MANS METROPOLE	98 000
	Total Opérations Individuelles :	271 000
GEMERIE	LE MANS METROPOLE	77 500
PORT DU MANS (DSP)	LE MANS METROPOLE	85 000
AMENAGEMENT FLUVIAL (hors DSP)	LE MANS METROPOLE	30 000
	Total Opérations Annuelles :	192 500

Total de l'axe : STRUCTURES TOURISTIQUES 463 500

LA BASE DE LOISIRS DE LA GEMERIE

La base de loisirs de la Gèmerie a battu en 2019 un nouveau record de fréquentation, grâce à une météo favorable et aux activités et animations proposées par la Ville d'Arnage et l'Association de gestion et d'animation de la Gèmerie qui bénéficie à ce titre d'une subvention annuelle de Le Mans Métropole de 15 000 €.

Parmi les nouveautés, la Guinguette et les baptêmes de plongée ont de nouveau fait le plein en 2019.

Afin d'améliorer l'accueil du public, de nouveaux bancs seront installés et des haies seront plantées. Ces réalisations font partie des actions nécessaires à l'obtention du label "Pavillon bleu", sollicité par la Commune d'Arnage.



Par ailleurs, Le Mans Métropole continuera la moisson des plantes aquatiques, dont la prolifération gêne les activités nautiques. Leur développement a été particulièrement important durant l'été 2019, ce qui a conduit à une moisson de 44 tonnes de végétaux. Des opérations d'arrachage de la jussie, plante invasive, seront également effectuées dans le plan d'eau principal ainsi que le plan d'eau de pêche attenant.

En 2020, un diagnostic de la vase est prévu, afin de disposer d'un état initial à partir duquel sera effectué un suivi de son évolution.

L'année 2020 sera enfin l'occasion d'élargir la réflexion engagée en 2017 sur le plan de gestion écologique du site avec l'objectif de disposer d'une analyse prospective de celui-ci et de ses potentialités, et d'une programmation pluriannuelle des investissements.

LE PORT DU MANS

Au regard de la nouvelle compétence « tourisme » de Le Mans Métropole, le port du Mans est géré par Le Mans Métropole depuis le 1er janvier 2019.

La gestion de ce site est confiée à un délégataire, Cenovia, pour la période 2016-2020.

L'année 2020 sera donc marquée par le renouvellement de la DSP. Celle-ci intégrera :

- les conclusions de l'étude, lancée fin 2019, de développement touristique du Port ;
- les orientations des études de conception-aménagement en cours sur le secteur de la Capitainerie.

Des études préalables au réaménagement du secteur des Lavandières doivent également être engagées.

En termes d'investissement, outre les dépenses courantes d'entretien et de réparation des bateaux électriques et autres équipements, la Collectivité fera l'acquisition de trois nouveaux bateaux et de kayaks à pédales.



LE CAMPING DU PONT ROMAIN A YVRE L'ÉVEQUE

Le camping, classé 4 ****, est géré en délégation de service public par la société RECREA via sa marque ONLYCAMP depuis le 1er janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2020.

L'année 2020 sera donc marquée par le renouvellement de cette DSP.

Celle-ci intégrera un projet de réaménagement et d'extension du camping sur un terrain de 9 500 m² acquis en 2019 par la collectivité, dans le prolongement des installations actuelles.

En effet, le camping accueille une majorité de touristes étrangers (près de 60%) et connaît des périodes de très fortes affluences liées aux manifestations organisées à proximité (notamment les événements liés au circuit des 24h). À partir de ces manifestations, l'objectif est de prolonger les séjours en incitant les clients à découvrir la richesse du Mans et ses alentours.

En attendant les conclusions de l'étude de programmation pour le réaménagement et l'extension du camping lancée fin 2019, il est prévu en 2020 le remplacement des clôtures de l'équipement et leur mise en place sur l'extension.

L'aire de camping-car du quai Amiral-Lalande

La nouvelle aire de camping-car aménagée au cours de l'été 2018 sur le quai Amiral-Lalande permet de répondre à un besoin d'accueil des touristes de passage au Mans. Ces derniers souhaitent pouvoir stationner à proximité des lieux culturels et des commerces pour des séjours de courte durée, un à deux jours au plus.

La capacité d'accueil de l'aire est de 9 places. Les usagers disposent d'une borne de vidange des eaux usées et d'un point d'eau potable pour un forfait modique de 8€.

Chiffres Clés (données 2018)

Camping du Pont Romain

- Fréquentation annuelle: 15 038 nuitées
- Capacité d'accueil : 70 emplacements

Plan d'eau de la Gèmerie

- Superficie du site : 14 Ha

Port du Mans

- Fréquentation annuelle des bateaux électriques : 885

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le Service de l'Architecture et des Régies Techniques (SART) est en charge de l'ensemble de la construction, de la rénovation et de l'entretien de tous les bâtiments communautaires, tous axes politiques publiques ou géographiques confondus.

Pour 2020, c'est un budget global de fonctionnement courant de 1,953 M€ sur le budget principal.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

▪ Performance Energétique	1,115 M€
- bâtiments divers : Eau / Assainissement	0,130 M€
- bâtiments divers : Electricité / Gaz	0,580 M€
- bâtiments divers : chauffage urbain	0,292 M€
▪ Entretien	0,838 M€
- Fournitures diverses	0,259 M€
- Campagne amiante	0,220 M€
- Entretien et réparations bâtiments publics	0,130 M€
	<hr/>
	1,953 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
REMPLACEMENT SYSTEME CONTROLE D'ACCES BATIMENTS	LE MANS METROPOLE	36 000
SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES	LE MANS METROPOLE	270 000
EXTENSION DU BÂTIMENT SERVICE VCEP	LE MANS METROPOLE	50 000
CHAUVINIERE SERVICE PROPRETE (REFLEXION SUR BATS UIOM)	LE MANS METROPOLE	10 000
RIA CHAUVINIERE - REFECTION ETANCHEITE TERRASSE	LE MANS METROPOLE	143 000
RIA CHAUVINIERE - ISOLATION EXTERIEURE ET SELF (ETUDES)	LE MANS METROPOLE	20 000
CHAUVINIERE - BATIMENT TERTIAIRE (EX ECONOMAT)	LE MANS METROPOLE	20 000
CONDORCET - RENOVATION THERMIQUE	LE MANS METROPOLE	50 000
ST SATURNIN - SANITAIRES PUBLICS - L'ANTONNIERE	LE MANS METROPOLE	110 000
LE MANS PARKING RELAIS TRAM ANTARES - SANITAIRES PUBLICS	LE MANS METROPOLE	110 000
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE - ETUDES	LE MANS METROPOLE	15 000
	Total Opérations Individuelles :	834 000

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	431 500
ACQUISITION MATERIEL *	LE MANS METROPOLE	274 745
SECURITE, INCENDIE	LE MANS METROPOLE	32 500
MOBILIER TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	70 000
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	151 500
IMMEUBLE CONDORCET	LE MANS METROPOLE	35 000
LE MANS - CENTRE TECHNIQUE CHAUVINIÈRE	LE MANS METROPOLE	80 000
ESPACES VERT	LE MANS METROPOLE	10 000
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS METROPOLE	574 000
AMIANTE BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	40 000
DEMOLITION BATIMENTS DIVERS	LE MANS METROPOLE	50 000
RESTAURANT DE LA CHAUVINIÈRE	LE MANS METROPOLE	60 000
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS METROPOLE	8 000
LE MANS METROPOLE - ACQUISITIONS IMMOBILIERES	LE MANS METROPOLE	429 000
Total Opérations Annuelles :		2 246 245

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 3 080 245

** dont acquisitions de défrillateurs à hauteur de 50 000 € - voir Fiche Santé et sécurité au travail*

LISTE COMPLEMENTAIRE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE THEME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMMUNAUTAIRE :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ALLONNES - GROUPE SCOLAIRE LYAUTEY - ETANCHEITE TOITURE	ALLONNES	361 000
LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	LE MANS - EST	921 500
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	30 000
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	260 000
LE MANS MATERNELLE DELAUNAY - REAMENAGEMENT COUR D'ECOLE	LE MANS - EST	350 000
LE MANS PRIMAIRE EPAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - EST	10 000
LE MANS PRIMAIRE GAZONFIER - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - NORD EST	10 000
LE MANS MATERNELLE CASANOVA - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - NORD EST	10 000
Total Opérations Individuelles :		1 952 500

COULAINES - MATERNELLE G. BRAQUE	COULAINES	30 000
COULAINES-PRIMAIRE G. BRAQUE	COULAINES	180 000
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	15 000
LE MANS - MATERNELLE SONIA DELAUNAY	LE MANS - EST	35 000
LE MANS - ELEMENTAIRE GASTON BACHELARD	LE MANS - EST	5 000
LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU	LE MANS - EST	45 000
DEPENSES NON PROGRAMMEES-BATIMENTS SCOLAIRES ET RESTAURANTS	LE MANS METROPOLE	189 000
LE MANS - MATERNELLE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	30 000
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	50 000
LE MANS - MATERNELLE EUGENIE COTTON	LE MANS - SUD EST	60 000
Total Opérations Annuelles :		639 000

Total de l'axe : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 2 591 500

Le budget 2020 concernant le patrimoine communautaire s'élève globalement à 2 M€ en fonctionnement et 5,3 M€ en investissement pour le budget principal.

FONCTIONNEMENT

Budget principal

Le budget de fonctionnement consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments communautaires en 2020 porte sur près de 2 M€. Il est à la hausse de près de 9 % par rapport à l'exercice 2019 (soit + 161 200 €).

Cette hausse est liée principalement à une augmentation des interventions de gardiennage, des sites couverts par les contrats de maintenance. Elle est due également à la location du système de conférence pour les conseils communautaires.

Cette hausse du budget est en revanche modérée grâce à la stabilisation des dépenses concernant les fluides.

INVESTISSEMENT

Budget principal

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées porte sur la somme de 808 500€ soit un budget en baisse de 13.5% par rapport au budget primitif 2019 (BP 2019 : 938 000 €).

L'enveloppe financière des opérations programmées porte sur 4,4 M€, soit un niveau d'investissement quasi équivalent à celui de l'exercice précédent. Elle se répartit comme suit :

- 324 000€ pour les travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmé dans des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap (engagement de Le Mans Métropole par délibération du 26 novembre 2015), soit environ 7 %.
- 2 213 000€ pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit environ 50 % de l'enveloppe financière (dont 1,5 M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires et 530 000€ de travaux pour le site de l'Arche de la nature).
- 1 247 000€ pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...), soit environ 28 %.
- 673 000€ concernent des opérations nouvelles développées dans les axes de politiques publiques, soit environ 15 % (dont 220 000€ réservés à l'installation de sanitaires publics automatiques et 230 000€ de travaux dans les bâtiments à l'usage des services).

Sur l'ensemble de ces projets, la part des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti et conduisant à des économies de fonctionnement est de l'ordre de 17%, soit 738 300€.

Budget annexe

L'enveloppe financière des opérations programmées porte sur 1,6 M€, soit un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent (BP 2019 : 2 M€). Elle se répartit comme suit :

- 914 500 € pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...).
- 681 000 € pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées dont le remplacement des cuves de carburants du site de dépôt des bus.
- 41 000€ concernent des opérations nouvelles développées dont la construction d'un bâtiment de stockage de la balayeuse et des remorques d'intervention.

Travaux concernant le Centre de maintenance de la Setram, Avenue Pierre-Piffault



Dans le cadre du développement de ses activités, la Setram a souhaité s'équiper d'une nouvelle cabine de peinture pour les bus, accolée à l'atelier existant. La cabine sera scindable en 2 modules selon le type de véhicules et la nature des travaux de peinture. La livraison du bâtiment est prévue pour janvier 2020.

De plus, une réfection de la station de carburants, datant des années 1970, est également programmée en 2020. Cela permettra d'éviter les dysfonctionnements tout en mettant en place de nouveaux équipements plus adaptés aux besoins actuels et conformes à la réglementation en vigueur.

Enfin, une restructuration globale du site sur plusieurs années est à l'étude.

ZOOM

Le Budget 2020 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique.

Au programme dans la continuité des budgets précédents :

- Investissement pour accompagner le changement des éclairages en LED avec un temps de retour sur investissement généralement inférieur à 3 ans.
- Isolation par l'extérieur et changement des menuiseries dans le cadre des rénovations globales de nos écoles
- Intégration systématique de couverture photovoltaïque dans le cadre de rénovation de toitures
- Élaboration de diagnostics en vue de l'élaboration d'un plan de stratégie patrimoniale et énergétique
- Pilotage de nos principales chaufferies via la Gestion Technique Centralisée
- Télé relève de nos compteurs électriques > 36kVA pour adapter nos abonnements

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes	
▪ Maintenance du parc d'équipement et des applications	0,796 M€		▪ Refacturation dans le cadre des conventions de mutualisation :	
▪ Autres dépenses	0,250 M€		- Ville du Mans	0,351 M€
▪ Charge nette de personnel	0,925 M€		- CCAS de la Ville du Mans et autres partenaires	0,042 M€
	1,971 M€			0,393 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes	
▪ voir détail ci-après			▪ Participation de la Ville du Mans et de son CCAS aux investissements mutualisés	0,285 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
DEPLOIEMENT FTTH	LE MANS METROPOLE	386 500
BOUCLE NUMERIQUE METROPOLITAINE	LE MANS METROPOLE	100 000
	Total Opérations Individuelles :	486 500
	Total de l'Aménagement Numérique	486 500

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
INFORMATISATION DELIBERATIONS ET COURRIER	LE MANS METROPOLE	20 000
INTRANET EXTRANET	LE MANS METROPOLE	23 000
SITE INTERNET ET E-ADMINISTRATION	LE MANS METROPOLE	26 300
GESTION DU PARC INFORMATIQUE ET ASSISTANCE	LE MANS METROPOLE	15 000
GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS	LE MANS METROPOLE	225 000
SYSTEME INFORMATION FINANCES	LE MANS METROPOLE	13 500
INFORMATISATION ENTRETIENS PROFESSIONNELS	LE MANS METROPOLE	10 000
EXTENSION RESEAU INDEPENDANT	LE MANS METROPOLE	100 000
INFORMATISATION MESSAGERIE ELECTRONIQUE	LE MANS METROPOLE	20 000
SYSTEMES INFORMATION RESSOURCES HUMAINES	LE MANS METROPOLE	46 500
SYSTEME ADMINISTRATION ET SECURITE POSTES INFORMATIQUES SCCM	LE MANS METROPOLE	170 000
NOUVELLE SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS METROPOLE	400 000
SYSTEME DE SECURITE INTERNET OLFE0	LE MANS METROPOLE	100 000
GESTION DT / DICT	LE MANS METROPOLE	50 000
PILOTAGE MASSE SALARIALE	LE MANS METROPOLE	20 000
GESTION DE SUIVI DE PROJET	LE MANS METROPOLE	60 000
BAIES DE STOCKAGE	LE MANS METROPOLE	50 000
INFRASTRUCTURE DE VIRTUALISATION	LE MANS METROPOLE	60 000
DEMATERIALISATION AUTORISATIONS URBANISME - DROITS DE CITE	LE MANS METROPOLE	55 000
NOUVELLE VERSION GESTION RELATION UTILISATEURS - EDEAL	LE MANS METROPOLE	55 000
NOUVELLE VERSION GESTION FINANCIERE - CORIOLIS	LE MANS METROPOLE	70 000
NOUVELLE GESTION DETTES ET TRESORERIE	LE MANS METROPOLE	40 000
NOUVELLE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL	LE MANS METROPOLE	185 000
SYSTEME D'INFORMATION DU PATRIMOINE	LE MANS METROPOLE	40 000
INFRASTRUCTURE DE SAUVEGARDE	LE MANS METROPOLE	150 000
	Total Opérations Individuelles :	2 004 300
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION	LE MANS METROPOLE	608 500
	Total Opérations Annuelles :	608 500

Total de l'axe : INFORMATIQUE ET TELECOMS

2 612 800

ÉVOLUTION DU POSTE DE TRAVAIL INFORMATIQUE

Nos postes informatiques actuels sont équipés avec la suite bureautique Microsoft Office 2003 (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation). Ces postes constituent un parc d'environ 2500 équipements (chiffre consolidé pour les services de Le Mans Métropole, de la Ville du Mans et du CCAS de la Ville du Mans).

Cette suite bureautique Microsoft Office 2003 ne bénéficie plus de support de maintenance depuis avril 2014, et son ancienneté est source de dysfonctionnement et d'incompatibilité lors des échanges de documents électroniques avec des partenaires externes, ou avec des applications métiers.

Le remplacement de cette suite bureautique par une nouvelle suite plus récente et performante, est un chantier complexe et impactant.

- Complexe car il s'agit de mettre en œuvre le logiciel qui s'intègre le mieux dans notre écosystème informatique, d'offrir une richesse fonctionnelle supplémentaire (accès en mobilité, sécurité, travail collaboratif...), tout en conservant une maîtrise des coûts de fonctionnement.
- Impactant car il s'agit de former et accompagner 2500 utilisateurs dans un temps le plus court possible.

Ce déploiement est prévu courant 2020. Un premier budget de 400 000 € est fléché, en provision des coûts de licence. Ce budget sera précisé et pourra être complété pour pouvoir assurer toutes les prestations annexes de gestion de projet, de redéveloppement des programmes internes à la suite bureautique, et de formations des utilisateurs.

MODERNISATION DES APPLICATIONS METIERS

Un certain nombre d'applications métiers sont en fin de vie, soit parce que l'éditeur annonce une fin de support des versions utilisées, soit parce qu'elles ne répondent plus aux attentes de la collectivité sur les plans des fonctionnalités, de la performance, de la conformité réglementaire... Il est ainsi prévu en 2020 :

- une nouvelle application de gestion du temps de travail,
- une nouvelle version de l'application de gestion de la relation citoyen,
- une nouvelle application de gestion de la dette,
- une poursuite de l'étude sur l'optimisation du système d'information de gestion financière,

Par ailleurs, de nouvelles applications vont intégrer le système d'information de la collectivité et améliorer l'efficacité de certains processus (pilotage de la masse salariale, dématérialisation des autorisations d'urbanisme, gestion de projet...). Ces nouvelles versions ou applications représentent un budget d'investissement de 600 000 € sur 2020. La maintenance de l'ensemble de nos 160 applications métiers représente un budget de 480 000 € /an.

Chiffres Clés

160 applications de gestion ou techniques gérées

2500 postes de travail

800 moyens d'impression

3500 postes téléphoniques fixes ou mobiles

85 autocommutateurs

200 serveurs informatiques

50 To de données stockées et sauvegardées

60 bâtiments interconnectés à la fibre optique

600 000 € refacturés annuellement à la Ville et au CCAS

LES RESSOURCES HUMAINES

Le budget prévisionnel RH Le Mans Métropole s'élève à 76,97 M€ brut pour 2020 (67,33 M€ pour le budget principal, 5,33 M€ pour l'Eau et 4,31 M€ pour l'Assainissement).

Le Mans Métropole refacture environ 25 % de sa masse salariale à la Ville du Mans.

Après refacturations croisées entre la Ville du Mans et Le Mans Métropole, la charge nette pour le budget principal de Le Mans Métropole est de 49,32 M€, soit une progression de + 1,88 % par rapport au BP 2019.

LES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

Évolution des effectifs permanents depuis 2016

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Septembre 2019
Agents permanents au 31 décembre	1 341	1 342	1 353	1 358
% d'évolution N -1	+ 1,7 %	+ 0,1 %	+ 0,8 %	+0,4 %

Il est constaté depuis plusieurs années une stabilité des effectifs de Le Mans Métropole concourant ainsi à la maîtrise de la masse salariale.

LES MESURES NATIONALES

La masse salariale évolue automatiquement sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade. Cette progression naturelle résumée sous le sigle de GVT (glissement vieillesse et technicité) est de plus de 1 % par an.

Les mesures du plan de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires

L'accord de 2016 modifié portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des agents (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations jusqu'en 2022. Après le report sur 2019 des mesures statutaires et indiciaires devant être initialement appliquées en 2018, de nouvelles mesures sont prévues sur 2020.

Au 1^{er} janvier 2020, des mesures de revalorisations indiciaires interviendront pour les agents de catégorie A (hors assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants), ainsi que pour le premier grade des agents de catégorie C et les agents de maîtrise.

Le coût de ces mesures est estimé à 72 000 € en 2020 pour le budget principal.

LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITE

Dans le contexte de différents mouvements en faveur du pouvoir d'achat et en réponse aux sollicitations des organisations syndicales locales début 2019, le Mans Métropole, la Ville du Mans et son CCAS ont engagé de manière volontariste des négociations visant à renforcer la politique sociale des collectivités en faveur de leurs agents. Ces négociations se sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur du développement durable, et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces, et de l'accès à la santé.

Les négociations ont abouti à la signature d'un protocole d'accord qui prévoit 4 mesures :

La mise en place à titre expérimental de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)

L'Indemnité Kilométrique Vélo a été instaurée au 1er septembre 2019. Son versement interviendra en début d'année 2020, pour la période d'utilisation de septembre à décembre 2019, sur la base d'une prise en charge maximum de 200 € par agent et par année. Le budget prévisionnel pour 2020 est de 10 000 €.

Actuellement, 96 agents se sont manifestés auprès de Le Mans Métropole afin de pouvoir bénéficier de cette indemnité.

Le dispositif est susceptible d'être revalorisé à 400 € en raison du projet de loi « mobilités ».

La revalorisation de la participation à la Protection Sociale Complémentaire afin de favoriser l'égal accès à la santé

Il a été décidé de revaloriser à compter du 1^{er} septembre 2019 la participation à la Protection Sociale Complémentaire.

La participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée a été revalorisée à 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Cette revalorisation de 5 € pour les deux premières tranches aura un coût en année pleine de 54 000 € pour Le Mans Métropole.

L'augmentation dérogatoire des ratios d'avancement de 35 à 50 % afin de permettre à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un avancement de carrière et ainsi d'une revalorisation salariale.

A titre exceptionnel, une augmentation des ratios à 50 % a été validée pour les catégories B et C pour les années 2019 et 2020.

Cette mesure aura un coût de 72 000 € sur 2020.

Une aide exceptionnelle pour financer les secours accordés par le COS aux agents

Il a été validé une enveloppe supplémentaire pour les secours accordés par le COS pour les agents dont la situation difficile a été identifiée par la conseillère en économie sociale et familiale et l'assistante sociale de la DRH.

Il a été proposé de distinguer les secours financiers de la subvention annuelle de fonctionnement et de retenir le principe d'un remboursement en fin d'année par les collectivités des dépenses effectuées par le COS.

Le coût pour Le Mans Métropole est estimé à 5 000 €.

VENTILATION DU BUDGET RH 2020 PAR GRANDES MASSES – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	
Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)	61 751 600
Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation)	999 400
Remboursement de Le Mans Métropole à la Ville du Mans, au CCAS de la Ville du Mans et aux communes membres pour des charges de personnel	3 035 000
Formation (dont intervenants et hors cotisation CNFPT)	278 400
Oeuvres sociales (Subventions COS, ACSAC, Restaurants administratifs et participations employeur SETRAM, restauration, PSC, chèques vacances)	889 296
Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques...)	375 700
Total dépenses	67 329 396
Recettes	
Refacturation de Le Mans Métropole à la Ville du Mans et au CCAS de la Ville du Mans pour les charges de personnel	17 521 000
Autres refacturations (Université, RIA, SMAT ...)	338 000
Financement de l'Etat pour les emplois aidés	147 200
Autres recettes et participations dont FIPH	6 010
Total recettes	18 012 210
Solde net	
Dépenses totales - recettes totales	=
	49 317 186

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'Eau pour 2020 s'élève à 5,33 M€, soit une diminution de la charge nette de - 2,68 % par rapport au BP 2019.

Évolution des effectifs permanents

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Septembre 2019
Agents permanents au 31 décembre	117	116	117	116
% d'évolution N -1	0 %	- 0,9 %	+ 0,9 %	- 0,9 %

BP RH 2020 - Budget Annexe de l'Eau

Total dépenses	5 326 010
Total recettes	64 660
Solde net	5 261 350

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget prévisionnel de l'Assainissement s'élève à 4,31 M€, soit une évolution de + 0,7 % en charge nette par rapport au BP 2019.

Une relative stabilisation des effectifs permanents

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Septembre 2019
Agents permanents au 31 décembre	103	92	95	95
% d'évolution N -1	+ 2 %	- 10,7 %	+ 3,3 %	0 %

Après avoir connu une nette diminution en 2017, les effectifs du budget de l'Assainissement tendent à se stabiliser.

BP RH 2020 - Budget Annexe de l'Assainissement

Total dépenses	4 312 960
Total recettes	3 010
Solde net	4 309 950

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DONNÉES BUDGÉTAIRES

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,095 M€	▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,050 M€
▪ Médecine de prévention	0,041 M€	▪ Médecine de prévention	0,279 M€
▪ Charge nette de personnel	0,572 M€		
	<hr/>		<hr/>
	0,708 M€		0,329 M€

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

Dépenses	
▪ Contrôles réglementaires électriques et engins de levage	0,014 M€
	<hr/>
	0,014 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EURO) :

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES (subventionnables)	LE MANS METROPOLE	17 000
LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE	LE MANS METROPOLE	1 000
	Total Opérations Annuelles :	18 000

Total de l'axe : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 18 000

LIBELLÉ OPÉRATION	AXE GÉOGRAPHIQUE	BP 2020
ACQUISITION MATERIEL (uniquement défibrillateurs)	LE MANS METROPOLE	50 000
	Total Opérations Annuelles :	50 000

Total de l'axe : PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE 50 000

Afin de renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention des risques professionnels, la collectivité a choisi de regrouper les missions "Évaluation des risques Professionnels", "Sécurité au Travail" et "Médecine de Prévention" et ainsi de créer un service : "Conseil Prévention et Santé au Travail – CPST", à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le service Conseils Prévention Santé au Travail sera rattaché à la Direction Ressources et Conseils

Par ailleurs, la gestion de l'habillement et des Équipements de Protection Individuelle (EPI) sera transférée au service Moyens Partagés.

Les inscriptions budgétaires ont été organisées en conséquence.

Pour une meilleure lisibilité, le budget du service CPST sera divisé en deux :

- Code service SST-PRP pour la partie "conseils et réglementation dans le domaine de la prévention des risques professionnels"
- Code service SST-MDT pour la Médecine de Prévention

Pour 2020, les lignes du budget de la Mission Sécurité au Travail ont été réparties entre les services CSPT et Moyens Partagés.

Les crédits sont tous inscrits sur les budgets de Le Mans Métropole. Des conventions avec la Ville du Mans permettent de lui refacturer la part incombant à ses services.

Il en est de même pour la refacturation des suivis médicaux des agents du CCAS, des Villes d'Allonnes et de Mulsanne et de l'ESAD TALM.

Pour une meilleure clarté, les comparaisons entre BP 2019 et BP 2020 sont effectuées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement programmées pour 2020 s'élèvent à 140 910 € contre 139 000 € en 2019. Le nombre de défibrillateurs dont la maintenance doit être réalisée a augmenté, 4 en 2019 pour un coût de 960 € contre 13 en 2020 pour un coût prévisionnel de 3 120 €. De même les 11 éthylotests acquis en 2019 doivent être contrôlés annuellement pour un coût estimé à 790 €. Suite à la parution du décret du 19 décembre 2018, le montant de la maintenance des défibrillateurs, dont le nombre devrait considérablement augmenter en 2020, devrait croître à partir de 2021.

Le montant des recettes est modifié par rapport à 2019, la Médecine de Prévention assurant depuis le 1^{er} janvier 2019 le suivi médical des agents de la ville de Mulsanne. (De plus la refacturation de l'habillement, des EPI et de la participation aux boissons sera réalisée par le service Moyens Partagés).

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 50 000 €. Suite au décret du 19 décembre 2018, la collectivité va devoir équiper de défibrillateurs un certain nombre d'établissements recevant du public. Une consultation est à l'étude pour acheter ces équipements, elle devrait être effective en 2020.

Le besoin estimé pour 2020 est de 80 appareils (coût prévisionnel de 2000 €/unité), cependant la consultation ne sera pas lancée avant 2020, c'est pourquoi il est proposé de n'inscrire que 1/3 des besoins.

BUGET DE L'EAU – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2019, de nouveaux équipements soumis aux contrôles périodiques ont été inventoriés. En conséquence, les dépenses augmentent pour 2020 et s'élèvent à 7 000 € pour l'Eau et l'Assainissement.

Chiffres Clés (2018)

Accidentologie

Nombre d'accidents de travail : 328 (LMM 138, VDM 144, CCAS 46)

Nombre d'accidents de trajet : 70 (LMM 29, VDM 33, CCAS 8)

Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents de travail : 7216 (LMM 2456, VDM 3867, CCAS 893)

Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents de trajet : 2764 (LMM 1209, VDM 1216, CCAS 339)

Maladie professionnelle

Nombre de cas de maladie : 5 (LMM 1, VDM 3, CCAS 1)

Nombre de jours d'arrêt : 1386 (LMM 825, VDM 177, CCAS 384)

LE DOCUMENT UNIQUE

Conformément au Code du Travail, une évaluation des risques professionnels doit être transcrite dans un document unique. Au-delà de l'exigence réglementaire qui s'impose à la collectivité, l'intérêt de la démarche est :

- de disposer d'un véritable état des lieux des conditions de travail au sein des services,
- d'être dans une dynamique de progrès,
- de sensibiliser les agents et les cadres à la prévention des risques professionnels et d'instaurer un dialogue social.

En 2019, l'état des lieux a été réalisé pour les services techniques (*SART, Eau-Assainissement, Voirie Éclairage Public, Propreté, Nature en Ville*) ainsi que pour ceux en relation avec le public (*Médiathèques-Archives, Conservatoire, Population, Education*) et ceux ressources (*EHL, Moyens Partagés, DSI, DRH*). Pour 2020, le document unique sera complété pour l'ensemble des services et passera en phase de suivi des plans d'actions.

SOLIDARITÉS COMMUNAUTAIRES ET MUTUALISATIONS

RENFORCER LES SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES POUR PRESERVER LES EQUILIBRES DES COMMUNES ET ŒUVRER A LA SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Une communauté urbaine est définie comme « *un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes (...) qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire* » (article L5215-1 du CGCT).

Ainsi, l'exercice d'une solidarité territoriale au sein du périmètre communautaire est le fondement même du statut juridique de Le Mans Métropole.

Cette solidarité s'exprime non seulement par la conduite des politiques publiques à l'échelle des bassins de vie mais aussi par l'objectif de développement des communes membres au travers de l'exercice même des compétences communautaires telles que décrites dans ce document (habitat, environnement, développement durable, transports urbains de voyageurs, aménagement urbain, insertion par l'emploi, développement économique, enseignement supérieur, politique de la ville).

Elle repose aussi sur la mise en réseau des politiques publiques communales (culture, patrimoine, santé,...) et la mutualisation des moyens humains et matériels.

Différents outils de planification élaborés à l'échelle intercommunale contribuent également à développer et organiser la solidarité sur le territoire : Programme local de l'habitat, Agenda 21, Plan climat énergie, Schéma de cohérence territoriale, politique de la Ville, Plan local d'urbanisme.

De même, au travers de la contractualisation avec différents partenaires financiers (État, Région, Europe....) l'approche territoriale est retenue pour soutenir les projets d'investissements situés dans les communes de Le Mans Métropole.

L'espace de solidarité se traduit aussi par les différents dispositifs de péréquation financière instaurés au bénéfice de l'ensemble des communes (dotation « classique » basée sur la fiscalité économique de zone, redistribution complémentaire assise sur le fonds de péréquation, dotations de solidarité - neutralité pour les nouvelles communes membres, dotations de compensation liées au transfert de compétences...).

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION ET DEVELOPPER LES COOPERATIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Le Mans Métropole confirme ses objectifs de renforcer les mutualisations existantes, structurer de nouvelles coopérations et impulser la mise en réseau de ses communes membres, pour apporter in fine des services publics de qualité et efficaces aux habitants du territoire communautaire.

Les grands axes du schéma de mutualisation seront poursuivis en 2020 : partage des expertises en matière d'architecture et de patrimoine bâti, mutualisation d'outils de systèmes d'information, espaces d'échanges de pratiques entre experts, de mise en commun d'outils et de fonctions supports (RH, finances...) et réflexions sur des politiques publiques à l'échelle intercommunale (culture, éducation, sports, espaces verts...).

En matière d'architecture et de patrimoine bâti, la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage mutualisée créée fin 2018 mènera ses premières études sur des projets de réhabilitation, construction ou extension de bâtiments municipaux dans les communes membres. Le réseau des techniciens continuera le partage d'outils et d'expériences sur des problématiques métier identifiées, telles que la performance énergétique et l'accessibilité des bâtiments, ou encore la stratégie patrimoniale.

Dans le domaine des systèmes d'information, le déploiement de la messagerie communautaire *Zimbra* sera poursuivi dans les communes membres candidates à la mutualisation de cet outil, indispensable au quotidien de nombreux agents et élus des communes.

En parallèle, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan de développement d'une offre de services mutualisés des systèmes d'information sera menée pour un résultat attendu courant 2020.

En parallèle, des réseaux d'experts, issus aussi bien des services supports (RH, budget-finances...) qu'opérationnels, poursuivront la mise en commun et le partage de pratiques et de moyens au service des politiques publiques, dans le but de contribuer à l'attractivité et au développement coordonnés d'une métropole durable.

LES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Le Mans Métropole met en œuvre depuis de nombreuses années une véritable solidarité intercommunale privilégiant la recherche d'une cohésion territoriale optimisée pour un développement équilibré du territoire.

La solidarité dite "classique"

La dotation de solidarité dite "classique" intègre la redistribution du produit de fiscalité professionnelle de zone selon des critères représentant les écarts de richesse fiscale entre les communes et le nombre de logements sociaux.

Pour 2020, cette solidarité "classique" versée aux 19 communes membres est proposée en reconduction du montant distribué en 2019, soit à 3,464 M€.

Ce volume total de solidarité et sa répartition progresseront notamment en fonction de l'évolution du produit de la fiscalité de zone, dont le montant sera connu en mars/avril avec la notification des éléments fiscaux.

La dotation de solidarité / neutralité versée aux communes membres entrées en 2013 et en 2017

Conformément aux conventions d'adhésion, les communes entrées en 2013 et 2017 perçoivent une dotation de solidarité/neutralité, ajustée annuellement au rythme de l'enrichissement fiscal économique de la commune bénéficiaire.

Le montant inscrit pour 2020 est de 2,669 M€.

La solidarité complémentaire au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Chaque année, le solde net perçu par la Communauté Urbaine au titre du FPIC fait l'objet d'une redistribution vers les 19 communes membres selon les principes déjà utilisés dans le cadre de la solidarité communautaire classique.

L'évolution locale du FPIC 2020 n'étant pas encore connue, et s'agissant d'une recette totalement reversée, donc neutre sur l'équilibre budgétaire, les montants correspondants ne font pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

Pour mémoire en 2019 le montant total reversé était de 1,634 M€, réparti ainsi :

- une enveloppe de 0,140 M€ destinée à neutraliser les diminutions des montants nets de droit commun communal par rapport à 2018;
- une solidarité complémentaire de 1,195 M€ vers l'ensemble des communes membres ;
- une solidarité complémentaire « ciblée » de 0,299 M€ vers les communes d'Allonnes, Coulaines, Mulsanne et Sargé-lès-Le Mans.

Les dotations de compensation liées au transfert de compétences

Tout transfert de compétence vers la communauté urbaine donne lieu à une analyse des conséquences financières pour les budgets des communes membres.

Ainsi lors des transferts des compétences distribution de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur et promotion du tourisme, consécutifs aux Lois MAPTAM et NOTRe, Le Mans Métropole a instauré des dotations permettant de compenser les écarts entre recettes et charges transférées.

Le montant de 370 863 € versé en 2019 pour les transferts relatifs aux réseaux est reconduit en 2020.

La dotation de compensation pour transfert de la taxe de séjour, instaurée à compter de 2019, représente un montant prévisionnel de 687 240 €.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

En application des conventions de mutualisation des services, les montants (hors personnel) refacturés par Le Mans Métropole à la Ville du Mans et à son CCAS, ainsi que la Ville d'Allonnes et de Mulsanne et l'ESAD sont les suivants :

▪ Informatique et Télécommunications :			
- Ville du Mans :	0,351 M€		en fonctionnement
	0,285 M€		en investissement
- CCAS :	0,042 M€		
▪ Achat et lavage des articles d'habillement du personnel :			
- Ville du Mans :	0,140 M€		
▪ Contrôles et vérifications périodiques réglementaires :			
- Ville du Mans :	0,050 M€		
▪ Médecine du travail :			
- Ville du Mans :	0,185 M€		
- CCAS :	0,050 M€		
- Ville d'Allonnes :	0,032 M€		
- Ville de Mulsanne :	0,008 M€		
- ESAD :	0,003 M€		
▪ Fournitures de bureau, consommables informatiques... :			
- Ville du Mans :	0,115 M€		
▪ Gestion et affranchissement du courrier :			
- Ville du Mans :	0,114 M€		
- CCAS :	0,028 M€		
▪ Imprimerie et reprographie :			
- Ville du Mans :	0,182 M€		
▪ Carburant :			
- Ville du Mans :	0,254 M€		
- CCAS :	0,025 M€		
- Ville d'Allonnes :	0,050 M€		
▪ Maintenance de la flotte automobile du CCAS :			
	0,032 M€		
▪ Gestion des abonnements, ouvrages... :			
- Ville du Mans :	0,049 M€		
<hr/>			
TOTAL	Ville du Mans 1,454 M€		en fonctionnement
	CCAS 0,177 M€		
	Ville d'Allonnes 0,068 M€		
	Ville de Mulsanne 0,008 M€		
	ESAD 0,003 M€		